



27<sup>ème</sup> Assemblée Générale  
RURURAA RAHI

Jésus vient! J'irai  
TE HAERE MAI NEI IESU E HAERE AU

Du 3 au 7 décembre 2025 au Temple de Fautaua



Eglise Adventiste  
du Septième jour

*Polynésie française*





## MOT DU PRESIDENT

Cher délégué de la Session de la Mission,

Bientôt, l'Église se rencontrera à Papeete, TAHITI, pour la 27<sup>ème</sup> Session de la Mission de Polynésie française. Quelle opportunité pour Dieu, d'œuvrer à travers vous, en tant que représentant de l'église, et de vous guider par le Saint Esprit, pour établir une base solide, pour la mission future de l'Église, dont Jésus-Christ est la tête. Nous savons que vous serez bénis abondamment, par votre adoration, par votre participation à la réunion administrative, en aidant à l'élaboration des plans, pour la mission, pour le développement de l'œuvre, et par notre communion avec nos frères et sœurs en Polynésie française. Rappelons-nous toujours, que nous sommes avant tout un mouvement, le Mouvement Adventiste.

Le livret que vous avez entre les mains, sera votre guide, dans votre rôle en tant que délégué. Nous vous encourageons à bien l'assimiler, avant votre arrivée à la Session. Toutefois, la plus importante préparation, ne se trouvera pas dans ce livret. Mais, plutôt il sera en vous, et dans le temps que vous passerez avec Dieu, dans la prière, lui demandant que Sa volonté se fasse dans Son Église, relié à la recherche dans Sa Parole, la Bible, et au don de prophétie, pour nous guider, lorsque nous accomplirons la mission qu'Il nous a confiée.

Laissons-nous guider, en plaçant notre jeunesse dans les mains de Dieu, pour les dynamiser dans le service pratique, dans la proclamation de la Parole, pendant qu'ils s'unissent aux membres plus âgés, dans le partage de la Parole de Dieu, avec les messages distinctifs, au travers de la Bible, incluant les messages pour les derniers jours, dans Daniel et Apocalypse.

Continuons à avancer ensemble, en nous focalisant sur les promesses de Dieu, et sur le merveilleux travail du Saint Esprit, dans notre vie personnelle et dans l'Église, pour le témoignage personnel et public, et l'évangélisation.

Faisons de la Parole de Dieu, le centre dans tout ce que nous faisons. Suivons le Christ, dans Son ministère d'amour, auprès de ceux qui ont besoin, dans les domaines, physique, mental, social et spirituel.

Prions ensemble Dieu, pour qu'Il nous guide durant cette 27<sup>ème</sup> Session de la Mission de Polynésie française. Continuons à plaider pour l'effusion du Saint Esprit et que Jésus-Christ nous revienne très bientôt. Frères et Sœurs, nous avons hâte que ce jour arrive, n'est-ce pas ?

Dieu nous guidera dans ce plan : « Atteindre le monde, et pour nous la Polynésie française », en accomplissant la Mission dans les villes, pour nous, Ma ville pour Christ, par la santé totale, et en utilisant toute la technologie, pour propager les messages des trois anges d'Apocalypse 14 : 6-12, pour faire de toute personne des disciples de Jésus-Christ, et des disciples prêts pour Son proche retour.

Puisse Dieu vous guider dans votre rôle de délégué, en vous humiliant devant Lui, pour un réveil et une réforme, en vous souvenant du thème de la 27<sup>ème</sup> Session de la Mission de Polynésie française : « Jésus vient, j'irai »

Maranatha !



*Hiro ITCHNER*

Président de la Mission Adventiste du septième Jour en Polynésie française



# I. PROGRAMME

27<sup>ème</sup> Assemblée Générale de l'Église Adventiste du septième Jour de la Mission de Polynésie française

| Mercredi 3 | Jedi 4                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Vendredi 5                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Samedi 6                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Dimanche 7                                                                                                                                                                                                                                                        |
|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|            | <b>Petit-déjeuner : 6h – 7h</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|            | <b>8h : SEANCE ADMINISTRATIVE</b><br>Présentation des nouveaux Administrateurs<br>Appel des délégués<br>Établissement du quorum<br>Adoption du programme de la session<br>Adoption de l'agenda<br>Adoption des procédures administratives de l'Eglise et règle de fonctionnement<br>Minutes de la dernière AG (2021)<br>Intégration des Eglises et groupe à la liste des Eglises organisées MAPF<br><br><b>RAPPORTS DES ADMINISTRATEURS et des MINISTRES</b><br>MATIN : 8h à 12h<br>Rapport moral du Président<br>Rapport du Secrétaire de la Mission<br>Rapport du Directeur Financier<br>Ministère Personnel<br>Ecole du Sabbat<br>Association pastorale<br>Jeunesse<br>Enfants<br>Famille<br>Femmes<br>Gestion Chrétienne de la Vie | <b>8h : SEANCE ADMINISTRATIVE</b><br>Bienvenue et Prière<br>I. PLAN STRATEGIQUE DE LA MISSION 2025-2030<br><br>II. PROJET STATUT CONFÉRENCE (FÉDÉRATION)<br><br>III. RAPPORT DE LA COMMISSION D'ÉTUDES DES PROJETS (15 mn)<br><br>a. Projet Pic vert<br>b. Construction du nouveau siège de la Mission PF<br>c. Information transfert des terrains de la Mission<br><br>IV. PROJET D'EXTENSION LVDL<br><br>CLOTURE DE LA SESSION 2025<br><br>Remerciement (5 mn) | <b>8h45 :</b> Louanges<br>9h Prière<br>Bienvenue<br>Histoire Missionnaire<br>Louange par le corps Pastoral<br>EDS classe unique<br>Louange par le personnel de la Mission<br>Prière de clôture<br>ANNONCES<br><br>10h30 : Recueillement<br>Lecture biblique<br>Louange<br>Prière<br>Bienvenue<br>Offrandes<br><br>Louange par les délégués de Tahiti<br><b>Présentation des nouveaux officiants 2026-2030</b><br>Message : Pr Eddie TUPA'I<br>Traduction : Pr Clive TEFAATAU<br>Louange par les délégués des îles<br><br>11h45 : Prière de clôture | <b>7h30</b><br>Prière :<br>Bienvenue :<br><br><b>AG JAPF</b><br>7h30 à 10h<br>Assemblée Générale de la JAPF (Jeunesse Adventiste de Polynésie française)<br><br><b>AG RADIO LVDL</b><br>10h à 12h<br>Assemblée Générale de la RADIO LVDL (La VOIX DE L'ESPERANCE) |
|            | <b>Déjeuner 12h – 13h</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|            | <b>RAPPORTS DES MINISTRES ET INSTITUTIONS</b><br>APRES-MIDI : 14h à 16h<br>Aumônerie<br>Communications<br>Santé<br>Éducation Adventiste / École / Collège TIARAMA<br>Librairie Adventiste<br>Centre Média Adventiste<br>Représentants évangélistes<br>RAPPORT COMMISSION DE NOMINATION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Libre<br>Préparation pour le Sabbat                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 14h : Louanges<br>Prière<br>Bienvenue<br>Chant Chorale de FAAA<br><br>1890-2025<br>Festivité des 135 ans de l'arrivée des premiers Missionnaires Adventistes en PF<br><br>Saynète par les jeunes<br><br>CLOTURE DE LA SESSION 2025<br>18h : FIN                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|            | 17h à 18h :<br>Enregistrement des Délégués de la commission de sélection                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                   |



27<sup>ème</sup> Assemblée Générale de l'Église Adventiste du Septième Jour de la Mission de Polynésie française

| Mercredi 3                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Jeudi 4                                                                                                                                                                                                     | Vendredi 5                                                                                                                                                                                               | Samedi 6 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| <b>Diner 17h - 18h</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                          |          |
| 18h : Louanges<br>18h15<br>Prière – Bienvenue<br>Chant de célébration :<br>Chorale<br><br>Message : Pr Eddie<br>TUPA'I<br><br>Déclaration d'ouverture<br>de la session<br>Prière finale<br>ANNONCES<br><br>20h : <b>COMITE DE<br/>SELECTION</b><br>Informations sur les<br>rôles :<br>Comité de sélection<br>Comité de nomination<br>Membres du Conseil<br>d'Administration<br>Responsables des<br>ministères<br>Convocation du comité<br>de sélection (45<br>délégués)<br>Vote de la composition<br>du comité de<br>nomination<br>Election du comité de<br>nomination | 18h : Louanges<br>18h15<br>Chant thème<br>Prière<br>Bienvenue<br>Chant de célébration :<br>Chorale<br>Message : Pr Hiro<br>ITCHNER<br>Chant de célébration :<br>Chorale<br>21h<br>Prière finale<br>ANNONCES | 18h: Louanges<br>18h15<br>Chant thème<br>Prière<br>Bienvenue<br>Chant de célébration :<br>Chorale<br>Message : Kheir<br>BOUTROS<br>Chant de célébration :<br>Chorale<br>21h<br>Prière finale<br>ANNONCES | Libre    |



## II. AGENDA

27<sup>ème</sup> Assemblée Générale de l'Église Adventiste du Septième Jour de la Mission de Polynésie française

### MERCREDI 3 DECEMBRE 2025 : 18h à 21h

18h à 20h : OUVERTURE DE LA SESSION

Message

20h à 21h : TRAVAUX DE LA SESSION

COMITE DE SELECTION

Informations sur les rôles

Comité de sélection

Comité de nomination

Membres du Conseil d'Administration

Responsables des ministères

Convocation du comité de sélection (45 délégués)

Vote de la composition du comité de nomination

21h : Fin de séance

### JEUDI 4 DECEMBRE 2025 : 8h à 16h

TRAVAUX DE LA SESSION

Présentation des nouveaux Administrateurs

Appel des délégués

Établissement du quorum

Adoption du programme de la session

Adoption de l'agenda

Information des procédures administratives de l'Église et règle de fonctionnement

Minutes de la dernière AG (2021)

Intégration des Églises nouvellement organisées à la liste des églises organisées

Changement de Statut de l'église de VAIAAU au statut de Groupe organisé

RAPPORTS DES ADMINISTRATEURS et des MINISTÈRES : 8h à 12h

Rapport du Président : Pr Hiro ITCHNER

Rapport du Secrétaire de la Mission : Jean Claude RAMIANDRISOA

Rapport du Directeur Financier : Jean Claude RAMIANDRISOA

Ministère Personnel : Pr Mathieu PAYET

École du Sabbat : Pr Mathieu PAYET

Association pastorale : Pr Jeff MARIRAI-PARKER

Jeunesse : Pr Clive TEFAATAU

Enfants : Jenny TOA

Famille : Manolita LY

Femmes : Danièle MAHEAHEA

Gestion Chrétienne de la Vie : Ronald ATGER

RAPPORTS DES MINISTÈRES ET INSTITUTIONS : 14h à 16h

Aumônerie : Edmond PAPARAI

Communications : Darryl DOOM

Santé : Matha WILLIAMS

Éducation Adventiste / École / Collège TIARAMA : Yann ATGER

Librairie Adventiste : Mélodie PICARD

Centre Média Adventiste : Verly FAARUIA

Représentants évangélistes : Fanny BROTHERRSON

Rapport du comité de nomination

16h : Fin de séance

### VENDREDI 5 DECEMBRE 2025 : 8h à 12h

8h : Travaux de la session

I. Plan stratégique de la Mission 2026 - 2030

II. Projet statut Fédération

III. Rapport de la Commission d'études des projets

a) Projet Pic Vert

b) Projet de construction du nouveau siège de la Mission

c) Information transfert des terrains de la Mission

IV. Projet d'extension du réseau LVDL

Clôture de la Session 2025

Remerciements

### SAMEDI 6 DECEMBRE 2025 : 8h à 17h

8h : Adoration

Présentation des nouveaux officiants 2026-2030

12h : Fin

14h : Célébration des 135 ans de l'arrivée des premiers missionnaires en Polynésie française

17h : Fin

### DIMANCHE 7 DECEMBRE 2025 : 7h30 à 12h

7h30 à 10h : Assemblée Générale de l'Association « Jeunesse Adventiste de Polynésie française » (JAPF)

10h à 12h : Assemblée Générale de l'Association « La radio La Voix De L'espérance » (LVDL)

12h : Fin



## SOMMAIRE

|       |                                                                           |     |
|-------|---------------------------------------------------------------------------|-----|
| I.    | Programme.....                                                            | 4   |
| II.   | Agenda .....                                                              | 6   |
| III.  | Chant thème.....                                                          | 8   |
| IV.   | Rapports d'activité.....                                                  | 9   |
|       | 1. Rapport du Président.....                                              | 9   |
|       | 2. Rapport du Secrétaire.....                                             | 12  |
|       | 3. Rapport du Trésorier .....                                             | 18  |
|       | 4. Département des Ministères Personnels.....                             | 31  |
|       | 5. Département de l'École Du Sabbat.....                                  | 35  |
|       | 6. Association pastorale.....                                             | 38  |
|       | 7. Ministères de la Jeunesse.....                                         | 41  |
|       | 8. Ministères auprès des Enfants .....                                    | 44  |
|       | 9. Ministères des Familles .....                                          | 48  |
|       | 10. Ministères des Femmes.....                                            | 51  |
|       | 11. Ministères de la Gestion Chrétienne de la Vie.....                    | 56  |
|       | 12. Département de l'Aumônerie.....                                       | 60  |
|       | 13. Département des Communications.....                                   | 63  |
|       | 14. Département de la Santé .....                                         | 66  |
|       | 15. Enseignement Adventiste .....                                         | 69  |
|       | 16. Librairie Adventiste .....                                            | 75  |
|       | 17. Centre Média Adventiste .....                                         | 79  |
|       | 18. Représentants évangélistes.....                                       | 82  |
| VI.   | Règles de fonctionnement de la Mission Adventiste (Statut) .....          | 85  |
| VII.  | Agrément du Conseil d'Administration de la Mission Adventiste (CAMA)..... | 101 |
| VIII. | Directives et Procédures d'une Session.....                               | 102 |
| IX.   | Célébration .....                                                         | 111 |



### III. CHANT THEME

#### JESUS REVIENT, J'IRAI !

##### COUPLET 1

Je regarde le ciel, les signes sont là,  
Les nuages s'ouvrent sur un Roi plein de gloire.  
Mon cœur s'éveille, mon âme croit,  
Bientôt la lumière couvrira la nuit noire.

##### REFRAIN

Jésus revient, j'irai,  
Dans le monde annoncer ta paix.  
Jésus revient, j'irai,  
Porter ta lumière où tout est froid.  
J'irai, oh j'irai...  
Pour que tous sachent : tu reviens !

##### COUPLET 2

Dans mes luttes, mes pleurs, mes combats,  
(Ouh, ouh, ouh)  
Ta promesse éclaire, ma foi.  
Tu viens bientôt, je le sais déjà,  
Et mon cœur chante.

##### REFRAIN

Jésus revient, j'irai,  
Dans le monde annoncer ta paix.  
Jésus revient, j'irai  
Porter ta lumière où tout est froid.  
J'irai, oh j'irai...  
Pour que tous sachent : tu reviens !

##### BRIDGE

Même si le monde chancelle,  
(Ouh, ouh, ouh, ouh)  
Mon espérance restera présente.  
(Ouh, ouh, ouh, ouh)  
Quand retentira la trompette,  
(Ouh, ouh, ouh)  
Je regarderai vers le ciel.

##### REFRAIN

Jésus revient, j'irai  
Là où la mort ne sera plus rien.  
Jésus revient, j'irai  
Je te verrai face à face enfin.  
Revient, oh j'irai  
Jésus revient, Jésus revient  
Jésus revient, j'irai

E haere au,  
Te ho'i mai nei Iesu, E haere au  
Te ho'i mai nei te Fatu, E haere au

Il revient, Jésus revient, j'irai...

Reviens !



## IV. RAPPORTS D'ACTIVITE

### 1. Rapport du Président

Période de 2022 – 2025

#### Introduction

Chers frères et sœurs délégués, chers collègues dans le ministère et chers membres de l'Église, c'est avec une profonde reconnaissance envers notre Seigneur Jésus-Christ que je vous présente ce rapport couvrant les quatre dernières années de 2022 à 2025.

Nous remercions vivement nos églises locales, nos ministères et tous les bénévoles dont l'engagement et le dévouement, soutenus par la grâce de Dieu, ont permis d'atteindre les objectifs fixés. Leur fidélité et leur esprit de service ont grandement fait progresser l'œuvre du Seigneur en Polynésie française.

Nous exprimons notre vive reconnaissance à Pasteur Roger TETUANUI, pour ses treize années de service fidèle et dévoué à la direction de la Mission. Par son engagement, sa vision et son esprit de service, il a profondément marqué la vie de l'Église en Polynésie française. Nous honorons le travail accompli et le témoignage précieux qu'il laisse derrière lui.

Conscients des nombreux défis auxquels la Mission a dû faire face au cours de ces dernières années, nous ne voulons pas simplement présenter un rapport destiné à rassurer ou à embellir la réalité. Ce rapport a pour vocation de rendre témoignage. Malgré les épreuves et les obstacles, la main puissante du Seigneur n'a cessé de diriger et de soutenir Son œuvre en Polynésie française.

« Jésus revient ! Implique-toi » a été le thème retenu au début du mandat 2022-2025. Avec les différents ministères de la Mission, nous avons tout mis en œuvre pour parcourir les cinq archipels et encourager nos églises ainsi que nos sympathisants à s'engager pleinement dans cette grande mission confiée à l'Église adventiste. Au cours de cette session, vous aurez le privilège d'entendre chaque ministère présenter les activités et expériences vécues durant ces quatre dernières années.

Les points majeurs à souligner durant ces 4 dernières années concernent :

#### L'évangélisation

Durant ce quinquennat, l'œuvre d'évangélisation a connu une progression significative. De nouveaux territoires ont été atteints, notamment Makemo, où des bénévoles se sont engagés activement tout au long de l'année 2024-2025, et une maison de prière a été établie pour les rassemblements du sabbat.

Aux Marquises, la présence adventiste s'est étendue jusqu'à Ua Huka, marquant une étape importante dans l'avancement de la mission.

Par ailleurs, la Mission de Polynésie française a pris part à plusieurs initiatives régionales et internationales telles que « PNGUM for Christ », « Africa for Christ » et « Zone Urbaine pour Christ », renforçant ainsi la collaboration missionnaire et le partage de l'Évangile au-delà de nos frontières.

#### Résumé des actions et événements liés au ministère pastoral

- Installation de la première femme pasteure en Polynésie française, dans le secteur 2, marquant une étape historique pour la Mission.
- Embauche de quatre nouveaux pasteurs stagiaires afin de soutenir la croissance et l'encadrement spirituel des églises locales.



- Appel de deux pasteurs à servir dans d'autres champs de l'Union - la NZPUC et la TPUM - illustrant l'ouverture missionnaire de la Polynésie française au service régional.
- Installation d'un couple missionnaire à Ua Huka, renforçant la présence adventiste dans l'archipel des Marquises.
- Embauche d'un ouvrier biblique pour les îles des Tuamotu (Manihi et Ahe), afin de poursuivre le développement de l'évangélisation dans ces territoires éloignés.

## Souvenir et hommage

- Le quinquennat a également été marqué par le décès de cinq pasteurs, dont deux en activité et trois retraités, laissant un héritage spirituel précieux pour la Mission.

## Centre des Médias Adventiste et Patrimoine de la Mission Adventiste

- Recrutement d'une Directrice au Centre Médias.
- Intégration d'un pasteur à plein temps au sein de l'équipe.
- Réaménagement du bâtiment accueillant le local du Centre Média Adventiste, en cours.
- Recrutement de quatre ouvriers qualifiés en CDD pour accélérer les travaux de rénovation et de construction sur les sites d'églises et au Pic Vert.
- Acquisition d'un véhicule utilitaire à benne basculante et d'un tracteur-tondeuse pour l'entretien du site du Pic Vert.
- Poursuite de la régularisation foncière (achats, ventes et échanges de terrains appartenant à la Mission).
- Suivi du programme de mise aux normes électriques dans l'ensemble des bâtiments d'églises de la Polynésie française.
- Dédicace de la salle jeunesse de Raivavae (2024).
- Dédicace prévue des églises de Puohine (Raiatea) et Patio (Tahaa) pour la fin de l'année 2025.

## Ministères de la Jeunesse, des Enfants et des Femmes

- Ce quinquennat a été marqué par un nouvel élan dans la formation, la vie spirituelle et l'engagement communautaire.
- La relance du scoutisme, les rencontres intersectorielles et les camp-meetings ont dynamisé la jeunesse.
- Le MAE a renforcé la formation des moniteurs et l'implication des familles dans l'éducation spirituelle des enfants.
- Le ministère des Femmes a favorisé la croissance personnelle et spirituelle des femmes à travers des retraites, séminaires et cercles de prière.
- Ensemble, ces ministères ont contribué à l'unité et au rayonnement spirituel de l'Église.

## Ministères de la Gestion Chrétienne de la Vie, de l'Aumônerie, de la Santé et de la Famille

Sous la direction du Saint-Esprit, ces ministères ont œuvré durant ce quinquennat pour fortifier la foi, la santé et la vie spirituelle des membres. La Gestion Chrétienne de la Vie a encouragé la fidélité et la générosité envers Dieu. L'Aumônerie a apporté écoute, prière et réconfort aux malades et aux familles en détresse. Le ministère de la Santé a promu un mode de vie équilibré fondé sur les principes bibliques. Enfin, le ministère de la Famille a accompagné couples et foyers à travers séminaires, retraites et semaines de prière. Ensemble, ils ont contribué à l'épanouissement spirituel et relationnel du peuple de Dieu en Polynésie française.



## Remerciements

Je tiens à exprimer ma gratitude :

- Aux pasteurs et responsables de secteurs, pour leur dévouement au service du peuple de Dieu.
- Aux directeurs de département et enseignants, pour leur fidélité dans l'éducation et la formation spirituelle.
- Aux membres laïcs et bénévoles, pour leur engagement dans la mission locale et leur soutien indéfectible.
- À nos partenaires de la Division et des Unions, pour leur accompagnement et leurs conseils.

## Conclusion et Appel

En regardant en arrière, nous voyons la fidélité de Dieu. En regardant en avant, nous entendons Son appel :  
« Jésus revient, J'irai »

Que cette session soit pour chacun de nous l'occasion de renouveler notre consécration et notre engagement à aller, à servir et à proclamer la Bonne Nouvelle dans toutes nos îles.

Puisse l'Esprit Saint continuer de guider notre Église en Polynésie française vers une mission encore plus fidèle et efficace, jusqu'à ce que Jésus revienne.



*Hiro TCHNER*

Président de la Mission



## 2. Rapport du Secrétaire

« Allez, faites de toutes les nations des disciples, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit » (Matthieu 28.19). Telle est la mission confiée par notre Seigneur Jésus-Christ à son Église.

C'est avec reconnaissance envers Dieu que je présente ce rapport d'activité du Secrétaire de Mission pour le quinquennat 2020-2025. Cette période a été marquée par de nombreux défis, mais aussi par de belles avancées dans l'accomplissement de la mission que le Seigneur nous confie.

En résumé, le rôle du Secrétaire de Mission consiste à assurer la bonne coordination administrative, le suivi des dossiers du personnel, le maintien des archives et statistiques, ainsi que la gestion des ressources humaines et institutionnelles.

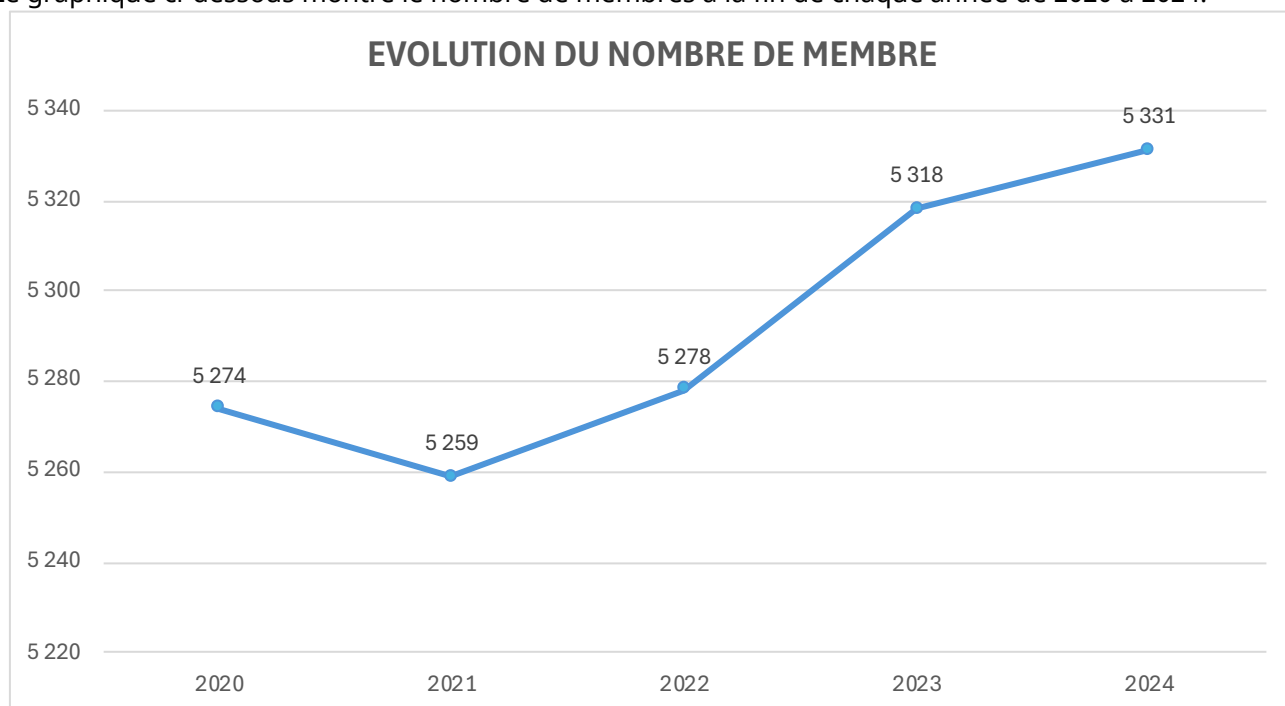
Au-delà des aspects techniques, il s'agit aussi d'un ministère de soutien et de service, visant à renforcer l'efficacité de notre organisation au service de l'Évangile.

Durant ce quinquennat, plusieurs actions significatives ont été menées, notamment dans les domaines de la gestion du personnel, de la formation, du suivi des églises locales, et de l'amélioration des processus administratifs. Ces initiatives ont contribué à une meilleure cohésion entre les différents Ministères et à un fonctionnement plus harmonieux de nos structures.

Pour commencer ce rapport, je vous invite à découvrir les statistiques qui reflètent la vitalité et l'évolution de nos églises.

### Nombre de membres

Le graphique ci-dessous montre le nombre de membres à la fin de chaque année de 2020 à 2024.



Le tableau montre une légère mais constante progression du nombre de membres entre 2020 et 2024. En 2020, l'église comptait 5 274 membres, puis une petite baisse en 2021 (5 259), avant de reprendre une croissance régulière les années suivantes pour atteindre 5 331 membres en 2024.



Le tableau ci-dessous présente les statistiques des membres par rapport à la population de la Polynésie française, en mettant en évidence les pourcentages de membres au sein de la population ainsi que le ratio membre/population.

| ANNEE                          | 2020    | 2021    | 2022    | 2023    | 2024    |
|--------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Nombre de membres              | 5 274   | 5 259   | 5 278   | 5 318   | 5 331   |
| Nombre de population*          | 280 099 | 283 090 | 286 113 | 289 169 | 292 257 |
| Pourcentage membres/Population | 1,88%   | 1,86%   | 1,84%   | 1,84%   | 1,82%   |
| Ratio membre/Population        | 1:53    | 1:54    | 1:54    | 1:54    | 1:55    |

\* source : [https://countrymeters.info/fr/French\\_Polynesia](https://countrymeters.info/fr/French_Polynesia)

La population totale du territoire est passée de 280 099 habitants en 2020 à 292 257 en 2024, soit une hausse d'environ 4,4 %. Cette croissance démographique plus rapide que celle du nombre de membres explique la baisse progressive du pourcentage de membres par rapport à la population, qui passe de 1,88 % à 1,82 %.

Le ratio membre/population illustre cette même tendance : alors qu'en 2020, on comptait 1 membre adventiste pour 53 habitants, ce ratio est passé à 1 pour 55 en 2024.

En résumé, les données montrent une communauté stable mais en légère perte relative face à la croissance de la population. Cette évolution souligne la nécessité de renforcer les efforts d'évangélisation, d'intégration et de fidélisation des membres afin de maintenir — voire d'accroître — l'impact de l'Église dans la société.

### Baptêmes et professions de foi

Le graphique suivant montre les nombres de baptême par an, de 2020 à 2024, ainsi que le total des baptêmes de ces 5 dernières années.



Le nombre de baptêmes présente une tendance générale à la hausse sur la période allant de 2020 à 2024. En effet, on observe une progression notable, passant de 47 baptêmes en 2020 à 107 en 2024, soit une augmentation de plus du double (+128 %) en cinq ans.

L'année 2022 constitue un point culminant avec 111 baptêmes enregistrés, ce qui représente une hausse de 58,6 % par rapport à 2021.

Ce résultat témoigne les efforts missionnaires et le retour à la normale après les perturbations liées à la pandémie de COVID 19.

En 2023, une légère baisse est constatée avec 94 baptêmes, soit une diminution de 15,3 % par rapport à l'année précédente.

Cependant, l'année 2024 marque une reprise avec 107 baptêmes, confirmant une tendance positive à la croissance.

Sur l'ensemble de la période, la moyenne annuelle s'élève à environ 86 baptêmes par an, ce qui traduit une activité missionnaire stable, soutenue et encourageante pour la vie de l'Église.

### Profession de foi

Le graphique ci-dessous montre les nombres d'entrée par profession de foi durant les 5 dernières années.



Entre 2020 et 2024, on enregistre un total de 46 professions de foi. Le nombre varie légèrement d'une année à l'autre, avec un pic en 2022 (12 professions de foi) et un minimum en 2023 et 2024 (7 chacune).



## Décès et radiations

### Décès

Le tableau suivant résume les nombres de décès par an ainsi que le total de décès pendant les 5 dernières années.

| ANNEE           | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | TOTAL |
|-----------------|------|------|------|------|------|-------|
| Nombre de DECES | 26   | 30   | 36   | 37   | 34   | 163   |

Le tableau montre que 163 décès ont été enregistrés entre 2020 et 2024, avec une légère tendance à la hausse au fil des années.

En 2020, on compte 26 décès, puis une augmentation progressive jusqu'à 37 en 2023, avant une petite baisse à 34 en 2024.

Cette évolution peut refléter divers facteurs, tels que le vieillissement des membres de l'église, les conditions sanitaires ou encore les effets de la pandémie COVID 19 au début de la période.

### Radiation

Le tableau présente les nombres de radiations entre 2020 et 2024.

| ANNEE               | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | TOTAL |
|---------------------|------|------|------|------|------|-------|
| Nombre de radiation | 75   | 51   | 50   | 40   | 41   | 257   |

Au total, 257 radiations ont été recensées sur l'ensemble de la période, ce qui reflète la nécessité d'encourager les églises à vivre sa foi selon les normes chrétiennes et la doctrine de notre église.

L'année 2020 enregistre le plus grand nombre de radiations (75), à la suite d'initiatives de régularisation des cas dans certaines églises.

### Nouveaux groupes et organisations des églises

Grâce aux efforts d'évangélisation menés par les églises locales et la Mission, des nouveaux groupes ont vu le jour, notamment le groupe de Huahine Tubuai, le groupe Fatu Hiva.

Par ailleurs, les groupes existant depuis plus de 5 ans ont été encouragés et accompagnés pour accéder au statut d'églises organisées, signe de leur maturité et de leur développement.

Ainsi, trois groupes sont devenus églises organisées :

- Maeva Taareu organisée en église le 01 mai 2022
- Rate organisée en église le 01 mai 2022.
- Mataiva, organisée le 18 juillet 2025 qui est la première église organisée des Tuamotu.

### Formation sur le fonctionnement du Comité d'église

En tant que responsable de la gestion administrative du Comité, nous avons organisé, au cours des années 2022 et 2023, des formations à l'intention des membres des comités d'église de tous les secteurs de la Mission.

Ces formations n'ont pas seulement porté sur les aspects techniques et administratifs de la gestion du comité d'église, mais ont également mis l'accent sur ses fondements spirituels.

Un rappel du rôle du comité d'église, tel que défini dans le Manuel d'Église, a également été effectué, en soulignant particulièrement sa mission principale de coordination de l'évangélisation.



Le but de ces formations est de favoriser le renforcement spirituel, technique, et administratif des membres du comité d'église.

Elles visent à les aider à mieux comprendre leur rôle spirituel et leur responsabilité dans la mission de l'Église, tout en les encourageant à approfondir leur foi personnelle et à développer un esprit de consécration dans le service pour l'œuvre de Dieu.

### **Formation et mis en place du nouveau logiciel ACMS**

Depuis avril 2024, On a déployé le logiciel ACMS (Adventist Church Management System) qui est un outil informatique officiel développé par l'Église Adventiste du septième Jour pour gérer les données administratives, spirituelles et statistiques des églises locales et des missions.

Cet outil permet de mettre à jour en temps réel les statistiques liées aux membres, aux baptêmes, aux transferts, etc.

Des formations sur l'utilisation de ce logiciel ont été dispensées aux secrétaires d'églises du secteur 1 au secteur 10, en collaboration avec Pasteur Adrian et l'équipe du secrétariat de la Mission. L'accès aux données est désormais ouvert aux pasteurs et anciens pour la gestion de leurs églises respectives.

### **Formation pour le personnel**

Dans le cadre du renforcement des capacités du personnel, plusieurs sessions de formation ont été organisées, couvrant à la fois le personnel pastoral, le personnel administratif, le personnel des médias et celui de la librairie.

Ces formations, dispensées en collaboration avec l'organisme Anuanua Formation, ont porté sur divers thèmes essentiels tels que l'intelligence émotionnelle pour l'ensemble du personnel, la gestion des conflits, la gestion des situations difficiles, le développement des pratiques managériales, ainsi que la gestion du changement destinée plus spécifiquement aux pasteurs.

Le personnel de bureau, des médias et de la librairie a également bénéficié de formations en perfectionnement Excel, tandis que les administrateurs ont suivi une session intitulée « Manager dans le respect du droit du travail polynésien », afin d'améliorer leurs compétences en management et en conformité légale.

### **Remerciements**

Gloire soit rendue à Dieu pour tout ce qui a été accompli dans notre Mission !

Je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance aux pasteurs, aux anciens d'églises, aux responsables de groupes, et plus particulièrement aux secrétaires d'églises, pour leur dévouement et leur précieuse collaboration au service de l'œuvre de Dieu.

Je tiens à remercier également mes collègues du Secrétariat de la Mission pour leur soutien dans la gestion des statistiques et dans toutes les tâches administratives.

Un remerciement spécial pour Vaiani qui nous a quitté en août 2025 pour un nouvel horizon.



Merci également à l'ancien Président, le Pasteur Roger TETUANUI, et au nouveau Président, le Pasteur Hiro ITCHNER, pour leurs franches collaborations.

Bienvenue à Pasteur Jean-François MARRAI-PARKER pour sa nouvelle fonction en tant que Secrétaire de Mission depuis le 14 septembre 2025.

Cette séparation du rôle du Secrétaire de Mission et celui du Trésorier marque le développement de notre Mission au niveau organisationnel et au niveau financier. Gloire à Dieu !

Que Dieu continue à bénir Son œuvre en Polynésie française !

Maranatha !



*Jean-Claude RAMIANDRISOA*

Secrétaire de Mission



### 3. Rapport du Trésorier

#### Introduction

Dieu a confié à Son Église une mission sacrée : proclamer l'Évangile au monde entier et préparer Son peuple pour le retour glorieux de Jésus-Christ, notre Seigneur et Sauveur.

Pour l'accomplissement de cette œuvre, Il accorde à Son Église non seulement des dons spirituels, mais également des ressources matérielles.

Dans ce contexte, la Direction financière occupe une place essentielle. Son rôle dépasse la simple dimension administrative : il s'agit d'un véritable ministère spirituel.

Elle a pour mission d'encourager la fidélité et la générosité des membres, et surtout de veiller à ce que la dîme et les offrandes soient gérées avec intégrité, transparence et efficacité.

Nous exprimons toute notre reconnaissance à Notre Dieu pour les bénédictions abondantes qu'Il a accordées à Son Église en Polynésie française au cours de ce dernier quinquennat.

En effet, la situation financière de la Mission s'est encore nettement améliorée durant ce quinquennat, témoignant d'une gestion saine et efficace.

Cette fidélité dans l'administration des ressources constitue une base solide pour soutenir et développer l'œuvre de Dieu : l'évangélisation, les différents ministères, le ministère pastoral et évangélique dans les champs, ainsi que l'ensemble des initiatives indispensables à l'accomplissement de la mission confiée à Son Église.

Durant ce quinquennat, un pas significatif a été franchi avec la mise en place d'un nouveau logiciel de trésorerie d'église spécialement conçu pour les églises de la Mission de Polynésie française.

Ce rapport présente une synthèse des états financiers 2020-2024 de la Mission, audités par le cabinet KPMG, ainsi qu'une analyse de ses performances financières.

Il met également en lumière plusieurs réalisations significatives, tant dans le domaine des investissements que dans celui de l'évangélisation.



## États Financiers

### Bilan

Le Bilan permet de savoir à l'instant « t » ce que la Mission possède (Actifs) et ce qu'elle doit (Passifs). Ainsi, le tableau suivant résume ces informations au 31/12/2020, au 31/12/2021, au 31/12/2022, au 31/12/2023, et au 31/12/2024.

| <b>BILAN AU 31 DECEMBRE DES 5 DERNIERES ANNEES - DOCUMENT FIN D'EXERCICE</b> |                    |                    |                    |                    |                    |
|------------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
|                                                                              | <b>31/12/2020</b>  | <b>31/12/2021</b>  | <b>31/12/2022</b>  | <b>31/12/2023</b>  | <b>31/12/2024</b>  |
| <b>ACTIFS</b>                                                                |                    |                    |                    |                    |                    |
| Immobilisations incorporelles                                                | 616 553            | 750 480            | 840 919            | 1 369 643          | 689 546            |
| Immobilisations corporelles                                                  | 451 300 101        | 459 395 775        | 468 206 467        | 468 868 200        | 456 503 262        |
| Immobilisations financières                                                  |                    | 400 000            | 30 000             | 4 020 000          | 4 100 000          |
| <b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>                                             | <b>451 916 654</b> | <b>460 546 255</b> | <b>469 077 386</b> | <b>474 257 843</b> | <b>461 292 808</b> |
| Stocks et en-cours                                                           |                    |                    | 10 254             |                    |                    |
| Créances                                                                     | 52 772 285         | 67 406 060         | 67 208 792         | 63 731 931         | 46 061 916         |
| Trésorerie et équivalents                                                    | 64 712 409         | 94 325 090         | 142 800 324        | 223 507 585        | 342 838 706        |
| Charges constatées d'avance                                                  | 4 404 092          | 3 027 269          | 2 924 453          | 6 480 646          | 7 068 157          |
| <b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>                                                 | <b>121 888 786</b> | <b>164 758 419</b> | <b>212 933 569</b> | <b>293 720 162</b> | <b>395 968 779</b> |
| <b>TOTAL GENERAL ACTIFS</b>                                                  | <b>573 805 440</b> | <b>625 304 674</b> | <b>682 010 955</b> | <b>767 978 005</b> | <b>857 261 587</b> |
| <b>PASSIFS</b>                                                               |                    |                    |                    |                    |                    |
| Capital social ou individuel                                                 | 450 368 686        | 450 368 686        | 549 648 618        | 627 407 840        | 627 407 840        |
| Réserves                                                                     | 34 554 326         | 25 921 638         | 23 766 814         | 32 438 840         | 32 776 347         |
| Report à nouveau                                                             |                    |                    |                    |                    | 80 694 605         |
| Résultat de l'exercice                                                       | 32 888 213         | 99 279 932         | 77 759 222         | 80 694 605         | 85 719 709         |
| <b>CAPITAUX PROPRES</b>                                                      | <b>517 811 225</b> | <b>575 570 256</b> | <b>651 174 654</b> | <b>740 541 285</b> | <b>826 598 501</b> |
| Provisions pour risques                                                      |                    |                    | 6 000 000          |                    |                    |
| Provisions pour charges                                                      | 8 316 929          | 545 000            | 1 000 000          | 2 000 000          | 3 000 000          |
| <b>TOTAL PASSIFS NON COURANTS</b>                                            | <b>8 316 929</b>   | <b>545 000</b>     | <b>7 000 000</b>   | <b>2 000 000</b>   | <b>3 000 000</b>   |
| Emprunts et dettes financ.<br>Divers                                         |                    |                    |                    |                    |                    |
| Dettes fourniss. & cptes<br>rattachés                                        | 172 290            | 4 178 965          | 2 691 697          | 3 520 618          | 2 563 521          |
| Dettes fiscales et sociales                                                  | 24 510 841         | 20 538 965         | 17 279 990         | 19 830 410         | 18 709 648         |
| Dettes sur immo. et cptes<br>rattachés                                       | 3 093 334          |                    |                    | 176 493            |                    |
| Autres dettes                                                                | 19 900 821         | 24 471 588         | 3 864 614          | 1 559 199          | 6 389 917          |
| Produits constatés d'avance                                                  |                    |                    |                    | 350 000            |                    |
| <b>TOTAL PASSIFS COURANTS</b>                                                | <b>47 677 286</b>  | <b>49 189 518</b>  | <b>23 836 301</b>  | <b>25 436 720</b>  | <b>27 663 086</b>  |
| <b>TOTAL GENERAL PASSIFS</b>                                                 | <b>573 805 440</b> | <b>625 304 774</b> | <b>682 010 955</b> | <b>767 978 005</b> | <b>857 261 587</b> |

Entre 2020 et 2024, le bilan de la Mission montre une forte amélioration de la solidité financière. Du côté de l'actif, la trésorerie et ses équivalents progressent de manière très significative, passant de 64,7 millions en 2020 à 342,8 millions en 2024, soit plus de cinq fois leur niveau initial.

Cette hausse traduit une amélioration marquée de la liquidité et une capacité renforcée à faire face aux engagements à court terme. Cette croissance significative témoigne d'une bonne gestion et d'une capacité d'autofinancement. Les capitaux propres affichent également une progression continue, passant de 517,8



millions en 2020 à 826,6 millions en 2024. Cette évolution s'explique par des résultats annuels excédentaires, renforçant ainsi la base financière.

## Comptes de résultat

Le compte de résultat est un outil essentiel d'analyse financière. Il présente les performances d'une organisation sur une période donnée, appelée exercice comptable.

Il met ainsi en évidence le solde final de l'activité, permettant de savoir si l'organisation a dégagé un bénéfice ou enregistré une perte au cours de cet exercice.

| COMPTES DE RESULTAT POUR LES 5 DERNIERES ANNEES - DOCUMENT FIN D'EXERCICE |                    |                    |                    |                    |                    |
|---------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| ANNEE                                                                     | 2020               | 2021               | 2022               | 2023               | 2024               |
| <b>PRODUITS</b>                                                           |                    |                    |                    |                    |                    |
| Dîme brute                                                                | 379 404 541        | 415 380 317        | 457 633 191        | 497 409 636        | 490 732 810        |
| Offrandes brutes                                                          | 44 089 921         | 50 280 733         | 61 566 416         | 76 612 861         | 72 321 136         |
| Autres recettes                                                           | 20 279 909         | 17 569 972         | 17 728 849         | 25 879 577         | 20 675 753         |
| Transfer from Reserve                                                     | 38 239 063         | 15 622 280         | 12 154 824         | 17 055 146         | 25 051 869         |
| Reprise sur provision                                                     | 7 234 483          | 8 015 105          | 1 548 871          | 7 863 593          | 3 075 415          |
| <b>TOTAL PRODUITS</b>                                                     | <b>489 247 917</b> | <b>506 868 407</b> | <b>550 632 151</b> | <b>624 820 813</b> | <b>611 856 983</b> |
| <b>CHARGES</b>                                                            |                    |                    |                    |                    |                    |
| Dépenses administratives                                                  | 72 041 970         | 68 529 022         | 70 494 008         | 84 017 679         | 82 126 381         |
| Administration                                                            | 54 799 326         | 46 251 644         | 50 607 335         | 58 798 367         | 57 151 723         |
| Discipulat (Famille- Femme-Enfant + GCV)                                  | 9 336 474          | 9 669 776          | 10 175 386         | 11 685 049         | 3 925 969          |
| Discipulat (Jeunesse)                                                     |                    |                    | 9 882 251          | 10 107 564         | 12 086 937         |
| Mission vers les communautés (MP + EDS)                                   | 18 774 554         | 9 135 690          | 9 615 598          | 9 906 703          | 11 094 485         |
| Ministère de la Santé                                                     | 425 711            | 570 242            | 847 284            | 910 028            | 705 851            |
| Ministère de Media                                                        | 35 963 406         | 46 902 041         | 39 169 442         | 41 465 325         | 34 403 947         |
| Évangélisation                                                            |                    | 9 546 073          | 7 122 821          | 11 352 820         | 20 227 551         |
| Champs                                                                    | 137 780 184        | 120 483 376        | 124 535 164        | 131 209 831        | 132 311 661        |
| Éducation                                                                 | 2 000 000          |                    | 529 118            | 5 543 952          | 3 439 879          |
| Charges financières                                                       | 387 055            | 283 443            | 217 146            | 351 814            | 370 384            |
| Dîme et offrandes part GC-SPD-NZPUC                                       | 106 270 828        | 114 396 609        | 131 731 596        | 149 808 656        | 140 008 643        |
| Charges personnel SPD                                                     | 5 286 863          | 2 708 772          | 2 945 780          | 3 241 248          | 3 283 863          |
| Transfert to Reserve                                                      | 13 293 333         | 12 000 000         | 15 000 000         | 25 727 172         | 25 000 000         |
| <b>TOTAL CHARGES</b>                                                      | <b>456 359 704</b> | <b>440 476 688</b> | <b>472 872 929</b> | <b>544 126 208</b> | <b>526 137 274</b> |
| <b>RESULTAT NET (Perte nette)</b>                                         | <b>32 888 213</b>  | <b>66 391 719</b>  | <b>77 759 222</b>  | <b>80 694 605</b>  | <b>85 719 709</b>  |

Sur la période analysée, les produits connaissent une progression globale, **passant de 489,2 millions en 2020 à 611,8 millions en 2024**. Cette hausse est principalement portée par la dîme brute, qui demeure la première source de revenus (entre 62 % et 80 % des produits), et par les offrandes brutes, en forte croissance entre 2020 et 2023 avant un léger repli en 2024.



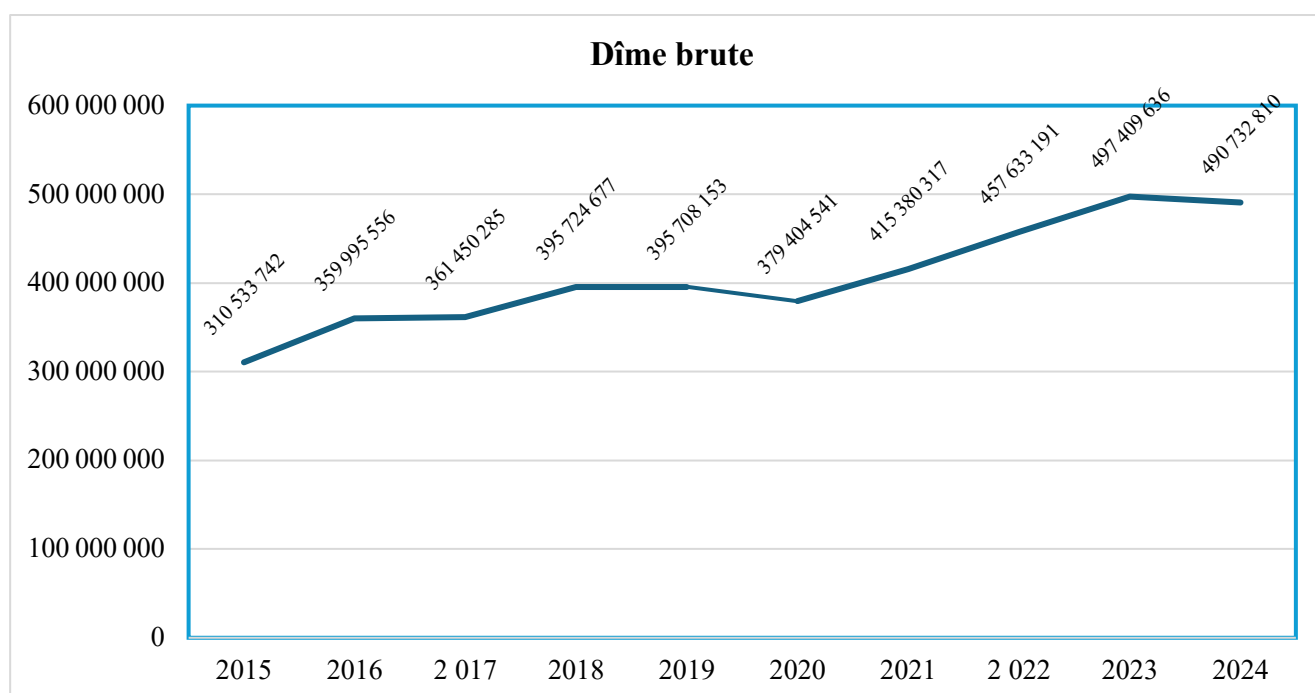
Les transferts depuis les réserves et les reprises sur provisions constituent des compléments variables, utilisés de façon ponctuelle.

**Côté charges, la tendance reste maîtrisée : elles évoluent de 456,3 millions en 2020 à 526,1 millions en 2024**, soit une augmentation moindre que celle des produits. Les principaux postes concernent les champs ainsi que le ministère des médias.

Grâce à la bonne maîtrise des charges et à la progression régulière des produits, le résultat net reste excédentaire chaque année, passant **de 32,9 millions en 2020 à 85,7 millions en 2024**, soit une **amélioration de plus de 160 % en cinq ans**.

### Analyse des données sur la dîme et les offrandes

Le graphique suivant nous montre l'évolution de la dîme brute au cours des 10 dernières années.



On constate une **croissance globale de la dîme brute** sur la période analysée, passant de **310,5 millions en 2015 à 490,7 millions en 2024**, soit une **croissance de 58,02%**. Entre 2015 et 2018, la progression est régulière, avec une augmentation significative de plus de **85 millions**. En 2019, la dîme atteint près de **396 millions**, mais l'année 2020 enregistre une contraction de **-4,12 %**, principalement due à l'impact de la crise du **COVID-19**, ramenant le montant à **379,4 millions**.

À partir de 2021, une **reprise vigoureuse** s'installe, marquée par des croissances successives de **9,48 % en 2021**, **10,17 % en 2022** et **8,69 % en 2023**.

Cette dynamique porte la dîme brute à son niveau le plus élevé de la période, atteignant **497,4 millions**.

Toutefois, **en 2024**, on note un léger recul de **-1,34 %**, stabilisant le montant à **490,7 millions**.



Dans l'ensemble, sur la période **2019-2024**, l'augmentation cumulée s'élève à **24,01 %**, traduisant une progression solide malgré quelques fluctuations.

En moyenne, la croissance annuelle ressort à **4,80 %**, soit plus du double de l'objectif fixé par la **Conférence générale**, qui est de **2 % par an**.

## Dîme par membre

Le tableau suivant montre l'évolution de la **dîme par membre** entre 2020 et 2024.

| ANNEE              | 2020        | 2021        | 2022        | 2023        | 2024        |
|--------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Dîme brute         | 379 404 541 | 415 380 317 | 457 633 191 | 497 409 636 | 490 732 810 |
| Nombre des membres | 5 274       | 5 259       | 5 278       | 5 318       | 5 331       |
| Dîme par membre    | 71 939      | 7 8 985     | 86 706      | 93 533      | 92 053      |

Entre 2020 et 2023, la dîme brute a fortement augmenté, passant de 379,4 millions à 497,4 millions, avant de légèrement reculer à 490,7 millions en 2024 tout en restant à un niveau élevé.

Le nombre de membres est resté globalement stable autour de 5 200 à 5 300, ce qui montre que la croissance provient surtout de l'augmentation des contributions individuelles.

La dîme par membre a progressé régulièrement, atteignant un pic en 2023 avant un léger repli en 2024, mais demeure bien supérieure aux niveaux de 2020-2022.

## Utilisation de la dîme

Selon les recommandations de la Conférence générale et de la Division, au moins 55 % de la dîme brute doivent être consacrés aux champs missionnaires et à l'évangélisation.

Le tableau suivant présente les pourcentages annuels des dépenses consacrées aux champs missionnaires et à l'évangélisation par rapport à la dîme brute.

| Années                                               | 2020        | 2021        | 2 022       | 2023        | 2024        |
|------------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Champs + évangélisation (Mission + Secteurs + Media) | 173 743 590 | 176 931 490 | 170 827 427 | 184 027 976 | 186 943 159 |
| Dîme brute                                           | 379 404 541 | 415 380 317 | 457 633 191 | 497 409 636 | 490 732 810 |
| Taux Champs + Évangélisation / Dîme brute            | 45,79%      | 42,60%      | 37,33%      | 37,00%      | 38,09%      |

Au cours du quinquennat, nous avons recruté 3 pasteurs, 1 instructeur de Bible et 1 membre du personnel média afin de renforcer les effectifs dans ces domaines.

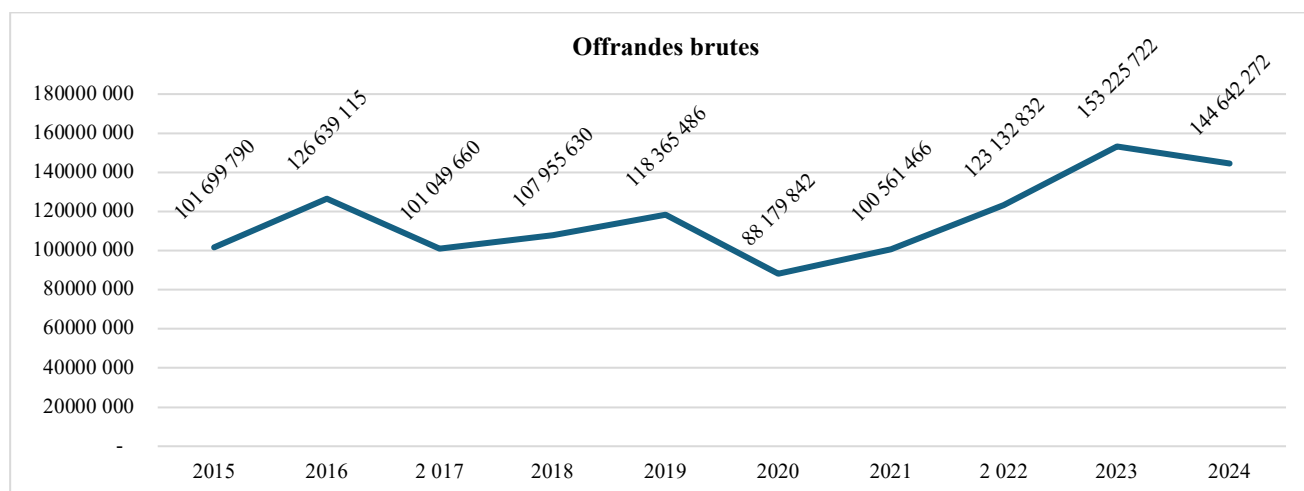
Malgré ces recrutements, le besoin en pasteurs sur le terrain reste important. Tous les diplômés en théologie disponibles ont été engagés, et nous devons attendre l'arrivée des étudiants en théologie bénéficiant des bourses de l'Union, reprises par la Mission en 2025.

La baisse du taux observée est aussi due à la croissance annuelle significative de la dîme brute.



## Offrandes

Le graphique suivant nous montre l'évolution des offrandes brutes au cours des 10 dernières années.



Les **offrandes brutes** affichent une croissance globale entre **2015 et 2024**, passant de **101,7 millions à 144,6 millions**, malgré de fortes fluctuations : après une hausse en 2016 puis une chute en 2017, elles progressent jusqu'en 2019 avant de connaître un effondrement en 2020 lié au COVID-19.

À partir de 2021, une reprise marquée permet d'atteindre un pic historique en 2023 avec **153,2 millions**, avant un léger recul en 2024.

Sur la période 2019-2024, la croissance cumulée atteint **22,20 %**, soit une moyenne annuelle de **4,44 %**, traduisant une tendance positive mais instable.

## Fonds de roulement et liquidités disponibles 2020-2024

Le **fonds de roulement** est un indicateur financier qui mesure la capacité d'une organisation à financer son activité courante. Il correspond à la différence entre les **actifs courants** (ce que l'organisation possède à court terme) et les **passifs courants** (ce qu'elle doit à court terme).

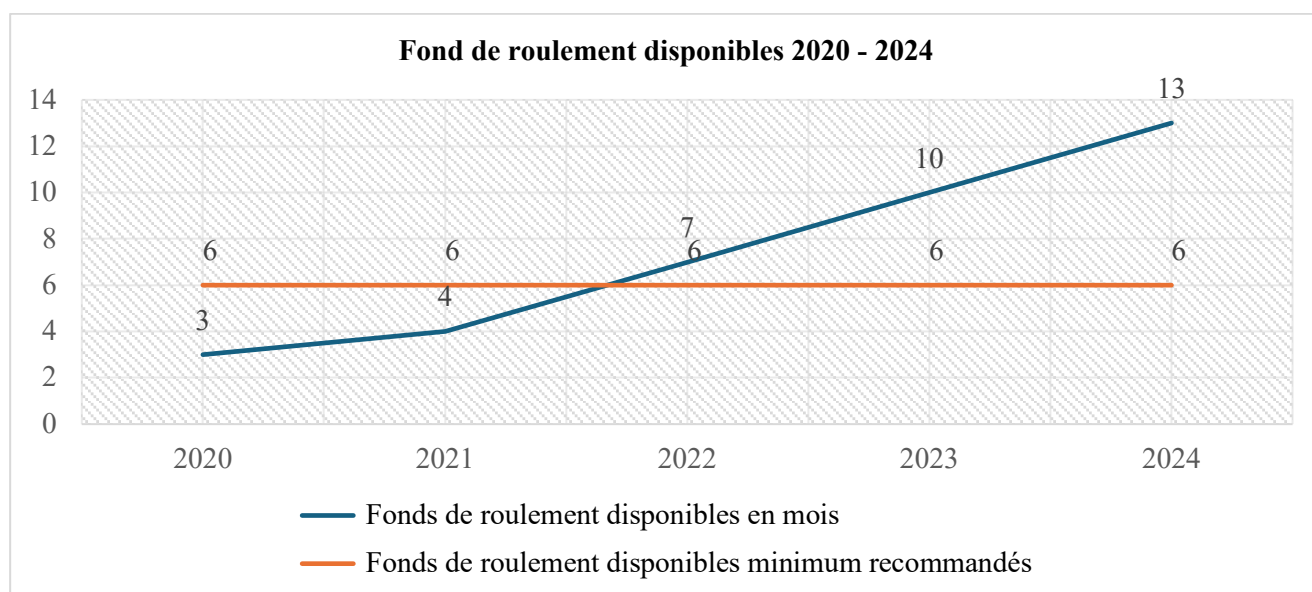
Afin de disposer d'un indicateur de base de la santé financière, l'Église met l'accent sur la comparaison entre le montant du fonds de roulement disponible et des liquidités disponibles d'une organisation, et les minimums recommandés.

Le Working Policy de la Division du Pacifique Sud (Fin 10.10) recommande **un minimum de 6 mois de fonds de roulement** disponibles, et **un minimum de 3 mois de liquidités disponibles**.

Cela permet d'assurer la résilience de l'organisation et la continuité de sa mission pendant une période donnée même en cas de ralentissements économiques et des crises financières imprévus.



Le graphique suivant met en évidence l'évolution des fonds de roulement disponibles, exprimés en mois.



**En 2020**, la Mission ne disposait que de trois mois de couverture de ses charges, révélant une situation financière **fragile**, suites aux travaux de rénovation et de mise aux normes au Pic vert.

En 2021, ce niveau s'est légèrement amélioré pour atteindre quatre mois, traduisant une progression modérée de la sécurité financière.

**L'année 2022 marque une avancée plus significative avec sept mois de couverture**, soit presque le double de l'année précédente, ce qui reflète une amélioration de la trésorerie et un renforcement des capitaux permanents.

**En 2023**, le fonds de roulement continue de progresser et atteint **dix mois**, conférant à la Mission une autonomie financière plus confortable.

Enfin, **en 2024, il s'élève à treize mois**, illustrant **une situation très solide**, la Mission étant désormais en mesure de couvrir plus d'une année de charges grâce à son fonds de roulement.



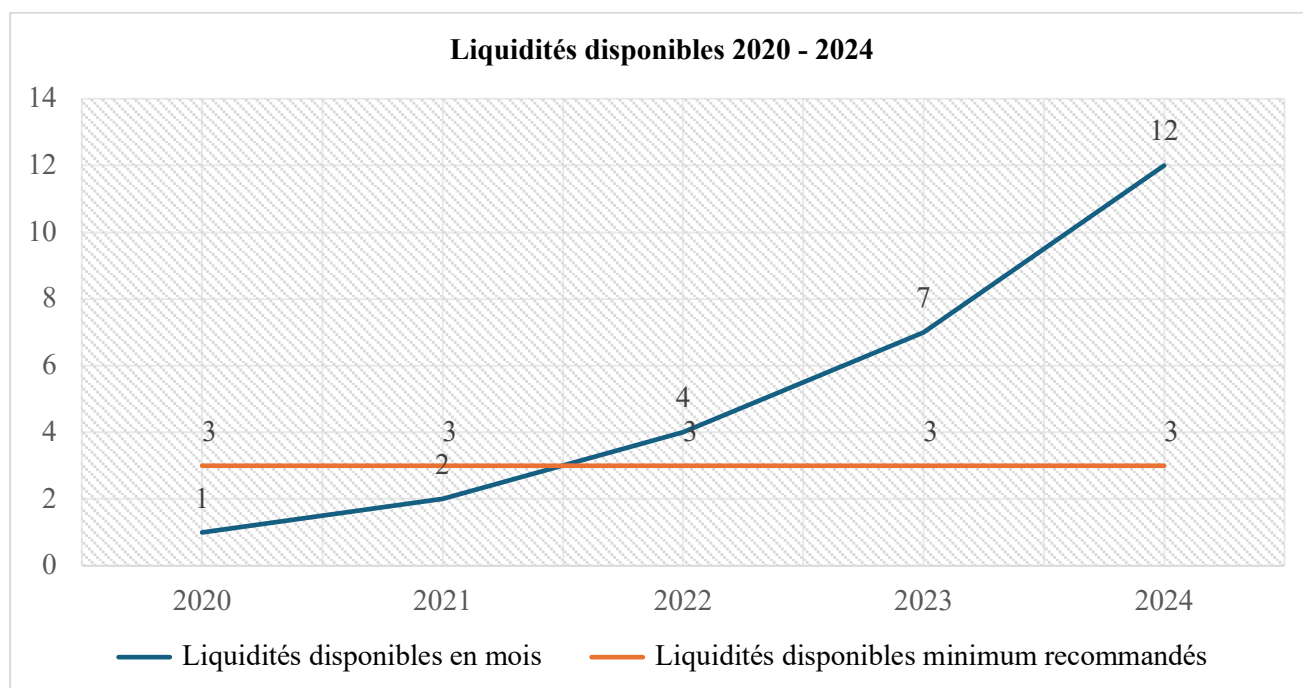
| <b>FONDS DE ROULEMENT</b>                                                                      | <b>2020</b>         | <b>2021</b>         | <b>2022</b>        | <b>2023</b>        | <b>2024</b>        |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| <b>Dépenses annuelles</b>                                                                      | 353 979 437         | 344 249 438         | 353 390 000        | 368 590 380        | 361 128 631        |
| Moins Dépréciation                                                                             | (29 981 020)        | (30 102 719)        | (30 170 889)       | (32 779 683)       | (32 298 100)       |
| Moins Appropriations versées                                                                   |                     |                     |                    |                    |                    |
| Appropriations nettes versées                                                                  |                     |                     |                    |                    |                    |
| <b>Charges d'exploitations</b>                                                                 | 323 998 417         | 314 146 719         | 323 219 111        | 335 810 697        | 328 830 531        |
| <b>Fonds de roulements disponibles</b>                                                         |                     |                     |                    |                    |                    |
| Actifs courants                                                                                | 121 888 786         | 164 758 419         | 212 933 569        | 293 720 162        | 395 968 779        |
| Passifs courants                                                                               | 47 677 286          | 49 734 418          | 23 836 301         | 25 436 720         | 27 663 086         |
| Moins fonds soumis à restrictions des donateurs                                                |                     |                     |                    |                    |                    |
| <b>Fonds de roulements disponibles</b>                                                         | <b>74 211 500</b>   | <b>115 024 001</b>  | <b>189 097 268</b> | <b>268 283 442</b> | <b>368 305 693</b> |
| <b>Minimum recommandé de fonds de roulement disponible</b>                                     |                     |                     |                    |                    |                    |
| Six mois de dépenses annuelles                                                                 | 161 999 209         | 157 073 360         | 161 609 556        | 167 905 349        | 164 415 266        |
| Excédent/(insuffisance) par rapport au minimum recommandé de fonds de roulement disponible     | <b>(87 787 709)</b> | <b>(42 049 359)</b> | <b>27 487 713</b>  | <b>100 378 094</b> | <b>203 890 428</b> |
| <b>Fonds de roulement disponible en mois</b>                                                   | <b>3 mois</b>       | <b>4mois</b>        | <b>7 mois</b>      | <b>10 mois</b>     | <b>13 mois</b>     |
| (Un minimum de 6 mois est recommandé)                                                          |                     |                     |                    |                    |                    |
| <b>Disponibilités</b>                                                                          |                     |                     |                    |                    |                    |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>                                                 | <b>64 712 409</b>   | <b>94 325 090</b>   | <b>142 800 324</b> | <b>223 507 585</b> | <b>342 838 706</b> |
| Créances auprès des organisations supérieures                                                  |                     |                     |                    |                    |                    |
| <b>Total Disponibilités</b>                                                                    | <b>64 712 409</b>   | <b>94 325 090</b>   | <b>142 800 324</b> | <b>223 507 585</b> | <b>342 838 706</b> |
| Moins passifs courants                                                                         | 47 677 286          | 49 734 418          | 23 836 301         | 25 436 720         | 27 663 086         |
| Moins actifs courants détenus pour restrictions des donateurs                                  |                     |                     |                    |                    |                    |
| <b>Actifs liquides disponibles</b>                                                             | <b>17 035 123</b>   | <b>44 590 672</b>   | <b>118 964 023</b> | <b>198 070 865</b> | <b>315 175 620</b> |
| <b>Minimum recommandé d'actifs liquides disponibles</b>                                        |                     |                     |                    |                    |                    |
| Trois mois de dépenses annuelle                                                                | 80 999 604          | 78 536 680          | 80 804 778         | 83 952 674         | 82 207 633         |
| <b>Excédent/(insuffisance) par rapport au minimum recommandé d'actifs liquides disponibles</b> | <b>(63 964 481)</b> | <b>(33 946 008)</b> | <b>38 159 245</b>  | <b>114 118 191</b> | <b>232 967 987</b> |
| <b>Actifs liquides disponibles en mois</b>                                                     | <b>1 mois</b>       | <b>2 mois</b>       | <b>4 mois</b>      | <b>7 mois</b>      | <b>12 mois</b>     |
| (Un minimum de 3 mois est recommandé)                                                          |                     |                     |                    |                    |                    |

Le tableau ci-dessus montre les détails des calculs fonds de roulement et des liquidités disponibles.



## Liquidités disponibles

Le graphique suivant montre l'évolution des liquidités disponibles exprimées en mois par rapport au minimum recommandé de 3 mois entre 2020 et 2024.



**En 2020**, les liquidités disponibles ne couvrent qu'un seul mois, ce qui est largement en dessous du seuil requis et traduit une situation **vulnérable**.

**En 2021**, elles atteignent deux mois, un niveau encore **insuffisant** mais qui marque une première amélioration.

Ces situations s'expliquent par les réalisations des travaux au Pic vert avec **un montant de plus de 53 000 000 XPF** en 2020 et 2021.

**En 2022**, elles progressent à quatre mois, dépassant pour la première fois le seuil recommandé et **assurant une meilleure sécurité financière**.

**En 2023**, elles atteignent **sept mois**, soit **plus du double du minimum requis**, ce qui renforce considérablement la résilience de la Mission.

Enfin, **en 2024**, elles s'élèvent à douze mois, révélant **une situation très solide** puisque la Mission peut couvrir une année entière de charges grâce à ses liquidités.

En somme, la Mission est passée d'une situation critique en **2020** à une situation de **grande solidité** en **2024**.



## Quelques réalisations majeures

- 3 projets d'évangélisation
  - Projet TRAGEDIE DU SIECLE : 5 992 671 XPF
  - Projet livre J'irai : 1 156 919 XPF
  - Projet Sono mobile JBL : 1 289 500 XPF
- Projet Pic vert : Rénovation et mise aux normes des bâtiments : **86 585 534 XPF**
- Rénovation des maisons pastorales : **10 633 991 XPF**
- Aides construction, rénovations, et mises aux normes des chapelles et bâtiments annexes églises : **28 885 159 XPF**
- Investissement matériels Média : **3 132 720 XPF**
- Acquisitions d'un tracteur et d'une camionnette pour les travaux et entretien Pic vert et autres travaux : **7 389 530 XPF**

## Mise en place de logiciel de trésorerie d'église

En 2023, nous avons déployé un logiciel de gestion de trésorerie spécialement conçu pour les églises. Déjà opérationnel, il est actuellement utilisé par plusieurs églises et groupes ayant bénéficié de formations dédiées et disposant d'une connexion internet.

Cet outil moderne renforce la transparence, la fiabilité, la rapidité et la simplicité dans la comptabilité de l'église locale.

Il permet aux trésorier(ère)s d'église de gagner un temps précieux : il leur suffit désormais d'enregistrer les recettes et les dépenses, tandis que le logiciel effectue automatiquement les calculs et génère les différents rapports financiers.

Grâce à cette automatisation, les risques d'erreurs humaines liés à la comptabilité manuelle sont largement réduits.

De plus, la production des rapports financiers destinés à la Mission, au comité d'église et à la réunion administrative de l'église locale est considérablement facilitée, rendant la gestion plus claire, plus efficace et mieux adaptée aux besoins actuels de l'œuvre.

## Conclusion et remerciements

En résumé, ce dernier quinquennat a été marqué par la grâce et la fidélité de Dieu, visibles à travers la croissance des dîmes et l'amélioration des offrandes.

Ces bénédictions ont permis de renforcer et d'élargir l'action de la Mission, tant sur le plan spirituel que matériel.

Parallèlement, des avancées significatives ont été réalisées dans le domaine de la gestion financière et de la comptabilité, assurant une meilleure transparence, une conformité accrue aux exigences légales et une efficacité renforcée grâce à la modernisation des outils et aux formations dispensées.

Ces progrès témoignent non seulement de l'engagement des responsables et des membres, mais aussi de la main de Dieu qui conduit son Église en Polynésie française.



Confiants en Ses promesses, nous voulons poursuivre cette dynamique afin de faire prospérer davantage Son œuvre et de répondre toujours mieux à la mission qu'Il nous a confiée.

Nous exprimons toute notre reconnaissance à Dieu pour ses bénédictions constantes envers notre Mission.

J'adresse également mes sincères remerciements au Comité exécutif de la Mission, à l'ancien Président de la Mission, au nouveau Président de la Mission ainsi qu'à l'ensemble du personnel de la Direction financière pour leur précieuse collaboration et leur engagement fidèle.

Ma gratitude s'étend aussi au responsable de la GCV de la Mission, aux pasteurs, aux comités de toutes les églises, aux anciens et aux responsables de groupes, qui ne cessent de collaborer avec nous pour encourager les membres à faire preuve de fidélité et de générosité.

Enfin, un remerciement particulier va à tous les trésoriers des églises et des groupes pour leur dévouement et leur collaboration, qui contribuent directement à l'avancement de l'œuvre de Dieu, notamment dans le domaine des finances.

Que le Seigneur continue à bénir et à faire prospérer Son œuvre en Polynésie française !

Maranatha !



*Jean-Claude RAMIANDRISOA*

Trésorier de Mission



# notre *Histoire*





## 4. Département des Ministères Personnels

### Introduction

Ce rapport présente les principales actions menées au sein du département Ministères Personnels (MP) de la Mission, entre janvier 2022 et août 2025. Il retrace les efforts déployés pour former, équiper et accompagner les membres dans leur engagement missionnaire, tout en soulignant les défis rencontrés et les perspectives ouvertes.



### Formations et accompagnement des églises

Durant la période couverte par ce rapport, le département des Ministères Personnels a organisé plusieurs sessions de formation à travers l'ensemble des secteurs. Ces interventions ont visé à renforcer les compétences des membres dans les domaines suivants :

- Évangélisation personnelle et collective (Cycle de l'Évangélisation & TMI)
- Organisation des petits groupes
- Méthodologie biblique et accompagnement spirituel
- Gestion des projets missionnaires

Certaines églises ont bénéficié de sessions supplémentaires, en réponse à des demandes spécifiques ou à des besoins identifiés localement. Ces formations ont permis de :

- Créer une dynamique locale autour de la mission – dans le cadre du Cycle de l'Évangélisation
- Encourager la participation active des membres (TMI)
- Favoriser l'émergence de nouveaux responsables

Les retours recueillis à l'issue des sessions ont souligné l'importance de maintenir une formation continue, adaptée aux réalités du terrain et aux défis rencontrés par les communautés.

### Soutiens discrets mais essentiels au ministère

« ...et ton Père, qui voit dans le secret, te le rendra. » Matthieu 6 : 4

Parmi eux, Hanitra — directrice de la MAE — a joué un rôle fondamental dans les formations menées entre 2022 et 2023. Elle a conçu des conférences adaptées aux enfants et adolescents, enrichi les sujets bibliques utilisés, et contribué activement à la correction et à l'impression des documents clés.

Aux côtés de Hanitra, Mathias et Mathéo ont assuré un soutien logistique constant : préparation des colis, assistance aux déplacements, accompagnement des participants. Leur présence discrète mais fidèle a été un pilier invisible de chaque étape.

Mais ce ministère ne s'est pas construit seul. De nombreux membres des églises locales ont également apporté leur pierre à l'édifice. Par leurs conseils avisés, leur participation active aux rencontres, et le temps qu'ils ont consacré — parfois au prix de leurs propres engagements — ils ont soutenu avec ferveur les actions missionnaires de la Mission Adventiste. Leur engagement, souvent silencieux, témoigne d'un esprit de service profond et d'une foi vivante.

À tous ceux qui ont œuvré dans l'ombre, avec humilité et constance, ce rapport est aussi le reflet de votre dévouement.

### Ressources diffusées et projets éditoriaux

Plusieurs ressources ont été distribuées dans les quartiers et lors des conférences publiques :

- La Tragédie des Siècles et Le Meilleur Chemin (couvertures paysages polynésiens)
- Le Manuel du Disciple et le livret J'irai, proposés à prix réduit



- Les signets La Sentinelle, la série Dieu m'aime de 28 façons, et les études Bible en main en français et en tahitien

Ces outils ont été pensés pour encourager l'étude personnelle, la mission en famille, et l'implication communautaire (classe d'études bibliques, groupe de maison, réunion de prière...).

### Projets missionnaires et actions sur le terrain

Le projet ZUC (Zone Urbaine pour Christ) a mobilisé pasteurs et responsables MP autour d'un objectif commun : renforcer la présence adventiste dans les zones urbaines. Malgré les transitions administratives, l'élan missionnaire a été maintenu.

L'implantation adventiste sur Makemo a été lancée avec des équipes successives et l'installation d'un membre sur place, favorisant les liens avec la population locale.

Des propositions ont été faites pour soutenir les îles Tuamotu en situation compliquée, notamment Aratika, par un système de parrainage entre églises, visant à renforcer la solidarité intercommunautaire et garder notre présence active sur le terrain.

### Soutien aux départements et engagements internationaux

Le département MP a contribué au congrès de la Jeunesse à Raiatea en mettant à disposition des livres et des supports missionnaires pour la distribution sur place. Il a également répondu aux demandes d'autres départements en leur fournissant le matériel nécessaire à leurs activités.

Un engagement a également été pris au sein du comité JAPF pour la mise à jour des statuts et le développement des formations BAFA/BAFD.

Enfin, la Mission a été représentée au Cameroun dans le cadre de la campagne WAD Impact, réunissant plus de 1 500 participants et aboutissant à 61 baptêmes.

### Conclusion et remerciements

Ce mandat a été marqué par des défis, mais aussi par de nombreuses bénédictions. Je rends grâce à Dieu pour ses bénédictions accordées tout au long de ces années.

Je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance envers Hanitra, Mathias et Mathéo, dont le soutien constant a été une source de stabilité et d'efficacité dans mon travail. Leur engagement discret mérite d'être honoré.

Je remercie également les pasteurs, responsables MP, membres d'église, et collaborateurs administratifs pour leur confiance et leur implication.

Que Dieu bénisse son Œuvre en Polynésie et dans le monde entier.

« Allez, faites de toutes les nations des disciples, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et enseignez-leur à observer tout ce que je vous ai prescrit. Et voici, je suis avec vous tous les jours, jusqu'à la fin du monde. » (Matthieu 28 : 19-20)



## Synthèse du Mandat MP (2022-2025)

### 🎯 Objectifs stratégiques

|                                                             |                                             |                                                          |
|-------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| 👤 Formation des membres                                     | 📖 Étude biblique                            | 🏙️ Mission urbaine                                       |
| Former à l'évangélisation – Cycle de l'Évangélisation & TMI | Encourager l'étude personnelle et en groupe | Renforcer la présence dans les zones urbaines et isolées |

### 🌳 Zones couvertes

- Présence active : tous les dix secteurs
- Coordination en cours : Tentatives de relance et d'implantation

### 📚 Ressources diffusées

| 📖 Type de support | 📌 Titre / Description                        |
|-------------------|----------------------------------------------|
| Livres            | Tragédie des Siècles, Le Meilleur Chemin     |
| Manuels           | J'irai, Manuel du Disciple                   |
| Supports divers   | Signets, sondages, séries d'études bibliques |

### 🙏 Soutiens discrets mais essentiels au ministère

- Hanitra : Co-formatrice, correctrice, conceptrice de supports
- Mathias & Mathéo : Logistique, assistance technique
- Membres : Service et présence active
- Leur implication a été précieuse tout au long de ce mandat

### 🌐 Projets missionnaires

| 🔗 Projet                       | 📍 Localisation | 💡 Impact                      |
|--------------------------------|----------------|-------------------------------|
| ZUC (Zone Urbaine pour Christ) | Tahiti         | Formation et mobilisation     |
| Implantation adventiste        | Makemo         | Première présence structurée  |
| Parrainage inter-îles          | Aratika        | Soutien matériel et spirituel |

### 😊 Soutien et engagements

- Départements : mobilisation régionale
- Formations BAFA/BAFD : structuration des encadrants
- Révision des statuts : meilleure représentativité

### 🌐 Mission internationale

- Campagne WAD Impact – Cameroun
- 1 500 participants, 61 baptêmes, 1 mission inoubliable

Présences amis sur les 14 sites

| Sites               | Pasteurs   | ZUC     |      |         |
|---------------------|------------|---------|------|---------|
|                     |            | Adultes | Ados | Enfants |
| Punaauia            | Pr Didier  | 29      | 10   | 16      |
| Pamatai             | Pr Paul    | 50      |      | 12      |
| Auae - Nuumeha      | Laic       | 25      | 9    | 30      |
| Auae - Sétit        | Pr Wilfrid | 36      | 2    | 25      |
| Auae - Puurai       | Laic       | 33      | 11   | 23      |
| Tipaerui            | Pr Noho    | 62      | 2    | 15      |
| Fautaua - Hamuta    | Pr Raihau  | 39      | 3    | 19      |
| Fautaua - Teuuna    | Pr Tamanui | 35      | 3    | 27      |
| Fautaua - Vaitavata | Pr Roger   | 19      | 1    | 37      |
| Fautaua - Faripiti  | Pr Jeff    | 15      |      | 5       |
| Fautaua - Mission 1 | Pr Jérémie | 37      | 6    | 12      |
| Fautaua - Mission 2 | Pr Herehia | 56      | 1    | 32      |
| Maranatha           | Pr Neal    | 20      | 25   | 12      |
| Arue                | Pr Clive   | 20      | 18   | 32      |
| Total               |            | 476     | 91   | 297     |

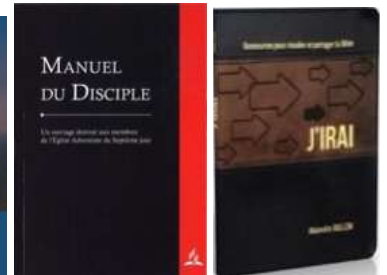
### 🙏 Remerciements

- À Dieu, source de toute inspiration
- À Hanitra, Mathias et Mathéo, piliers discrets mais puissants
- À tous les collaborateurs, pour leur engagement fidèle

## Makemo



## Matériels MP



## ZUC



## Cameroun du 5 au 26 mars 2025



### 🙏 \*\*Remerciements\*\*

Le Président (au milieu de la troisième photo) et les responsables de la Fédération de Bertoua, ainsi que les membres des églises de Batouri et son pasteur (dernière photo), remercient chaleureusement notre Division pour avoir envoyé un pasteur depuis si loin pour les soutenir.



*Mathieu PAYET*

Directeur de département des Ministères Personnels

## 5. Département de l'École Du Sabbat

Mandature : 2021 – 2025

### Orientation générale

Au début du quinquennat, les Administrateurs ont encouragé une organisation des formations par secteur afin de limiter les déplacements et renforcer l'efficacité. Bien que la directive prévoyait une seule formation par secteur ou île, certaines communautés ont bénéficié d'une seconde session, en réponse à des besoins spécifiques.

### Collaboration inter-département

Les années 2022 et 2023 ont été marquées par une collaboration étroite avec le département MAE, dirigé par Hanitra. Ensemble, nous avons abordé des thématiques essentielles telles que l'éducation spirituelle des enfants, le rôle des animateurs, et la préparation des leçons, les liens de la grâce, etc.... Cette synergie a permis une approche plus complète et cohérente des formations.

Depuis 2024, les départements ont retrouvé leur autonomie fonctionnelle, conformément aux orientations de la nouvelle Administration. Cette gestion distincte reste néanmoins complémentaire, notamment à travers les présentations des principes du Cycle de l'Évangélisation.

### Contenu des formations

Les sessions ont été adaptées aux besoins exprimés par les pasteurs et responsables locaux. Les thèmes abordés incluaient :

- Les quatre objectifs fondamentaux de l'EDS
- Le rôle et les qualifications des animateurs
- L'implication missionnaire des classes EDS – dans cadre du Cycle de l'Évangélisation
- L'intégration du programme TMI (Tout Membre Impliqué)
- L'étude personnelle et collective de la leçon
- La mise en place durable de la classe des animateurs

### Défis rencontrés

- Temps limité pour couvrir l'ensemble des attentes
- Participation variable des acteurs clés
- Difficultés à obtenir les manuels et transmettre les MP3
- Respect des principes du manuel d'église (ex. casier judiciaire)

| Défi identifié                             | Impact observé                              | Solution envisagée ou mise en œuvre        |
|--------------------------------------------|---------------------------------------------|--------------------------------------------|
| <b>Temps limité pour les formations</b>    | Contenus parfois survolés                   | Priorisation des thèmes essentiels         |
| <b>Accès aux ressources (manuels, MP3)</b> | Retard dans la préparation des animateurs   | Création d'un QR-Code, diffusion numérique |
| <b>Participation variable</b>              | Moins d'interactions dans certains secteurs | Relance personnalisée par les pasteurs     |
| <b>Respect du manuel d'église</b>          | Cas particuliers non conformes              | Sensibilisation et suivi administratif     |



## Points forts

- Présence régulière des responsables EDS
- Engagement des membres d'église
- Création d'un QR-Code pour faciliter l'accès aux ressources
- Apport précieux de Hanitra dans l'organisation des rassemblements



## Soutien familial et technique

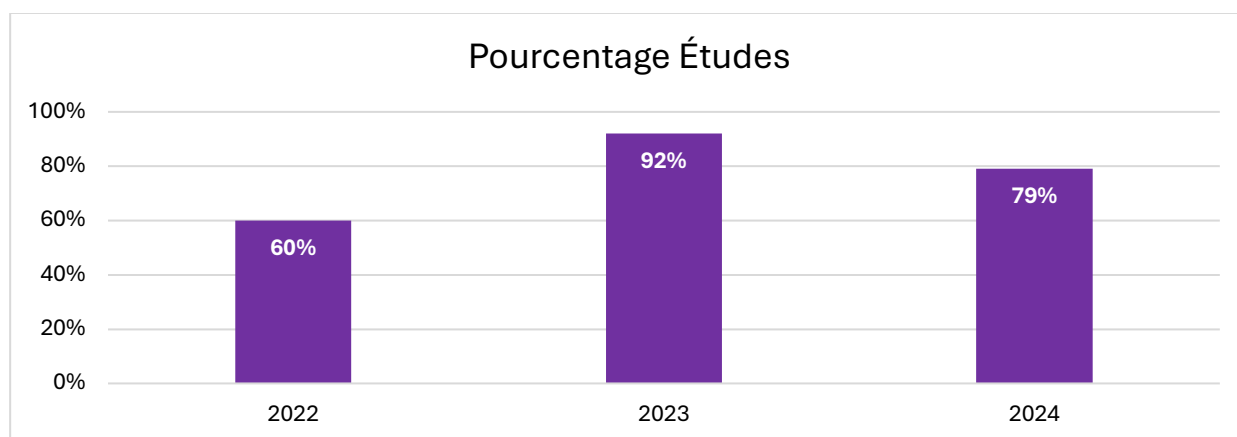
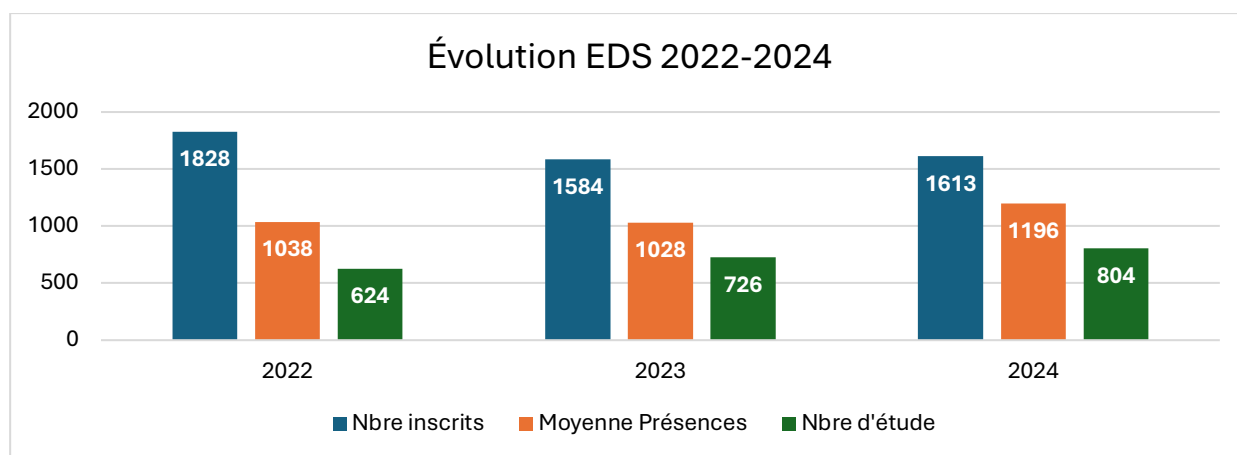
Mathias et Mathéo ont contribué activement à la production des mélodies en format MP3 pour les programmes PPAJ et JDLB, facilitant ainsi le travail des animateurs dans l'apprentissage des chants. Leur engagement constant témoigne d'un esprit de service remarquable.

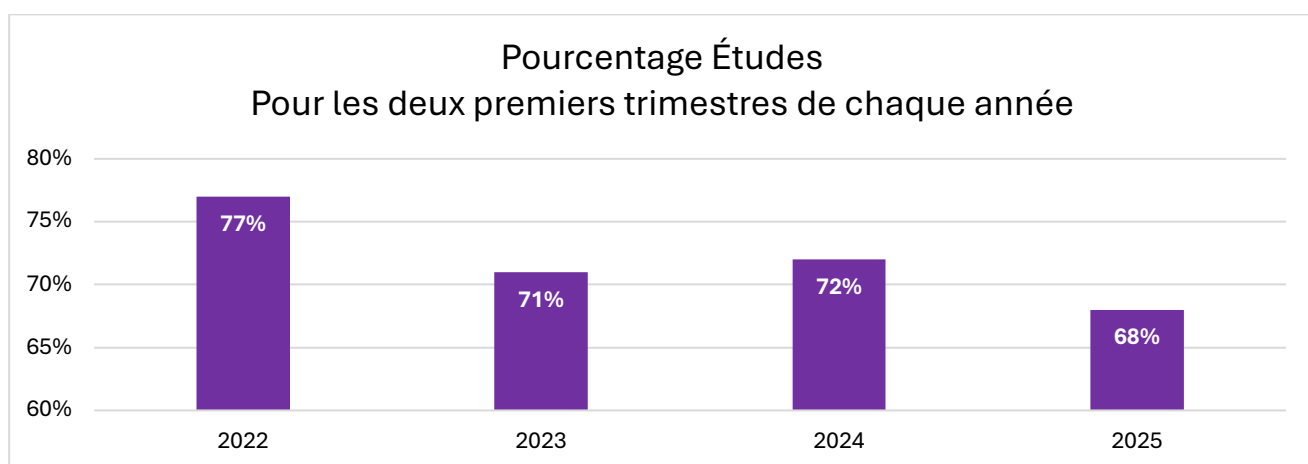
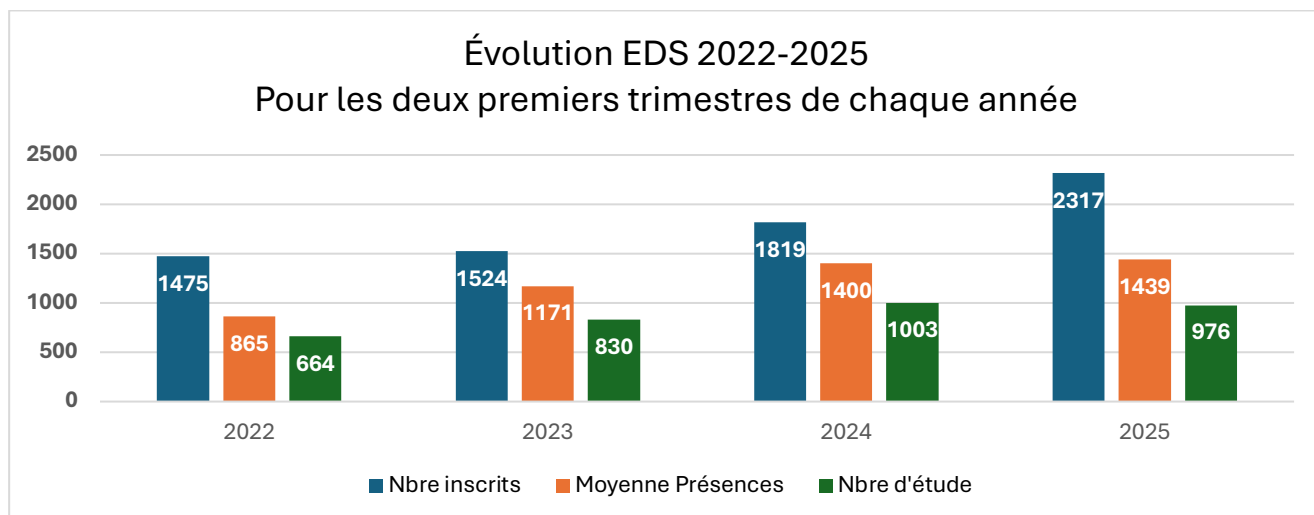
## Initiatives complémentaires

- Nouvelle fiche jaune EDS : simplifiée en 2022 pour mieux refléter l'implication des membres
- Traduction tahitienne : réalisée chaque trimestre par une équipe bénévole dévouée
- Interventions sur LVDL : ajustement du format avec implication pastorale renforcée
- Émission InVerse (EDS JA) : lancée en juillet 2024 par Hanitra avec le soutien de EDS Mission, cette initiative vise à renforcer l'engagement des jeunes autour de l'étude biblique.



## Statistiques





## Remerciements

Je rends grâce à Dieu pour sa direction constante.

Je remercie profondément Hanitra, Mathias et Mathéo pour leur soutien discret mais essentiel, tant dans la logistique que dans l'accompagnement spirituel.

Merci également aux pasteurs, responsables EDS, membres d'église, traducteurs bénévoles, et aux Administrateurs pour leur collaboration et leur engagement.

« Ta parole est une lampe à mes pieds, et une lumière sur mon sentier. » Ps 119 : 105



*Mathieu PAYET*

Directeur de département de l'École Du Sabbat



## 6. Association pastorale

Mandature : mars 2024 – 2025

### Introduction

C'est avec gratitude envers Dieu et reconnaissance envers mes collègues que je présente ce rapport d'activité en tant que Secrétaire de l'Association Pastorale de la Mission de Polynésie Française.

Ce mandat a officiellement débuté en mars 2024, sous l'impulsion de notre Président, le pasteur Hiro ITCHNER, qui m'a accordé sa confiance pour occuper cette fonction importante.

Je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance envers mon prédécesseur, le pasteur Hiro ITCHNER, dont le travail fidèle et la vision ont permis une transition harmonieuse, dans un esprit d'unité, de partenariat et de respect au sein du corps pastoral.

### Le rôle et les responsabilités du Secrétaire de l'Association Pastorale

Le Secrétaire de l'Association Pastorale accompagne et soutient les pasteurs en étant :

- Un soutien spirituel : encourager leur foi et leur bien-être.
- Un soutien pratique : favoriser leur formation et leur famille.
- Un soutien d'unité : rassembler autour de la mission commune.
- Un relais : faire le lien entre l'administration et le terrain.

But : aider chaque pasteur à servir avec équilibre et fidélité.

### Objectifs du mandat 2024-2025

L'objectif général est d'accompagner et équiper les pasteurs de Polynésie Française afin qu'ils exercent leur ministère avec sérénité, compétence et épanouissement.

Les priorités se déclinent en cinq axes :

- Établir un état des lieux des ressources pastorales.
- Développer des programmes de formation et d'accompagnement.
- Renforcer la cohésion du corps pastoral.
- Anticiper et préparer la relève pastorale.
- Intégrer les outils mis à disposition par l'Union et la Division (MDI,- Ministry Development Initiative).

### État des lieux des ressources

Un bilan a permis d'évaluer :

- Le nombre de pasteurs en activité et leur répartition par secteurs.
- Les besoins matériels, familiaux et spirituels.
- Gérer les aléas du Ministère

Ce diagnostic a révélé la nécessité d'un soutien accru dans certains secteurs, ainsi qu'une attention particulière aux jeunes pasteurs en début de ministère.

Composition actuelle du corps pastoral : 21 ouvriers

- 8 pasteurs consacrés
- 6 pasteurs autorisés
- 4 stagiaires
- 3 ouvriers bibliques



## Équiper les collaborateurs pasteurs

### Formation des familles pastorales

La famille est le premier champ de mission du pasteur. Il est donc essentiel de les soutenir afin de préserver équilibre et stabilité.

- Organisation de séminaires spécifiques.
- Temps de partage, d'écoute et de soutien spirituel.

En avril 2024, une formation à Teahupoo a été animée par Manolita et Marcel LY (Ministère de la Famille), mettant l'accent sur le rôle précieux de l'épouse dans l'accompagnement du ministère pastoral.

Cette démarche s'inscrit dans la vision biblique :

« Moi et ma maison, nous servirons l'Éternel » (Josué 24.15).

### Formation individuelle

Un accent a été mis sur la gestion du stress et de la charge pastorale, avec des modules de formation pour :

- Prévenir l'épuisement.
- Développer la gestion du temps.
- Renforcer la résilience spirituelle.

Lors de notre formation, les administrateurs de l'Union nous ont exhortés à tenir ferme face aux défis actuels, tout en partageant une vision claire et des stratégies pour le prochain quinquennat.

### Temps forts du mandat

| Catégorie               | Événement                                                                                                  |
|-------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Installation historique | <b>Danièle MAHEAHEA</b> , première femme pasteure en Polynésie                                             |
| Mouvements              | <b>Michel MANA</b> installé à Huahine (secteur 6), remplaçant <b>Josias TEUIRA</b> (appelé au <b>CMA</b> ) |
| Préparer la relève      | <b>Raihau PIHATARIOE</b> (stagiaire, secteur 4 : Afaahiti/Vairao)                                          |
| Préparer la relève      | <b>Tetoahiti DELIGNY</b> (stagiaire, secteur 1 : Pamatai & Punaauia)                                       |
| Préparer la relève      | <b>Neal DOOM</b> (stagiaire, secteur 2)                                                                    |
| Préparer la relève      | <b>Danièle MAHEAHEA</b> (stagiaire, secteur 2)                                                             |
| Départ                  | Pasteur <b>Gilles TEAOTEA</b> quitte le corps pastoral                                                     |
| Départ                  | Pasteur <b>Clive TEFAATAU</b> , appelé comme Secrétaire Général à la <b>TPUM</b>                           |
| Engagement missionnaire | <b>PNJ for Christ</b> : 8 pasteurs envoyés en Papouasie-Nouvelle-Guinée                                    |
| Engagement missionnaire | Africa for Christ : Pasteurs Mathieu PAYET & Faanui KATUPA envoyés en Afrique                              |
| Engagement missionnaire | <b>Zone Urbaine for Christ (ZUC)</b> : mobilisation locale de tous les pasteurs en Polynésie               |
| Formation continue      | Master Avondale : <b>Faanui KATUPA</b> (jeunesse & famille)                                                |
| Formation continue      | Master Avondale : <b>Manate LEMAIRE</b> (jeunesse & famille)                                               |
| Formation continue      | Master Avondale : <b>Raimana TOPA</b> (jeunesse & famille)                                                 |

### Hommages

- Décès du pasteur Didier TAURUA en activité pastorale
- Décès du pasteur Auguste GENTILHOMME à la retraite



## Ministry Development

Le lancement du « Ministry Development » (MD), initiative de la Division du Pacifique Sud (SPD) en collaboration avec l'Union (coordination : pasteur Victor KLAKOV), représente un outil essentiel pour :

- Accompagner les pasteurs dans leur épanouissement personnel et professionnel.
- Proposer un suivi structuré et des ressources adaptées.
- Créer une culture de développement continu au sein du ministère.

## Conclusion

De mars 2024 à 2025, ce mandat a été marqué par des temps forts de joie, d'innovation et d'espérance, mais aussi par des moments de tristesse et de défis.

Mon engagement comme Secrétaire de l'Association Pastorale demeure clair :

Soutenir, former et équiper nos pasteurs, afin qu'ils puissent, à leur tour, accompagner l'Église avec force et courage dans la mission.

Je rends gloire à Dieu pour la grâce accordée et j'exprime ma gratitude à tous mes collègues pasteurs, à nos administrateurs et à nos familles pastorales, qui marchent ensemble dans ce ministère.

« Tant que le Seigneur n'est pas encore là, nous avons du travail à faire ».

Merci pour votre écoute, votre soutien et vos prières.



*Jean-François MARIRAI-PARKER*

Secrétaire de l'association pastorale



## 7. Ministères de la Jeunesse

Mandature : 2022 – 2025

Depuis 2022, le Département des Ministères de la Jeunesse Adventiste de la Mission (MJAM) a lancé ses actions après une période chaotique. Sa mission reste inchangée : aider chaque jeune à vivre une relation authentique avec Jésus-Christ et à grandir spirituellement et humainement. Ce rapport présente une synthèse concise des actions menées, les défis rencontrés, les réalisations entre 2022 et la fin du 3<sup>e</sup> trimestre 2025 et les perspectives à venir.

### Mission

Elle consiste à amener chaque jeune à une relation vivante avec Christ et l'accompagner dans son engagement de disciple.

Cette mission se concrétise à travers des activités spirituelles (foi), sociales (lien et inclusion), éducatives (valeurs et compétences) et missionnaires (engagement dans l'évangélisation). Elle concerne les Aventuriers (4-9 ans), les Éclaireurs (10-15 ans) et les Ministères des Jeunes Séniors (MJS) (16 ans et +).



### Contexte et défis

Au début du mandat, plusieurs observations ont été établies :

- Soutien insuffisant : La réorganisation autour du discipulat avait marginalisé les ministères de la jeunesse, limitant puis entravant l'exécution de ses actions.
- Manque de rencontres inter-Églises : Les jeunes en exprimaient le besoin.
- Outils obsolètes : Manuels non à jour, contenus partiellement traduits.
- Encadrement à renforcer : Besoin de formation et de perfectionnement des responsables.
- Engagement missionnaire vague : Nécessité d'encourager et de mobiliser les jeunes à l'engagement missionnel.

### Objectifs stratégiques

- Favoriser les rassemblements inter-Églises.
- Former les responsables jeunesse chaque année.
- Mettre à jour et adapter les ressources pédagogiques.
- Favoriser l'implication missionnelle par des projets concrets.



### Réalisations

#### Activités et rassemblements

- Aventuriers (4-9 ans) : rassemblements en rallyes et Journées de l'Aventurier (2023, 2024) sur des thèmes spirituels adaptés.
- Éclaireurs (10-15 ans) : rencontres inter-districts et camps en pleine nature à Teahupo'o, Huahine et Moorea.
- MJS (16 ans et +) : événements comme la journée va'a « Te Tano'o Nui » (2023), rallyes missionnaires à Tumara'a, Raiatea (2023) et Papeete (2024)
- Visites régulières des districts à l'occasion du suivi des clubs et des cérémonies d'investitures.
- Centres de Vacances et de Loisirs (CVL) : organisation de centres de loisirs éducatifs durant les vacances scolaires



## Formations

- Par les MJAM : formations ciblées dans les districts.
- Par l'association JAPF : BAFA, BAFD, PSC1, avec soutien de la DJS.
- Formations spécifiques : Chef-Guide, PLA (Pathfinder Leadership Award).

## Ressources pédagogiques

- Révision et adaptation des manuels selon les mises à jour de la Division du Pacifique Sud.
- Création de nouvelles classes pour les 4-5 ans : Petits Agneaux et Petits Oiseaux.
- Introduction de nouvelles distinctions honorifiques.

## Évangélisation

- Promotion de la journée mondiale de la jeunesse et de la semaine de prière
- Actions missionnaires dans les quartiers de Papeete (2024) et Tumara'a (2023) : visites, prières, distributions du livre « le meilleur chemin ».
- Distribution de 1 440 Nouveaux Testaments – édition spéciale Jeux olympiques - avec les jeunes de Teahupo'o et le groupe des colporteurs de Polynésie.

## Faits marquants

- 2022-2023 : Rallye Éclaireurs avec District 1 sur l'histoire de l'Église au Pic-vert.
- 2023 : « Te Tano'o Nui »- 399 participants ; événement coorganisé avec les Ministères de la Santé, et la Fédération Tahitienne de va'a.
- 2023 : Visite du Pr. Simon SEW (ancien directeur MJA Asie du Sud-Est) à l'occasion du rallye des clubs Éclaireurs le Sabbat 16 septembre.
- 2024 : Accord validant l'adhésion de la JAPF au Conseil du Scoutisme Polynésien, établi le 19 janvier.
- 2024 : Lancement du service civique de la JAPF, avec la création d'une équipe d'appui aux missions.
- 2024 : Distribution du Nouveau Testament, édition Jeux Olympiques à Teahupo'o.
- 2024 : Camporée International des Éclaireurs : 117 participants de Tahiti et Moorea à Gillette, Wyoming, USA.
- 2025 : Effectif record du nombre d'Aventuriers : 161. (71 en 2022)
- 2025 : Recréation de l'association Scouts Adventistes de Polynésie française, le 5 octobre.



## Recommandations

- Soutenir une dynamique de rencontres entre jeunes des différents districts.
- Favoriser la formation continue des responsables dans chaque Église.
- Promouvoir un état d'esprit missionnel au sein des sections de jeunesse.
- Renforcer l'appui des comités d'Église aux sections de jeunesse.
- Promouvoir, auprès des Églises, l'attribution d'un budget par section de jeunesse afin de soutenir la mise en œuvre de ses projets.
- Renforcer l'accompagnement des clubs afin de prévenir toute décision de fermeture d'une section de jeunesse.



## Remerciements

Un grand MERCI à :

- Tous les responsables Aventuriers, Éclaireurs, MJS, Directeurs de Districts,
- L'équipe du département, les collaborateurs, les tuteurs et volontaires JAPF,
- Pasteurs, anciens, membres des comités d'Église,
- Le CA de la JAPF pour sa vision et ses 252 adhérents actuels (368 adhérents en 2024),
- Les administrateurs et les secrétaires de la Mission pour leur travail discret mais fondamental.

Merci pour votre engagement total et votre consécration à l'œuvre du Seigneur au cours du quinquennat.



*Clive TEFAATAU*

Directeur des ministères de la Jeunesse



## 8. Ministères auprès des Enfants

### Mission principale du ministère

Le ministère auprès des enfants dans les Églises adventistes de la Polynésie française a pour mission de conduire chaque enfant à connaître, aimer et suivre Jésus-Christ. Il cherche à établir dès le plus jeune âge une base spirituelle solide, en leur permettant de vivre une foi authentique et active, enracinée dans les enseignements bibliques.

Les enfants de 0 à 14 ans sont au cœur de ce ministère, répartis dans différentes zones géographiques parfois éloignées, mais unies par une même vision : les préparer à devenir les disciples fidèles de Jésus aujourd'hui et demain.

Cette mission s'accompagne d'un second objectif fondamental : faire comprendre aux parents leur rôle spirituel et éducatif. En effet, le MAE cherche à encourager les familles à assumer pleinement leur responsabilité dans le développement de la foi de leurs enfants.

« Instruis l'enfant selon la voie qu'il doit suivre ; et quand il sera vieux, il ne s'en détournera pas. » (Proverbes 22 : 6)

### Défis et challenges rencontrés

Plusieurs défis ont jalonné ces deux années d'activité :

- La mise en œuvre du nouveau programme « Vivant en Jésus », une réforme mondiale de l'École du Sabbat des enfants, a été un défi majeur. Il a fallu adapter les supports, former les équipes et instaurer une nouvelle dynamique d'enseignement centrée sur la relation personnelle avec Jésus.
- La dispersion géographique des églises (îles éloignées, secteurs variés) rend la coordination, la formation et la distribution du matériel plus complexe.
- Le renouvellement des équipes locales reste un besoin constant, avec des besoins en formation, en outils pédagogiques et en encouragement.
- Sensibiliser davantage les parents à leur mission d'éducateurs spirituels.

### Objectifs de moyens et de résultats

🎯 Objectifs de moyens :

- Offrir des formations régulières et accessibles aux moniteurs et responsables d'enfants dans chaque secteur.
- Déployer le programme "Vivant en Jésus" dans toutes les églises locales.
- Produire ou adapter des ressources pédagogiques contextualisées.
- Soutenir les églises locales par des visites, des sabbats spéciaux, et des temps de prière.

🌱 Objectifs de résultats :

- Former une nouvelle génération de leaders et serviteurs ancrés dans la foi.
- Former et équiper les responsables d'enfants dans les différents secteurs
- Sensibiliser les familles à l'importance de l'éducation spirituelle dès le plus jeune âge
- Renforcer les liens entre les églises locales et le département MAE de la Mission.
- Accompagner les églises dans la mise en œuvre du programme « Vivant en Jésus »



## Réalisations

👉 LES FORMATIONS : (Tous les secteurs ont été touchés)

📅 Formation secteur 3 – Février 2025



Plus d'une cinquantaine de personnes étaient présentes en majorité les responsables qui ont en charge des enfants de 0 à 14 ans.

📅 Formation aux Marquises – Novembre 2024



Un moment fort d'échanges, de prière et d'encouragement pour les équipes isolées géographiquement.

📅 Formation vivant en Jésus – Avril 2025



Formation inter-îles du MAE avec la participation des représentants des églises de Tahiti mais aussi de Moorea, Huahine Tahaa et Raiatea, en présence du Pr. Kulakov et de Kelsy Ryan. Plus d'une centaine de participants.

👉 LES SABBATS SPECIAUX :

📅 Sabbats spéciaux de prière pour les enfants en danger – Mai 2024 et mai 2025



Mobilisation de plusieurs églises et notamment des enfants dans la prière et l'intercession.



## 👉 LES VISITES DANS LES EGLISES :



## 👉 COLLABORATION AVEC D'AUTRES MINISTÈRES :

🇫🇷 Prise en charge des enfants durant le séminaire MIFEM – Juin 2025



## Faits marquants

- Implantation progressive du programme « Vivant en Jésus », bien accueilli dans les secteurs formés.
- Formation d'animateurs sur 9 sites majeurs, dont Marquises, Australes, Tuamotu et Raromatai, mais aussi les secteurs de Tahiti et Moorea.
- Sabbats thématiques puissants, notamment sur l'intercession et la Création.
- Participation du ministère des enfants aux grandes initiatives adventistes. Proposition de supports pour :
  - Les 10 jours de prière
  - La semaine de prière VDF,
  - L'évangélisation dans la zone urbaine.
- Visites personnalisées dans des églises locales à leur demande : Afaahiti, Mahina, Punaauia, Pueu/Vairao, Maranatha, Papenoo.
- Partenariat renforcé avec d'autres ministères (MIFEM, JAPF)

## Remerciements

Je voudrai remercier profondément :

- Notre Seigneur Jésus-Christ, source de notre inspiration, patience et engagement. C'est Lui qui a conduit ce ministère du début à la fin. C'est par Sa grâce que nous avons pu avancer, surmonter les défis et toucher des cœurs. Il a toujours pourvu, ouvert les portes et envoyé les bonnes personnes au bon moment. Comme le dit la Bible : 'Non pas à nous, Éternel, non pas à nous, mais à ton Nom donne gloire' (Psaume 115 : 1). Que toute la gloire Lui revienne, car sans Lui, rien n'aurait été possible.
- Les équipes locales, ces responsables engagés qui donnent de leur temps avec amour et foi malgré les contraintes. Merci Seigneur pour leur fidélité, leur persévérance et leur dévouement dans l'éducation spirituelle des tout-petits.
- Les pasteurs et responsables des églises locales pour leur accueil, leur soutien logistique et leur prière.



- Nos administrateurs qui ont été d'un grand soutien.
- Le Pr. Victor KULAKOV (Représentant de l'Union) pour la vision et les outils mis à disposition, mais également pour l'accompagnement et la formation qu'il m'a dispensé pour mener à bien ce ministère.
- Tous ceux qui ont contribué par leurs prières, leurs dons ou leur présence à ce ministère essentiel.
- Un clin d'œil spécial à mes collaboratrices : Rava LAFLEUR, Vaihemo TERIIPAIA, Vaihani TIARII et Moea UTAHIA, leur dévouement sans relâche, leur esprit d'initiative et leur réactivité ont été un moteur puissant de ce ministère. Merci Seigneur pour ces servantes fidèles, guidées par l'amour de Christ et animées par une passion véritable pour les enfants.

### Pour conclure...

Ce rapport n'est pas seulement un résumé des actions menées. Il est le reflet d'un ministère bien vivant, en marche, où Dieu agit au travers d'hommes et de femmes engagés, passionnés, et animés d'un même amour pour les enfants.

Chaque rencontre, chaque formation, chaque sabbat spécial, chaque histoire racontée à un enfant est une petite graine semée pour l'éternité. Nous croyons profondément que les enfants ne sont pas seulement l'Église de demain, mais bien l'Église d'aujourd'hui. Ils ont toute leur place dans la mission, dans la louange, dans la prière, dans la vie spirituelle de nos communautés.

Nous prions pour que Dieu continue à les protéger, à les faire grandir, à les utiliser comme des lumières dans ce monde. Et que tous ceux qui servent auprès d'eux — parents, moniteurs, responsables et bénévoles — soient renouvelés dans leur force et dans leur foi.

Merci à chacun d'avoir contribué à cette belle œuvre. Et que toute la gloire revienne à notre Seigneur.



*Jenny TOA*

Directrice des ministères auprès des Enfants



## 9. Ministères des Familles

Mandature : Février 2021 – 2025

### En préambule

J'ai eu l'immense honneur d'apprendre que le comité exécutif de la Mission Adventiste de Polynésie française avait voté ma nomination au titre de responsable des Ministères de la Famille le dimanche 4 février 2024 (réf : N°94/02/024). Cette décision prenait effet à partir de ce jour-là et ce, jusqu'à la fin du quinquennat 2021-2025.

J'ai donc pris le relais de mon prédécesseur Pr Tehuiarii LEVERD affecté à un autre poste à Auckland-NZ, en m'assurant auprès des administrateurs de la Mission, de leurs attentes et des projets visés pour ces deux dernières années du mandat, en direction des églises. L'objectif principal était de toucher les églises des îles, autres que celles de Tahiti- Moorea (où s'étaient concentrées les activités réalisées les premières années du mandat).

En mars 2024, le comité de mission vote également que Marcellino LY, mon époux soit collaborateur au sein de ce ministère.

### La mission principale du ministère

Le département des Ministères de la Famille est un ministère de la grâce divine à l'œuvre dans les foyers, fondé sur les enseignements bibliques relatifs au mariage et à la vie de famille.

Il encourage les familles à faire de leur mieux pour atteindre l'idéal divin, en leur faisant prendre conscience du décalage qui existe entre les principes de vie offerts par l'Éternel dans sa Parole et la réalité de leurs pratiques relationnelles familiales quotidiennes.

Il prend en considération les tensions, crises, violences intrafamiliales, les fractures relationnelles et leur impact vécu par les individus et les familles dans un monde gouverné par le péché.

Il les oriente vers la Bonne Nouvelle du salut préparée par Dieu le Père qui a permis que son Fils Jésus-Christ ôte le péché du monde, sauve par grâce, restaure l'âme et sanctifie par la puissance du Saint-Esprit.

### Les interventions



## Les défis rencontrés

Faire prendre conscience aux familles du merveilleux projet de Dieu pour leur construction et développement, conformément à sa volonté, et leur rappeler les balises spirituelles dans leur cheminement conjugal et familial.

Prendre le relais de l'exercice de ce ministère, à mi-mandat, et être opérationnel rapidement en tenant compte des orientations générales déjà fixées au préalable, auprès des églises, des administrateurs (dont l'élargissement des interventions aux autres archipels).

Par souci d'équité de traitement, et pour privilégier un travail de proximité, tenter de couvrir le champ des 5 archipels de la Polynésie française (ISLV, Marquises, Tuamotu-Gambier, Australes, IDV) non encore visités, ce, en 19 mois depuis février 2024 jusqu'en août 2025 et sous réserve du budget alloué.

Adapter sans cesse les contenus des interventions aux enjeux et aux besoins spécifiques des églises, des groupes ou des secteurs, et selon les publics identifiés :

- Enfants, adolescents, jeunes adultes, célibataires, couples, hommes-papas, épouses-mamans, personnes âgées mais également collègues des départements de la santé, du ministère de la Femme, et du corps pastoral.

Assurer en urgence un volet d'entretiens individuels ponctuels pour des personnes adultes et des couples en situation difficile.

Assurer ponctuellement une fonction de représentation auprès des autorités du pays ou de l'État à la demande du Président de la Mission.

## Les résultats ?

Prise de conscience du décalage entre l'idéal divin et la réalité du péché qui a pris place dans les foyers : Négligences, violences banalisées entre adultes et dans la prise en charge des enfants et des adolescents.

- Évolution mentale progressive des couples lesquels s'alignent sur les instructions divines et gagnent en autonomie de gestion de leur vie familiale.
- Demandes individuelles ou de couples en hausse pour des entretiens d'aides, en privé
- Sollicitations supplémentaires dans l'année, des églises rencontrées, pour un suivi collectif traduisant une soif d'être nourries et accompagnées dans le domaine familial compte tenu des symptômes identifiés (violences intrafamiliales parfois silencieuses sous toutes ces formes, addictions, dépressions, tentatives de suicides et suicides)
- Mobilisation effective des pasteurs, des équipes locales des ministères de la famille et des officiants des comités d'églises en l'absence de responsables MIFA.

## A développer

- Nécessité de renforcer la représentation des référents des ministères de la famille dans chaque église pour une formation délocalisée, de proximité.
- Ouvrir les interventions MIFA au public non adventiste donc sortir des murs de l'église et se rapprocher d'autres structures associatives ou de quartier pour la mise en œuvre des actions MIFA.
- Assurer au moins 2 temps annuels de bilan et régulation des interventions des équipes MIFA.
- Nécessité de renforcer la représentation visible des référents des ministères de la famille dans chaque église pour une formation délocalisée, de proximité.
- Ouvrir les interventions MIFA au public non adventiste donc sortir des murs de l'église et se rapprocher d'autres structures associatives ou de quartier pour la mise en œuvre des actions MIFA.
- Assurer au moins 2 temps annuels de bilan et régulation des interventions des équipes MIFA.



## Remerciements

- Aux administrateurs et à leurs équipes du secrétariat, de la comptabilité pour leur accompagnement dans tout le processus d'élaboration et de mise en œuvre des actions des ministères de la Famille : missions, finances, démarches administratives, adaptation à la fonction etc...
- Au corps pastoral pour leur confiance, leur hospitalité, leur encadrement des équipes rencontrées sur site, leur perspicacité dans l'identification des problématiques intrafamiliales sévissant en interne,
- A mes collègues de départements pour leur collaboration riche et complémentaire,
- A tous les membres d'église et sympathisants nous ayant accordé leur confiance,
- A notre Dieu vivant, à notre Seigneur Jésus-Christ et le Saint-Esprit sans lesquels nous n'aurions pas été inspirés dans les œuvres accomplies, préparées d'avance.

MAURUURU ROA ! MARANATHA !



*Manolita LY*

Directrice des ministères des Familles



## 10. Ministères des Femmes

Mandature : 2022 – 2025

### Mission principale du ministère

- Encourager les femmes à devenir des disciples de Jésus-Christ, engagées dans leur foi et leur communauté.
- Promouvoir leur croissance spirituelle, leur développement personnel et leur implication dans l'Église.
- Offrir un espace de soutien, de formation et d'épanouissement pour toutes les femmes, quelles que soient leurs origines ou situations.

### Défis et challenges rencontrés

- Charge mentale et sociale des femmes dans leur foyer et leur communauté.
- Manque de formation en leadership et en éducation pour certaines participantes.
- Violence, pauvreté et analphabétisme comme obstacles à l'épanouissement.
- Besoin de renouvellement spirituel et de soutien émotionnel dans un contexte parfois difficile.

### 1<sup>er</sup> défi

#### Relancer le lien : une reprise après la pandémie

En 2020, la pandémie du COVID-19 a profondément bouleversé notre quotidien et nos relations sociales. Les restrictions sanitaires, notamment l'interdiction des déplacements et la distanciation physique, ont fragilisé le vivre-ensemble et rendu difficile la reprise des activités du département MIFEM. De nombreuses femmes se sont retrouvées isolées, coupées de leurs communautés et privées de moments de partage essentiels à leur équilibre spirituel et émotionnel. Face à cette situation inédite, il a fallu repenser notre approche et poser de nouvelles bases pour redémarrer, avec humilité, créativité et courage.

Pour établir un contact direct et bienveillant avec les femmes adventistes et invitées, nous avons mis en place un projet rassembleur, valorisant et inclusif. Ce projet avait pour objectif de donner aux femmes l'envie et la motivation d'être présentes, en leur offrant un espace sans jugement, où chacune pouvait se sentir accueillie, reconnue et libre d'être elle-même. Loin d'imposer des exigences, il cherchait à rencontrer les femmes là où elles se trouvaient — avec leurs blessures, leurs espoirs et leur désir de renouer avec une vie communautaire.

Ce projet reposait sur des valeurs fortes : l'amour fraternel, l'écoute active, le respect des parcours individuels, et la conviction que chaque femme est précieuse aux yeux de Dieu. Il visait à mettre en lumière la richesse de leurs histoires, de leurs talents et de leur foi, en créant des opportunités de dialogue, d'expression et d'engagement. À travers des activités variées, des moments de prière, des témoignages et des rencontres conviviales, les femmes ont peu à peu retrouvé leur place, leur voix, et le plaisir d'être ensemble.

Ce fut une période de renaissance. Une invitation à panser les plaies, à reconstruire les liens, et à poser les fondations d'un ministère plus proche des réalités vécues. Une dynamique nouvelle est née, portée par la solidarité, la foi et l'envie d'avancer ensemble.

C'est à travers de huit soirées Banquets de partage, organisées dans plusieurs secteurs de Tahiti, incluant l'île de Moorea et les îles Sous-le-Vent, que de nombreuses femmes adventistes et invitées se sont retrouvées après une période marquée par l'isolement. Chaque banquet a été conçu comme un moment de restauration complète — pour le corps, l'esprit et l'âme.



Les tables magnifiquement garnies ont offert une atmosphère chaleureuse propice à la fraternité, mais c'est au cœur des échanges que la richesse spirituelle de ces rencontres s'est révélée.

Ces instants ont été vécus comme de véritables respirations spirituelles, renforçant le lien avec Dieu et entre les participantes.

Au-delà du repas, chaque banquet était un espace sacré : un lieu d'écoute, de guérison intérieure, de réconciliation parfois, et de célébration de la grâce. Les témoignages partagés ont édifié les cœurs, révélant que Dieu est présent dans les histoires de chacune.

## 2<sup>ème</sup> défi

### **Maintenir une relation constante et engagée avec les responsables MIFEM des églises.**

Le deuxième défi majeur du ministère MIFEM consiste à maintenir une relation constante et engagée avec les responsables MIFEM des églises, en particulier dans les secteurs les plus éloignés. Pour relever ce défi, le bureau MIFEM a mis en place une stratégie concrète : la désignation de référentes sectorielles.

L'objectif est d'avoir, dans la mesure du possible, une référente par secteur, pour un total de 10 secteurs répartis sur l'ensemble du territoire. Ces référentes sont issues du bureau MIFEM, composé de sept femmes engagées, précieuses et dévouées. Leur mission est de servir de lien actif et constant entre le bureau central et les responsables locales MIFEM de leur secteur.

Le rôle des référentes est multiple : elles assurent une communication fluide et régulière, transmettent les informations relatives aux projets en cours, recueillent les besoins et suggestions du terrain, et soutiennent les responsables dans la mise en œuvre des activités. Elles sont les ambassadrices du ministère, garantes du lien fraternel et de l'unité de la vision à travers toutes les îles et communautés.

## 3<sup>ème</sup> défi

### **Favoriser l'implication active et continue des femmes et des responsables MIFEM dans la durée.**

Au-delà de l'organisation d'événements ponctuels et de projets inspirants, il est essentiel de maintenir une dynamique constante dans l'implication des femmes. Un défi se pose : comment transformer l'élan du moment en engagement durable ? Cela concerne particulièrement les femmes qui, bien qu'intéressées, se retrouvent freinées par les responsabilités familiales, professionnelles ou un manque de confiance en elles.

Pour répondre à cette réalité, le ministère envisage la mise en place d'un accompagnement personnalisé, incluant des groupes de soutien, du mentorat intergénérationnel, et des parcours spirituels progressifs.

Ces dispositifs aideront les femmes à trouver leur place, à se sentir utiles et soutenues dans leur cheminement. Il s'agira aussi de valoriser chaque petite action comme une participation précieuse à la mission, même en dehors des rassemblements officiels. Renforcer les liens entre les femmes, stimuler la créativité locale, et encourager les initiatives autonomes font partie des clés pour rendre le ministère vivant et profondément enraciné dans le quotidien et aussi dans son cheminement spirituel.



## Objectifs de moyens et de résultats

Dans le cadre du ministère féminin, trois orientations essentielles guideront nos actions.

### **Tout d'abord, nourrir :**

Créer un lieu bienveillant qui répond aux besoins spirituels, physiques, émotionnels et sociaux des femmes au sein des églises. Ce cadre permettra notamment aux jeunes femmes de découvrir des modèles de service joyeux en Christ, les encourageant à grandir dans la foi et dans l'engagement.

### **Ensuite vient équiper :**

Le potentiel qui consiste à accompagner chaque femme dans la découverte et le développement de ses dons spirituels, afin qu'elle puisse les mettre au service de Dieu et s'impliquer pleinement dans la vie de l'Église. Cette approche valorise leurs capacités et leur rôle essentiel dans la communauté.

### **Enfin, l'évangélisation (atteindre l'autre) :**

Il s'agira de fournir des ressources adaptées pour que les femmes puissent toucher d'autres femmes dans leur entourage, en proposant des réponses aux questions qui les concernent particulièrement. Cette mission vise à inspirer une foi vivante, active et proche des réalités du quotidien féminin.

Enfin, cette dynamique s'est enrichie au fil des années par la mise en œuvre de la vision portée par la Conférence Générale à travers l'initiative « J'IRAI ».

Cette démarche invite chaque croyant et particulièrement les femmes à répondre activement à l'appel du Seigneur à aller vers l'autre avec foi, amour et engagement.

En lien avec les objectifs précédents (nourrir, équiper, atteindre), « J'IRAI » a été incarné à travers des actions concrètes dans nos communautés : visites, témoignages, partages, projets de soutien et d'accompagnement, affirmant ainsi le rôle vital des femmes comme ambassadrices de l'espérance dans leur entourage.

Ce mouvement a renforcé la conviction que chaque femme est appelée, capable et envoyée.

## Objectifs de moyens

Ce sont les actions concrètes, les ressources ou les outils que l'on met en place pour atteindre les objectifs de résultats.

- Mettre en place un calendrier annuel des activités MIFEM dans tous les secteurs
- Former les référentes sectorielles à la communication et à la coordination
- Créer et diffuser des outils pédagogiques (guides, brochures, vidéos) adaptés aux femmes
- Organiser des séminaires pour jeunes filles sur l'identité chrétienne
- Développer un réseau de soutien intergénérationnel (mentorat entre femmes)
- Collaborer avec le ministère de la santé de la mission pour des ateliers sur la SANTÉ
- Créer des groupes d'amies missionnaires dans chaque secteur
- Lancer une campagne de prière mensuelle dans chaque communauté



## Objectifs de résultats

Ce sont les effets attendus ou les transformations visées grâce aux moyens mis en œuvre.

|                                                   |                        | 2022 | Invitées                      | 2023 | 2024 | 2025 | Autres                                         |
|---------------------------------------------------|------------------------|------|-------------------------------|------|------|------|------------------------------------------------|
| Nb de femmes aux banquets                         | B1 – secteur 2, 3 et 4 | 314  | 15                            |      |      |      |                                                |
|                                                   | B2 – Secteur 1         | 346  | 32                            |      |      |      |                                                |
|                                                   | B3 Moorea              | 155  | 22                            |      |      |      |                                                |
| Nombre de jeunes filles au séminaire dans l'année |                        | 85   | 10<br>De l'église Pain de vie |      | 78   |      |                                                |
| Nombre de femmes des séminaires dans l'année      |                        | 149  | 11                            | 357  | 255  | 362  | Reste le dernier rassemblement en octobre 2025 |
| TOTAL (dans l'année)                              |                        | 874  | 90                            | 357  | 333  | 362  |                                                |

Tableau : Nombre de femmes selon les séminaires adultes et jeunes filles par année

- Augmenter de 75 % la participation des femmes aux activités MIFEM dans les zones proches et éloignées.
- Favoriser une meilleure coordination entre les secteurs grâce au réseau des référentes
- Renforcer le sentiment d'appartenance et d'estime personnelle chez les jeunes filles
- Accroître l'implication des femmes dans les responsabilités ecclésiales locales
- Réduire le sentiment d'isolement spirituel et émotionnel chez les femmes
- Améliorer les connaissances des femmes sur la santé mentale, physique et spirituelle
- Multiplier les actions d'évangélisation communautaire portées par les femmes
- Créer un climat de confiance, de soutien et de prière active entre les participantes

## Réalisations

Voici les réalisations :

- Les divers séminaires, retraites spirituelles et sabbats spéciaux organisés chaque année sur Tahiti et dans nos îles, selon des thématiques répondant aux besoins mentaux, spirituels et sociaux.
- Sabbat formation sur les 3 grands besoins des femmes selon une enquête au début d'année 2022.
- Programme ENDITNOW dans chaque église de la PF et au même moment, vise à sensibiliser et mobiliser contre toutes les formes de violence (physique, émotionnelle, sexuelle ou spirituelle).

## Faits marquants

- Mise en place de groupes de soutien et de prière pour les femmes traversant des épreuves personnelles ou familiales. (Sabbat spécial international de prière des femmes).
- Ateliers de formation sur le leadership féminin, la gestion des émotions et le développement personnel.
- Actions communautaires : visites aux malades, distribution de repas ou de vêtements aux familles dans le besoin.
- Participation aux campagnes de santé avec le ministère de la santé à la mission (prévention symptômes AVC, bien-être mental, nutrition).
- Création de contenus méditations bibliques adaptés aux femmes : études bibliques, interview vidéo ou livrets.
- Mentorat intergénérationnel : accompagnement des jeunes femmes par des responsables expérimentées.
- Organisation de retraites spirituelles avec des intervenantes inspirantes.
- Collaboration avec d'autres départements d'église (famille, santé) pour des projets communs.



- Implication dans les programmes ENDITNOW avec des témoignages, des formations et des ressources locales.
- Célébration de la Journée internationale des droits des femmes avec des messages d'espoir et des engagements concrets.

## Remerciements

Tout d'abord à notre Dieu, source de notre inspiration et de notre force, pour avoir béni chaque initiative, accompagné chaque pas, et renouvelé notre zèle jour après jour.

Aux pasteurs et aux membres d'église, pour leur soutien constant et bienveillant.

Aux responsables MIFEM de chaque église et de chaque année, pour leur amour de servir, leur endurance et leur volonté infatigable de tirer les femmes vers le haut, en partageant la Parole avec toutes celles qui désirent connaître Jésus-Christ.

À chaque femme adventiste et aux invitées, pour leur cœur ouvert et leur grande volonté de participer activement aux réunions, dans un esprit de foi, de sororité et d'espérance.

Aux administrateurs, pour la confiance accordée et les moyens financiers et humains mis à notre disposition, nous permettant d'atteindre nos objectifs en apportant soutien, réconfort et confirmation aux familles qui ont besoin de savoir que nous sommes là pour elles.

Aux institutions qui nous ont généreusement permis l'utilisation de leurs locaux, facilitant ainsi l'accueil et le bon déroulement de nos rencontres.

## Conclusion

Ces précieux partenariats, cette foi partagée et ces élans de service témoignent de la beauté de notre mission commune. Grâce à l'implication de chacun — responsables, administrateurs, institutions, membres et invitées — nous avançons avec confiance, semant l'amour, la vérité et l'espoir sur chaque île, dans chaque foyer, dans chaque cœur.

Que Dieu continue de nous guider, de renouveler notre force et d'ouvrir les chemins vers ceux qui attendent une parole de vie. Ensemble, main dans la main, nous sommes la lumière qui éclaire les rivages les plus proches et lointains.



*Danièle MAHEAHEA*

Directrice des ministères des Femmes



## 11. Ministères de la Gestion Chrétienne de la Vie

Mandature : 2021 – 2025

### LA MISSION PRINCIPALE

Le ministère de la Gestion Chrétienne de la Vie (GCV) a pour mission principale l'éducation spirituelle et financière de chacun des membres d'église en vue de leur enseigner les principes de la fidélité et de la générosité envers Dieu comme un acte d'adoration et de bénédiction.

### LA VISION

La Vision du Ministère de la GCV est conforme aux Orientations Stratégiques de la Conférence Générale pour la mandature quinquennale 2020-2025.

### LA MISSION

La Mission mondiale comme localement de la GCV consiste à inviter les membres à avoir foi en Dieu comme Propriétaire et Pourvoyeur et à entrer en Partenariat avec Lui dans Sa mission finale en donnant régulièrement et systématiquement.

### L'OBJECTIF PROPOSÉ

L'objectif proposé tant au niveau mondial que localement est de permettre une progression annuelle de +2% de la dîme et de l'offrande régulière et systématique.

## LES DÉFIS ET CHALLENGES RENCONTRÉS

### LES DÉFIS

Le Ministère de la GCV a déployé les principales mesures conformes aux Orientations Stratégiques de la Conférence Générale pour relever les défis dans les trois domaines clés suivants :

- La Responsabilisation Spirituelle
- L'Éducation financière
- La Responsabilité et la Transparence

### LES CHALLENGES

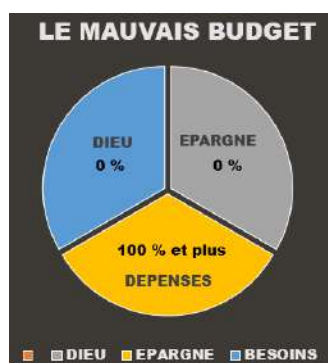
- Encourager les églises locales à se doter d'un Département de la GCV
- Consolider les fondamentaux sur les dîmes et les offrandes volontaires et systématiques
- Renforcer les formations théoriques et pratiques en matière de gestion du Budget Familial
- Promouvoir l'entrepreneuriat adventiste missionnaire pour soutenir les projets de développement

## LES OBJECTIFS DE MOYENS ET DE RÉSULTATS

### LES OBJECTIFS DE MOYENS

- Renforcement de la collaboration entre le Ministère de la GCV et la Trésorerie de la Mission, qui est le Référent de la GCV
- Constitution d'une équipe dynamique et engagée (Commission GCV, Départements GCV-Églises)
- Création de supports pédagogiques et didactiques bilingues (Français/Tahitien)
- Sensibilisation aux indicateurs de gestion, ratios et analyses financières
- Élaboration de modèles de budgets théoriques et pratiques





**LE BUDGET FAMILIAL**

| LES DEPENSES                        | Montant        | LES RECETTES                          | Montant        |
|-------------------------------------|----------------|---------------------------------------|----------------|
| LA PART DE DIEU (20%)               | 36 429         | SALAIRES NETS (169 153 FCFP BRUTS)    | 146 145        |
| DÎME (10 %)                         | 18 215         | ALLOCATIONS FAMILIALES (12 800 euros) | 36 000         |
| OFFRANDES GLOBALES ( 5 %)           | 9 107          | PENSIONS DE RETRAITE                  |                |
| DONS SPECIAUX OU SPECIFIQUES ( 5 %) | 9 107          | AUTRES REVENUS                        |                |
| LA PART DE LA FAMILLE (80%)         | 145 716        |                                       |                |
| <b>TOTAL</b>                        | <b>182 145</b> | <b>TOTAL</b>                          | <b>182 145</b> |
| LA PART DE L'EPARGNE (20%)          | 36 429         |                                       |                |
| LA PART DES BESOINS (60%)           | 109 287        |                                       |                |

*Inpéto, droits et taxes  
Charges financières et locatives  
Charges associatives  
Alimentation, eau potable, gaz, électricité, téléphone, internet  
Frais de transport, carburant et hébergement, entretien et réparation  
Produits d'hygiène et d'entretien ménager  
Frais de scolarité et d'habillement  
Frais médicaux et pharmaceutiques  
Autres charges diverses  
Dépenses imprévues*

## LES RÉSULTATS

- Manifestation de l'intérêt indéniable des membres d'église aux séminaires de formations de la GCV
- Constat de la capacité réelle des membres d'église à comprendre et à suivre les formations dispensées
- Souhait des membres d'église pour avoir davantage de formations théoriques et pratiques avec un suivi régulier et évaluatif dans le temps
- Bilan évaluatif du taux de croissance annuelle moyenne de la Dîme entre 2019 et 2024 de l'ordre de +4,80% et pour les Offrandes de +4,44% contre 2% du prévisionnel de la Conférence générale, selon le Tableau ci-après établi par le Trésorier Jean-Claude RAMIANDRISOA.

| PRODUITS   | 2015        | 2016        | 2 017       | 2018        | 2019        | 2020        | 2021        | 2 022       | 2023        | 2024        |
|------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Dîme brute | 310 533 742 | 359 995 556 | 361 450 285 | 395 724 677 | 395 708 153 | 379 404 541 | 415 380 317 | 457 633 191 | 497 409 636 | 490 732 810 |

|                                                |  |  |  |  |        |        |       |        |       |        |
|------------------------------------------------|--|--|--|--|--------|--------|-------|--------|-------|--------|
| Pourcentage d'augmentation annuelle            |  |  |  |  |        | -4,12% | 9,48% | 10,17% | 8,69% | -1,34% |
| Pourcentage d'augmentation entre 2019 et 2024  |  |  |  |  | 24,01% |        |       |        |       |        |
| Pourcentage d'augmentation annuelle en moyenne |  |  |  |  | 4,80%  |        |       |        |       |        |

| PRODUITS         | 2015        | 2016        | 2 017       | 2018        | 2019        | 2020       | 2021        | 2 022       | 2023        | 2024        |
|------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Offrandes brutes | 101 699 790 | 126 639 115 | 101 049 660 | 107 955 630 | 118 365 486 | 88 179 842 | 100 561 466 | 123 132 832 | 153 225 722 | 144 642 272 |

|                                                |  |  |  |  |        |         |        |        |        |        |
|------------------------------------------------|--|--|--|--|--------|---------|--------|--------|--------|--------|
| Pourcentage d'augmentation annuelle            |  |  |  |  |        | -25,50% | 14,04% | 22,45% | 24,44% | -5,60% |
| Pourcentage d'augmentation entre 2019 et 2024  |  |  |  |  | 22,20% |         |        |        |        |        |
| Pourcentage d'augmentation annuelle en moyenne |  |  |  |  | 4,44%  |         |        |        |        |        |

## LES RÉALISATIONS

Interventions de la GCV sur 70% des secteurs géographiques, regroupés sur l'archipel de la Société qui compte 85% de la population totale de Polynésie française, notamment les 5 secteurs des Îles-du-vent (Tahiti et Moorea) et le secteur 7 aux Îles-sous-le-vent (dont notamment Raiatea-Tahaa et Bora Bora).

Secteur 1 : MARANATHA (1), PAMATAI (2), PUNAAUIA (3) et FAUTUA (4).

Secteur 2 : ARUE, MAHINA, AHONU, TIAREI et HITIAA.

Secteur 3 : PAEA, PAPARA, MATAIEA et PAEARI (Séminaire de formation sur 3 jours du 26 au 28 avril 2024).

Secteur 4 : TEAHUPOO (1) et VAIRAO (2), 13 janvier et 13 avril 2024.

Secteur 5 : MOOREA (rassemblement 02 mars 2025).

Secteur 7 : FAREATAI (3), rassemblement RAIATEA-TAHAA à AVERA (6 mai 2023), BORA BORA (séminaire du 3 au 6 avril 2025).

Secteur 10 : Congrès interministériel du 30 octobre au 06 novembre 2022 à HIVA OA regroupant FATU HIVA, HIVA OA, NUKUHIVA et UA POU.

Il reste HUAHINE (Secteur 6), AUSTRALIS (Secteur 8) et TUAMOTU-GAMBIERS (Secteur 9).





## LES FAITS MARQUANTS

Le fait marquant du Ministère de la GCV a été l'organisation du séminaire en vue de promouvoir l'entrepreneuriat adventiste missionnaire en Polynésie française sous l'appellation de « TĀRĒNI PŌRĪNĒTIA 2025 ». C'est une première organisée sous l'égide du Ministère de la GCV de notre Mission Adventiste de Polynésie française, avec le soutien et la participation de notre Division SPD et de notre Union NZPUC. Il s'est tenu sur deux jours le sabbat 29 et le dimanche 30 mars 2025 dans la Salle de Conférence de l'Hôtel INTERCONTINENTAL à TAHITI-FAAA, et il a mobilisé plus de 120 personnes.



Séminaire du TĀRĒNI PŌRĪNĒTIA 2025 du 29 au 30 mars 2025 à TAHITI-FAAA

## REMERCIEMENTS

Mes remerciements vont à tous les contributeurs de ce temps fort, les administrateur de notre Union NZPUC, le Président Eddie TUPAI, le Secrétaire-Trésorier Kheir BOUTROS et le Pasteur Victor KULAKOV, le Directeur de la GCV à notre Division SPD, Monsieur Julian ARCHER et son épouse, Mélinda, Gérante d'un Centre d'influence en AUSTRALIE, Monsieur Derek RIPPINGALE, Hommes d'affaires néozélandais dans le secteur Technologique et son épouse Jennie, l'équipe de la GCV et membres de la Commission d'organisation du TĀRĒNI PŌRĪNĒTIA 2025, Messieurs Darryl DOOM, Directeur de la Communication,



Monsieur Tinihau TAVAE, Responsable animateur de l'événement, Léon DOOM, Agent à la Direction des Contributions (DICP), Madame Verly FARUIA, Directrice du Centre Média Adventiste (CMA) et son équipe ainsi que tous les participants au séminaire du TĀRĒNI PŌRĪNĒTIA 2025.

J'adresse également mes remerciements aux administrateurs de la Mission, à l'ancien Président, le Pasteur retraité Roger TETUANUI, le nouveau Président Hiro ITCHNER et le Secrétaire-Trésorier Monsieur Jean-Claude RAMIANDRISOA, ainsi que le Comité exécutif de la Mission, pour leur confiance, leur soutien indéfectible et leurs vifs encouragements.

Un remerciement sincère et dévoué à tous les responsables GCV qui œuvrent fidèlement dans les églises, aux responsables d'église, anciennat, secrétariat, trésorerie et ministères ainsi que tous les membres d'églises qui ont activement participé aux sessions et séminaires de formations en vue d'exprimer tout leur amour et fidélité envers Dieu.

Enfin, le Ministère de la GCV entend fermement défendre et poursuivre la vision missionnaire de son engagement auprès des églises, ouvertes à toutes et à tous, afin que chacun contribue selon ses capacités et dispositions du cœur par sa fidélité et générosité à soutenir le développement de l'œuvre de Dieu et la proclamation du message de l'espérance et du retour imminent de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ au Monde entier, en commençant par relever le défi de notre vaste territoire de la Polynésie française.

Que le Seigneur et Sauveur Jésus-Christ soit l'unique motivation de nos actions, de nos pensées et de nos vies au service du salut des âmes dans l'attente de son retour imminent !



*Ronald ATGER*

Directeur du ministère de la Gestion Chrétienne de la Vie



## 12. Département de l'Aumônerie

Mandature : 2022 – 2025

### Mission

#### Accompagnement spirituel

- Offrir un soutien religieux (prières, célébrations de culte et l'écoute).
- Nourrir la vie de foi de ceux qui le souhaitent, quelle que soit leur situation.
- Être une présence d'écoute et de réconfort dans les moments difficiles (maladie, isolement, incarcération, deuil...).
- Aider à traverser les épreuves en offrant une parole d'espérance.
- Assurer la continuité de la vie religieuse pour ceux qui ne peuvent pas participer à leur communauté habituelle (détenus, malades hospitalisés éloignés de chez eux...).

#### Respect de la liberté

- Proposer et non imposer la foi.
- Accueillir chacun, croyant ou non, dans le respect de sa liberté et de ses convictions.
- Favoriser le dialogue, le respect mutuel et la dignité de chaque personne.

**En résumé, la mission de l'aumônerie est de porter une présence bienveillante, spirituelle et humaine, adaptée aux besoins du milieu où elle intervient.**

Un aumônier est une personne (souvent un religieux) chargée d'assurer un accompagnement spirituel et moral dans un cadre particulier (fermé) comme :

- Les hôpitaux (aumônier hospitalier, de santé)
- Les prisons (aumônier pénitentiaire),
- L'armée (aumônier militaire),
- Les écoles ou universités (aumônier scolaire ou universitaire),
- Les institutions particulières (orphelinats, maisons de retraite, etc.).
- Le bien être des gens de mers

#### Fonctions principales d'un aumônier

- Offrir une écoute et un soutien moral ou spirituel,
- Organiser des temps de prière ou des célébrations religieuses,
- Offrir une présence rassurante, y compris auprès de personnes en souffrance, isolées ou en fin de vie.

#### Exemple d'un aumônier à l'hôpital

Situation : Une patiente gravement malade se sent angoissée.

Rôle de l'aumônier : Il vient lui parler, l'écoute, la soutient moralement, et si elle le souhaite, il prie avec elle ou lui donne une onction aux malades. Il respecte aussi les croyances ou non-croyances de chacun.

#### Exemple d'un aumônier en prison

Situation : Un détenu souhaite se confier ou poser des questions sur la foi.

Rôle de l'aumônier : Il lui rend visite régulièrement, propose des temps de réflexion, des lectures ou des prières, et l'aide à retrouver un sens à sa vie, parfois à se reconstruire après ses erreurs.



S'adapter à des publics diversifiés

Prise en compte des parcours de vie, des croyances variées, des détenus en rupture sociale ou psychique. Concrètement, cela implique :

- Être formé à l'accompagnement spirituel ou moral (selon le cadre : religieux ou laïc).
- Connaître les besoins spécifiques du milieu (ex. : prison, hôpital, ...).
- Être reconnu ou mandaté par l'institution ou l'organisation religieuse (par exemple, par l'Eglise ou une aumônerie protestante,).
- Assurer la continuité du lien humain et spirituel avec les personnes suivies (patients, détenus, ...).

La continuité de la formation des aumôniers est essentielle pour garantir un accompagnement de qualité, adapté aux réalités humaines, sociales et spirituelles du lieu où ils interviennent (notamment en milieu carcéral, mais aussi ailleurs).

## Objectifs de la formation continue des aumôniers

Renforcer les compétences humaines et relationnelles :

- Écoute active, gestion des conflits, accompagnement dans la souffrance, Ateliers sur des thèmes comme la radicalisation, le suicide, etc.

Approfondir les connaissances juridiques et institutionnelles :

- Droit carcéral, statut des cultes en prison, laïcité, respect du cadre pénitentiaire.

Approfondir la dimension spirituelle et théologique :

- Réflexions sur le pardon, la dignité, la liberté intérieure, le sens de la peine...

Partager les expériences entre aumôniers :

- Favoriser les échanges entre aumôniers de différentes régions ou confessions.

## Exemples de formations proposées

- En partenariat avec l'Administration pénitentiaire les dates du 20 juin au centre de détention de Tatutu, le 8 août et le 17 septembre 2025 au centre pénitentiaire de Nuutania, pour la première fois sur le territoire : Formations initiales (obligatoires avant d'entrer en fonction)
- Présentation de l'administration pénitentiaire, les différents établissements les personnels les missions.
- La sécurité en établissement pénitentiaire et les procédures à respecter.
- Le principe de laïcité
- Sensibilisation à la déontologie pénitentiaire et remise du code de déontologie.
- Remise du guide de l'intervenant extérieur et signature de la charte d'engagement.
- Rencontres inter-aumôneries (pluridisciplinaires).

## Remerciements

Et pour terminer, avant toute chose, nous remercions notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ qui nous confie cette mission d'accompagnement auprès de celles et ceux qui ont besoin d'aide, de soutien et d'espérance. C'est Lui qui nous fortifie et qui nous guide dans ce service.

Nous adressons également nos remerciements à nos accompagnateurs de prison, pour leur présence attentive et leur engagement fidèle auprès des personnes détenues. À nos aumôniers auxiliaires et titulaires, nous exprimons toute notre gratitude pour votre disponibilité, votre dévouement et votre fidélité dans le service de l'Évangile. Nous remercions aussi de tout cœur tous les membres de l'église adventiste de Polynésie qui, par leurs prières, dons et leur soutien matériel, les différentes chorales qui participent activement à la continuité de cette œuvre.



Votre générosité est un signe d'amour fraternel qui nous encourage et nous fortifie. Que le Seigneur bénisse chacun et chacune, et que son œuvre se poursuive à travers notre service commun.

Nous tenons aussi à exprimer notre profonde gratitude à nos administrateurs. Grâce à votre soutien constant, vos encouragements, et vos décisions bienveillantes, notre mission peut se poursuivre dans de bonnes conditions. Vous rendez possible la présence, l'écoute, l'accompagnement spirituel et humain auprès de ceux qui en ont besoin. Votre confiance et votre appui sont pour nous un signe fort de reconnaissance et une source de motivation pour continuer à servir avec engagement et fidélité. Nous vous remercions chaleureusement pour votre disponibilité et votre collaboration.

Que ce partenariat continue de porter des fruits au service de tous.



*Tony PAPARAI*

Directeur de département de l'Aumônerie



## 13. Département des Communications

Mandature : 2022 – 2025 (3 ans)

### Mission principale

Sous l'impulsion de notre président de mission du moment, le pasteur Roger TETUANUI, une vision a guidé le ministère des Communications et des Médias :

- Vision : ATTEINDRE LE MONDE
- Mission : EVANGELISER PAR LES MÉDIAS NUMÉRIQUES
- But : FAIRE DES DISCIPLES NUMÉRIQUES



### Stratégie en 5 étapes

- 1) Préparer
- 2) Semer
- 3) Cultiver
- 4) Moissonner
- 5) Préserver

### Défis et challenges rencontrés

En 2021, à peine sortie de la pandémie COVID-19, même en Polynésie, les médias numériques sont apparus comme l'opportunité providentielle pour atteindre le monde encore en pleine distanciation sociale pour des raisons sanitaires.

Dès lors la stratégie auprès des églises a été, de les accompagner, de les former à utiliser tous ces nouveaux moyens média de masse encore peu utilisés dans nos églises.

Pour apprendre à maîtriser ces nouveaux moyens de communication, des programmes de sensibilisation ont été mis en place pour révéler le potentiel des médias numériques.

Il a fallu ne pas oublier, ni négliger le fond du message à savoir l'espérance du retour de notre Seigneur Jésus.

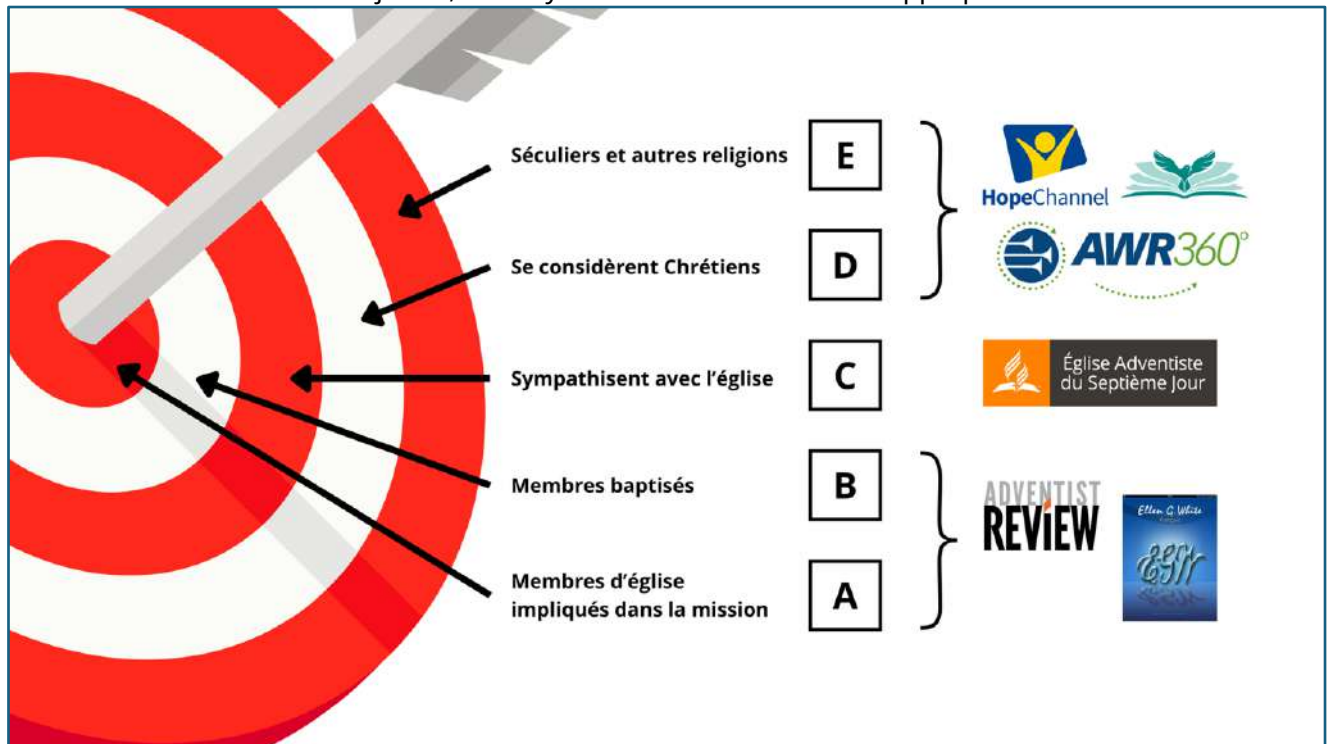


## Objectifs de moyens et de résultats

5 objectifs sont retenus selon les recommandations de la Conférence Générale et qui ont été définis par les lettres suivantes :

- E : Séculiers et autres religions
- D : Ceux qui se considèrent Chrétiens
- C : Ceux qui sympathisent avec l'église
- B : Membres baptisés
- A : Membre d'église impliqués dans la mission. Voici la finalité !

Pour atteindre chacun des objectifs, les moyens médias choisis seront appropriés.



### Méthode progressive :

- Phase 1 : Informer
- Phase 2 : Former
- Phase 3 : Équiper
- Phase 4 : Envoyer
- Phase 5 : Évaluer

### Moyens :

- Formations organisées au sein des églises disposés à découvrir ces nouveaux outils multimédias.
- Création de pages Facebook et YouTube pour publier les contenus.

### Résultats :

- Acquisition de matériel de production audio et vidéo.
- Production de contenus à publier sur les réseaux sociaux.
- Programmes diffusés en direct sur les réseaux sociaux.



## Réalisations

- Sensibilisation des églises et secteurs (sermons, réunions de jeunesse, formation)
- Lors de rassemblements des églises au Pic Vert, conférences bibliques dans les secteurs
- Soutien auprès des ministères, production d'émissions sur la Santé avec Matha par exemple
- Production de chants de chorales pour nos chaînes de TV locales en fin d'année :
  - Création de contenu vidéo : Clip de chant, concert chorale, témoignages ...
- Diffusion de programmes d'église en direct sur les réseaux sociaux :
  - Église de Arue, Maranatha, Mataiea, Papenoo, Auae, Avera (Raiatea)
- Productions (exemples) :
  - Arati'a (Réseaux sociaux), Vérité présente (TV locales), Témoignages (Réseaux sociaux)
- Émissions Radio LVDL (exemples) :
  - Émissions EDS adultes et Jeunes adultes (Inverse) avec le Pr Mathieu (MP)

## Récapitulatif des actions

| Soutien événements<br>(Mission, Secteurs) | Interventions<br>dans une église | Formations<br>dans une église | Développement<br>personnel (Séminaire) | Réunion<br>à l'international |
|-------------------------------------------|----------------------------------|-------------------------------|----------------------------------------|------------------------------|
| 39                                        | 18                               | 17                            | 12                                     | 6                            |

(Soit en moyenne 2 actions par mois)

## Quelques faits marquants

- 2022 Secteur 10 : Formations inter-ministères à Atuona Marquises
- 2023 Secteur 2 : Stage Clip à Hitia'a
- 2023 Secteur 8 : Campagne d'évangélisation à Raivavae
- 2024 Secteur 7 : Campagne d'évangélisation à Avera
- 2025 GCV : Séminaire Tareni Porinetia Papeete

## 6 Remerciements

Remerciements à l'administration de la Mission qui m'a accordée sa confiance :

- Aux directeurs Communications des églises qui assurent leur rôle.
- Aux collègues responsables des autres ministères pour leur collaboration.
- Aux personnels du CMA et à sa directrice nouvellement recrutée pour leurs expertises techniques.
- À tous ceux qui m'ont accueilli et hébergé lors de mes déplacements dans vos secteurs.
- À tous les bénévoles qui ont apporté leur soutien au CMA et à la Radio LVDL.
- Aux pasteurs pour leurs contributions en particulier à la Radio LVDL.

Merci à mon épouse pour son soutien constant durant toute la mandature.

Je rends gloire à Dieu de m'avoir choisi en tant qu'ouvrier laïc dans son œuvre en sachant que c'est par sa grâce que j'ai pu apporter ma modeste contribution.



*Darryl DOOM*

Directeur de département des Communications



## 14. Département de la Santé

Mandature : 2021 – 2025

### Notre mission

Le Département des Ministères de la Santé a pour mission :

- de soutenir les églises, les membres et les institutions Adventistes du septième Jour en Polynésie française,
- et de leur donner les moyens d'expérimenter les bienfaits de la santé holistique,
- tout en partageant activement ces bienfaits avec d'autres.

Nous croyons que nous avons été créés en tant qu'êtres holistiques : un seul être dans toute sa dimension physique, mentale, spirituelle, sociale et relationnelle.

Nous croyons que :

- Dieu s'intéresse profondément à la santé et au bien-être de l'humanité,
- et qu'il veut utiliser son Église comme un agent spécial de guérison,
- pour soulager la souffrance et révéler son amour.



(General conference Health Ministries – [www.healthministries.com/mission](http://www.healthministries.com/mission))

### Les défis rencontrés

#### Première difficulté

Il a fallu beaucoup prier et méditer pour pouvoir constituer un petit noyau de collaborateurs solides au sein du département. Puis il a fallu faire des recherches et lire un maximum de ressources inspirées pour pouvoir, lors de réunions guidées par la prière, connaître la volonté de Dieu et poser les premiers jalons stratégiques.

#### Seconde difficulté

Il a fallu s'approprier les différentes ressources et outils développés en matière de santé par l'Église notamment par la South Pacific Division, et les traduire en version française avant de pouvoir les utiliser tout en les réadaptant aux besoins et spécificités locales.

#### Troisième difficulté

Le plus grand défi a été la coordination difficile tant au niveau des départements de la Mission qu'au sein du corps pastoral et des églises locales, d'une part pour obtenir un ensemble cohérent, un résultat déterminé, d'autre part pour planifier géographiquement et dans le temps toutes les activités envisagées.

### Nos objectifs

Les objectifs ont évolué dans le temps devenant chaque année plus évidents.

### En termes de moyens

Objectif premier : les ressources humaines

- Disposer de leaders compétents et passionnés au sein du département
- Former un réseau d'ambassadeurs de santé capables d'en former d'autres



Second objectif : les ressources matérielles

- Disposer du matériel audiovisuel nécessaire pour des interventions publiques
- Disposer du matériel médical et des consommables nécessaires pour réaliser des Expos Santé

## En termes de résultats

Troisième objectif : l'éducation

- Déployer dans toute la Polynésie la « Campagne des 10 000 orteils à sauver » pour pousser à expérimenter les bienfaits de la santé holistique
- Assurer dans l'Église (enfants, adolescents, adultes, femmes, seniors), des interventions de sensibilisation et d'éducation sur les maladies non transmissibles (Obésité, diabète, hypertension artérielle, AVC, goutte, cancer), sur la santé mentale (crise conjugale, violence, traumatisme, suicide) et sur la salutogénèse (facteurs favorisant la santé et le bien-être).

Quatrième objectif : l'évangélisation

- Soutenir, accompagner et collaborer avec les églises, les départements, les institutions adventistes pour intégrer la santé aux projets d'évangélisation.
- Collaborer en matière de santé avec les instances publiques pour leur révéler l'amour de Dieu manifestée en Jésus-Christ (État, Pays, communes, églises, associations.)

## Nos réalisations

Par la grâce de Dieu et par la puissance de l'Esprit Saint, il est merveilleux de constater que tous nos objectifs ont été atteints. Et si certaines réalisations ont pu paraître modestes ou variables d'une église à une autre, certainement Dieu a-t-il employé en les préservant ses bons et fidèles serviteurs.

## Des ressources humaines et matérielles bénies

- Une Team Santé constituée de 3 femmes compétentes, complémentaires et passionnées :
  - Matha WILLIAMS : Sage-femme directrice, master de santé publique, experte en santé des femmes et des enfants, formée en addiction
  - Joséphine SUHAS : Infirmière cadre formatrice en soins d'urgence, master de psychologie, experte en gestes d'urgence et pathologie grave
  - Manolita LY : Psychologue clinicienne, master de psychologie, experte en santé mentale et relationnelle, en psycho traumatismes
- Congrès ELIA Wellness Summit et Formation nicotine Avondale pris en charge par la NZPUC au bénéfice de Matha WILLIAMS
- 30 églises formées Ambassadeurs de santé dont 2 églises formatrices
- Près de 600.000 XPF de matériel audiovisuel : vidéoprojecteur, écran, enceinte audio, appareil photo Nikon (avec un don de 250.000 XPF)
- Plus de 1.500.000 XPF de matériel médical et consommables : 5 kits santé, 20 glucomètres offerts par la SPD, 12 kakémonos et 160 t-shirts par la NZPUC



## Campagne des 10 000 orteils à sauver : éducation et évangélisation

- 43 expos santé : Tahiti, Moorea, Raiatea, Huahine, Tahaa, Tubuai, Manihi, Makemo
- Plus de 1200 personnes atteintes et dépistées dont 70 % de non adventistes
- Près de 200 personnes atteintes de diabète ou d'hypertension réorientées
- Plus de 1500 brochures ELIA Wellness distribuées



- Partenariat avec le ministère de la Jeunesse, le ministère des femmes, l'Éducation adventiste, le ministère de la Vie de famille
- Collaboration avec la Vice-présidence et le ministère de la santé de la Polynésie française, les communes de Punaauia, Paea, Taiarapu-Est, Fare et Manihi, SOS Suicide, Association Un don de vie.

## Intégration croissante de la santé dans l'évangélisation et l'éducation

- Soirées santé en évangélisation : Mahina, Punaauia, Arue, Hitiaa, Paea
- Soirées santé Hitiaa : adaptation du programme Step-up to wholeness
- Santé partenaire : séminaires MIFEM Moorea, Bora-Bora, Taravao
- Soirées santé addictions : maison de quartier de Outumaoro Punaauia
- Lancement de l'émission santé « Ia ora na » : 4 invités, 12 émissions
- Semaine santé de la SPD en mai : intégrée au calendrier de la Mission

## Les faits marquants

À travers le ministère de la santé, le Seigneur a béni son Église à travers trois faits marquants :

- Des liens de qualité tissés de manière simple et authentique au sein de notre population polynésienne gravement malade
- Une base solide de collaborations au sein de notre Mission, de notre Union et de notre Division
- Un grand pas en avant pour nos membres d'église vers un réveil et une réforme sanitaire que Dieu nous appelle à vivre et à partager.

## Nos remerciements

Je loue le Seigneur et je remercie du fond du cœur toutes les personnes précieuses qu'il a placées sur mon chemin : nos administrateurs, Pasteur Roger TETUANUI, Pasteur Hiro ITCHNER, Jean-Claude RAMIANDROSOA, le corps pastoral et tous nos responsables de départements, mes amies Danièle MAHEAHEA et Jenny TOA, les employés de la Mission, le Centre Média Adventiste, l'École TIARAMA, la Librairie adventiste ainsi que toutes les églises qui nous ont fait confiance.



Je remercie tout spécialement Adrielle CARRASCO, Pasteur Eddy TUPAI, Pamela TOWNEND et Geraldine PRZYBYLKO pour leur soutien indéfectible au sein de notre Union et de notre Division.

Enfin merci à ma superbe équipe : Manolita et Marcel LY, Joséphine et Arthur SUHAS pour votre amour et votre engagement extraordinaire et merci à ma famille et à mon Église.

Que la gloire de l'Éternel subsiste à jamais ! Que l'Éternel se réjouissent de ses œuvres !  
Psaumes 104 : 31



*Matha WILLIAMS*

Directrice de département de la Santé



Eglise Adventiste  
du Septième Jour

*Polynésie française*

## 15. Enseignement Adventiste

### Introduction

« Éduquer l'esprit sans éduquer le cœur, ce n'est pas éduquer » : cette citation d'Aristote permet d'entrer de plain-pied dans la philosophie de l'éducation adventiste. En effet, le cœur de la philosophie éducative réside dans l'objectif de restaurer en l'Homme l'image de son Créateur, de le rendre à la perfection pour laquelle il a été créé (Genèse 1 : 26). Ainsi, l'éducation doit prendre en compte toutes les dimensions de la personne humaine et nourrir tous les aspects de sa vie : intellectuel, physique, social, émotionnel, spirituel. Notre mission en tant qu'éducateurs, consiste donc à permettre à chaque enfant de croître et de s'épanouir pleinement, pour toute la durée de l'existence.

### EDUQUER POUR L'ÉTERNITÉ

#### Philosophie et Missions de l'Éducation Adventiste en Polynésie française

Notre Philosophie :

Permettre à chaque enfant de croître et de s'épanouir pleinement pour toute la durée de l'existence.

Notre mission :

Révéler le Christ à toute la communauté éducative

#### Défis et challenges du Ministère de l'Éducation Adventiste durant le quinquennat 2020-2025

##### 1. Contexte général

Au cours du dernier quinquennat, le ministère de l'Éducation adventiste a évolué dans un contexte marqué par des mutations profondes :

- Crises sanitaires mondiales (COVID-19)
- Évolutions sociétales et culturelles
- Pressions économiques

Ces cinq années ont été marquées par des défis majeurs – pédagogiques, spirituels, financiers, organisationnels et identitaires – qui, tout en mettant à l'épreuve notre institution, ont mis en exergue l'engagement remarquable du personnel, sa capacité d'adaptation, ainsi que la volonté collective de faire rayonner la mission éducative adventiste en Polynésie française.

À travers chaque épreuve, la bonté de Dieu s'est manifestée, soutenant nos efforts et guidant nos pas avec fidélité, discernement et espérance.

#### Les faits marquants et les résultats associés

Une dynamique de transformation au service d'une éducation spirituelle, exigeante et ancrée dans son territoire

##### Réforme de la gouvernance pédagogique

- Fait marquant : Mise en place d'une coordination pédagogique inter-établissements (mutualisation des ressources, harmonisation des pratiques et décloisonnement, liaison école-collège).
- Résultats :
  - Meilleure cohérence curriculaire et renforcement de la qualité des apprentissages ;
  - Des élèves de 6<sup>ème</sup> mieux préparés au fonctionnement du collège.



## Progression du taux de professeurs certifiés

- Fait marquant : Une volonté affirmée de renforcer les compétences professionnelles du corps enseignant qui s'est traduit par la mise en œuvre d'un plan d'accompagnement à la certification des enseignants de l'école et du collège adventiste TIARAMA.

| Année scolaire | Total enseignants | Nombre certifiés | Pourcentage de professeurs certifiés |
|----------------|-------------------|------------------|--------------------------------------|
| 2020-2021      | 27                | 14               | 52%                                  |
| 2021-2022      | 28                | 16               | 57%                                  |
| 2022-2023      | 28                | 17               | 61%                                  |
| 2023-2024      | 30                | 19               | 63%                                  |
| 2024-2025      | 30                | 20               | 67%                                  |

Pourcentage de professeurs certifiés entre 2020 et 2025

- Résultat associé : Le pourcentage de professeurs certifiés est passé de 52 % en 2020 à 67 % en 2025, traduisant une nette montée en compétences du corps enseignant et un engagement accru vers l'excellence pédagogique. Ces avancées contribuent également à renforcer la reconnaissance, par les familles et les instances éducatives locales, du professionnalisme et de l'engagement du corps enseignant.

## Élaboration d'un programme biblique structuré

- Fait marquant : Conception d'un parcours biblique progressif de la maternelle à la 3<sup>e</sup>, articulé autour de thématiques adaptées à chaque âge.
- Élaboration d'un programme de cours de Bible transversal allant de la maternelle à la fin du collège
- Production de ressources spirituelles locales pour le développement du volet spirituel

Résultat : renforcement de la cohérence spirituelle et du sens donné à l'éducation adventiste.



## Mise en œuvre du système de valeurs C.H.A.R.I.T.É

- Fait marquant : Déploiement d'un socle de valeurs chrétiennes vivifiées au quotidien par les élèves et les adultes. Une valeur est étudiée à chaque période soit un total de 7 valeurs pour les 7 périodes scolaires de l'année.

| Lettre | Valeur associée (Collège) | Valeur associée (École) |
|--------|---------------------------|-------------------------|
| C      | Compassion                | Confiance               |
| H      | Humilité                  | Honnêteté               |
| A      | Amour                     | Amitié                  |
| R      | Respect                   | Responsabilité          |
| I      | Intégrité                 | Inspiration             |
| T      | Tolérance                 | Tempérance              |
| É      | Excellence                | Entraide                |

Signification de l'acronyme C.H.A.R.I.T.É

Résultat : amélioration du climat scolaire, cohésion accrue des équipes et des classes, développement de l'intériorité.



## Modernisation des infrastructures scolaires

Fait marquant : Au cours de la période 2020 à 2025, des travaux de rénovation prioritaires ont été entrepris tant à l'école qu'au collège adventiste TIARAMA, pour répondre à des exigences pédagogiques, réglementaires, environnementales et éthiques, conformément à la mission éducative portée par l'Église adventiste.



Amélioration de l'acoustique de la cantine TIARAMA (livré 2022)

### Actions réalisées :

- Mise aux normes obligatoires en matière de sécurité (voies de circulations, installations électriques, dispositifs d'évacuations).
- Reconfiguration des espaces pédagogiques afin de favoriser la flexibilité, la collaboration et la différenciation.
- Dans le cadre de l'amélioration des services de restauration, un effort notable a été consenti pour la modernisation des équipements culinaires, permettant un meilleur respect des normes sanitaires, une efficacité accrue et une meilleure qualité du service rendu aux élèves.
- Aménagements complémentaires en vue d'améliorer le confort thermique, acoustique et mobilier des salles de classe.

### Résultats observés :

- Meilleure sécurité des élèves et des personnels.
- Conditions d'enseignement plus agréables et fonctionnelles.
- Valorisation de l'image de l'établissement auprès des familles et des partenaires institutionnels.



Verset clés : « Mon peuple habitera dans des demeures paisibles, Dans des habitations sûres, Dans des lieux tranquilles ». Ésaïe 32.18



## Ancrage communautaire renforcé

- Fait marquant : Développement des projets d'établissement ouverts sur la communauté (sabbats Éducation, semaines Santé, service communautaire, visite de foyer de personnes âgées).
- Résultat associé : Renforcement de la présence visible et bienveillante de l'École adventiste au sein de son environnement immédiat, avec un impact croissant et positif sur la communauté locale et, plus largement, sur l'ensemble du tissu sociétal polynésien. Cette dynamique s'accompagne d'une collaboration accrue avec les Églises locales ainsi qu'avec les départements de la Mission adventiste de Polynésie française, dans une perspective d'unité missionnaire et de témoignage partagé.



## Valorisation et célébrations

Au cours des cinq années écoulées, plusieurs actions ont été menées afin de valoriser les efforts et les réussites des élèves, des enseignants ainsi que de l'ensemble du personnel. Ces initiatives s'inscrivent dans une démarche visant à renforcer le sentiment d'appartenance, la motivation collective et la reconnaissance des talents.

Cérémonie de remise de récompenses en fin d'année scolaire

Des cérémonies officielles et des événements festifs ont ponctué la vie des établissements, offrant des occasions privilégiées de rendre hommage aux personnes et de saluer les performances académiques, sportives et spirituelles. Ces moments de célébration contribuent à fédérer la communauté scolaire autour de valeurs communes et à promouvoir un climat positif propice à l'épanouissement de chacun.



Célébration des 60 ans de l'École adventiste TIARAMA le 02 mai 2022.



Remises de diplômes après réussite aux examens professionnels pour le personnel d'aide maternelle (2022) et le personnel de cuisine (2025).



## Renforcement des liens avec la Mission, l'Union et la Division du Pacifique Sud

Au fil des années, les relations entre notre système éducatif polynésien et nos homologues de l'Union de la Nouvelle Zélande ainsi que de la Division de l'Australie se sont notablement renforcées.

Ce resserrement des liens s'est traduit par :

- Une intensification des échanges à destination de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, favorisant les rencontres inter-établissements, les partages d'expériences pédagogiques et les formations ;
- Mais également par une présence plus régulière de délégations de l'Union et de la Division sur le territoire polynésien, témoignant d'un intérêt accru pour la réalité locale et d'un engagement renouvelé auprès des équipes éducatives et de la Mission de Polynésie.



Visite des responsables de l'Éducation de l'Union

Cette dynamique relationnelle contribue à enraciner davantage nos établissements dans la mission éducative adventiste régionale et mondiale, tout en offrant des perspectives d'ouverture enrichissantes pour nos élèves et notre personnel.



Visite du responsable de l'Éducation NZPUC et du directeur de « Christchurch Adventiste School (2024) »

## Conclusion

Ces actions structurantes traduisent une montée en qualité assumée et mesurable de l'enseignement adventiste en Polynésie. Elles s'inscrivent dans une volonté profonde de servir avec fidélité, d'enseigner avec exigence, et d'évangéliser avec discernement, au bénéfice des élèves, des familles et de l'ensemble de la société.

## Les remerciements

À l'issue de ce rapport d'activité, il me tient à cœur d'exprimer ma profonde gratitude à tous ceux qui ont contribué, de près ou de loin, à l'accomplissement des missions éducatives qui nous ont été confiées. Je remercie tout d'abord notre Dieu, notre Maître et Modèle, pour sa fidélité constante, sa direction bienveillante et sa grâce manifestée tout au long de ces cinq années. C'est sous sa providence que nous poursuivons avec foi et persévérance notre engagement au service de l'éducation holistique de la jeunesse.



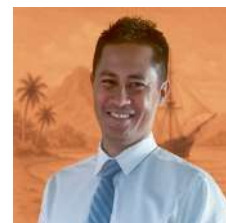
Ma reconnaissance s'adresse également :

- Aux membres du personnel enseignant et éducatif, pour leur dévouement, leur professionnalisme et leur attachement aux valeurs de l'Éducation Adventiste ;
- Aux familles et partenaires éducatifs, pour leur confiance, leur collaboration et leur soutien indéfectible ;
- Aux élèves, pour leur implication, leurs progrès et leur témoignage vivant d'une éducation fondée sur la foi, l'excellence et le service ;
- Aux différents responsables et membres des associations des parents d'élèves de l'école et du collège de ces cinq dernières années pour leur soutien et leur contribution au bon fonctionnement de nos établissements scolaires ;
- Aux différents pasteurs qui collaborent et qui répondent favorablement aux différentes sollicitations de l'école et du collège ;
- Aux administrateurs de la Mission Adventiste de Polynésie française, pour leur confiance, leur soutien et leurs encouragements constants ;
- Aux administrateurs de l'Union de la NZPUC et en particulier les responsables de l'Éducation Adventiste de la NZPUC pour leur confiance et leur accompagnement spirituel, humain et logistiques
- Enfin, à tous les sympathisants et les amis qui soutiennent de près ou de loin le développement de l'Éducation Adventiste en Polynésie française.

Puisse le Seigneur continuer à bénir notre engagement commun, afin que chaque enfant confié à nos soins grandisse en sagesse, en stature et en grâce, devant Dieu et devant les hommes.



Ne nous laissons pas de faire le bien ; car nous moissonnerons au temps convenable, si nous ne nous relâchons pas. (Galates 6 : 9)



*Yann ATGER*

Directeur de l'Enseignement Adventiste



## 16. Librairie Adventiste

### Notre Mission

La Librairie Adventiste a pour mission de proposer des ressources qui soutiennent la croissance spirituelle des membres.

Pour cela, elle propose un large choix de ressources : des livres chrétiens, des guides d'étude biblique, du matériel missionnaire, ainsi que des produits de santé favorisant un mode de vie équilibré.

Mais elle fonctionne également comme un commerce de proximité, et doit ainsi concilier sa mission spirituelle avec les réalités économiques.

La Librairie accompagne les membres dans leur croissance spirituelle, et assure son bon fonctionnement grâce aux ventes.



### Nos objectifs

#### Évangéliser par la littérature

Fournir des ressources pour mieux comprendre la Bible et le message Adventiste.

#### Encourager la croissance spirituelle

Proposer des livres de méditation, de développement personnel chrétien (comme Le Manuel du Disciple ou J'irai), pour fortifier la foi au quotidien.

#### Éduquer et équiper

Fournir du matériel missionnaire.

#### Être un centre de rayonnement missionnaire

Plus qu'un lieu de vente, la librairie est un espace d'accueil, de dialogue et de témoignage. Chacun peut y découvrir la vérité biblique, et y être reçu dans une atmosphère bienveillante et spirituelle.

### Nos défis

La principale activité de la Librairie est la diffusion des guides de l'École du Sabbat. Mais plusieurs défis freinent cette mission :

#### Baisse des achats malgré la croissance des membres

Le nombre de membres inscrits à l'EDS augmente ce qui est encourageant, mais les ventes de guides ne suivent pas. Beaucoup participent aux classes sans acheter de guide, ou partagent à plusieurs un seul exemplaire. Cette situation pénalise surtout les invités, car avec moins de ventes, moins de guides seront commandés. Ils risquent donc de ne pas en avoir à disposition.

Défi : Acheter un guide, c'est soutenir la mission et affirmer son engagement dans la foi.



## Manque d'achats pour les enfants

De nombreux enfants assistent à l'école du sabbat sans leur guide, car certains parents pensent que l'Église ou l'école du sabbat les fournira gratuitement, ou que ce n'est pas prioritaire.

Ou encore trouvent le prix trop élevé, sans réaliser que :

- Une leçon couvre 3 mois d'enseignement
- Elle est en couleur, bien illustrée, avec du contenu pédagogique complet
- Le coût est souvent moins cher qu'un petit jouet ou un goûter.

D'autres pensent qu'ils peuvent suivre la leçon en ligne, ou se contenter de ce qui est fait à l'église. Mais les enfants ont besoin d'un support concret, visuel, pour lire, coller, dessiner, et apprendre.

Défi : Une leçon papier donne à l'enfant un repère, une routine et un lieu personnel avec Dieu. Investir dans une leçon, c'est préparer l'enfant à suivre Jésus toute sa vie.

## Concurrence du numérique

Les leçons sont disponibles gratuitement en ligne, ce qui décourage l'achat en version papier. Pourtant, la librairie dépend de ces ventes pour continuer à fonctionner.

Le numérique peut compléter, mais ne doit pas remplacer totalement le guide papier.

Chaque guide acheté, c'est un soutien à votre propre croissance spirituelle et à celle des autres.

Défi : Même si c'est gratuit en ligne, acheter localement c'est soutenir la mission et la librairie.

## Coût d'impression élevé

La librairie doit d'abord acheter les fichiers numériques auprès des maisons d'édition (vie et santé) chaque trimestre, pour chaque tranche d'âge (adultes, enfants et moniteurs...).

Ce fichier n'est pas gratuit, il inclut le droit d'utilisation, les frais de licence et parfois les frais de traduction ou d'adaptation.

Une fois les fichiers achetés, on doit encore les imprimer ici à nos frais : en couleur pour les enfants (ce qui augmente le coût), en petite quantité (donc pas de tarif dégressif), avec des frais de papier, d'encre, etc. Chaque exemplaire coûte cher à produire.

Le prix de vente couvre à peine les frais réels.

Défi : Chaque leçon achetée est un investissement dans votre foi, et un soutien direct à la mission de la Librairie.

## La gestion du stock complexe

La librairie gère trois types de commandes : abonnement annuels, trimestriels et commandes ponctuelles (ventes en rayon). Cela rend la gestion du stock complexe, car les quantités varient chaque trimestre, et les commandes ponctuelles sont difficiles à anticiper.

Lorsque les églises ou les membres n'achètent pas selon les prévisions, cela entraîne des stocks invendus coûteux, et des pertes pour la librairie.



Voici l'évolution du stock commandé et des invendus (2024-2025) en moyennes.

| Année | ADULTE     |          |            | ENFANT     |          |            | MONITEUR ENFANTS |          |            |
|-------|------------|----------|------------|------------|----------|------------|------------------|----------|------------|
|       | Stock cmd. | Invendus | % Invendus | Stock cmd. | Invendus | % Invendus | Stock cmd.       | Invendus | % Invendus |
| 2024  | 2260       | 239      | 10,6%      | 832        | 108      | 12,9%      | 131              | 13       | 9,9%       |
| 2025  | 2190       | 237      | 10,8%      | 865        | 99       | 11,4%      | 144              | 11       | 7,6%       |

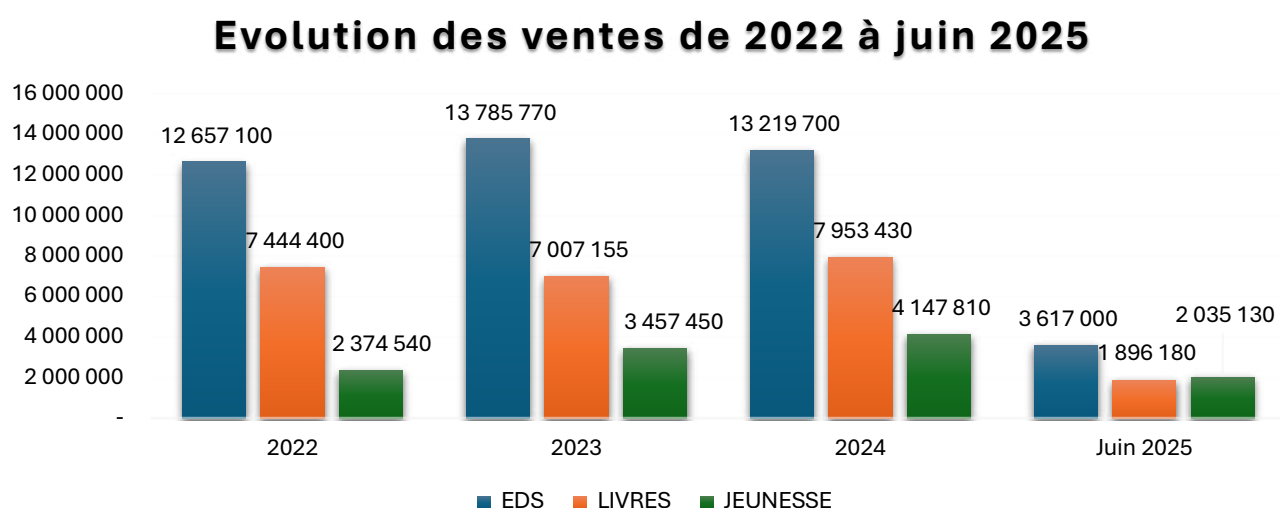
Ce que cela signifie : En moyenne, plus de 400 guides sont invendus. Cela représente une perte financière importante pour la librairie, qui doit acheter et imprimer à l'avance.

Défi : Encourager les abonnements, et limiter les commandes de dernières minutes pour mieux ajuster les quantités imprimées.

La diffusion des leçons de l'École du Sabbat est un enjeu missionnaire, éducatif et financier. Relever ces défis, c'est soutenir la croissance spirituelle de l'Église, former nos enfants dans la Parole et préserver un outil essentiel au service de Dieu.

## Évolution des ventes

Ce graphique présente l'évolution des ventes de 2022 à juin 2025, répartie en trois catégories :



Les guides EDS restent les plus vendus.  
 Les livres sont stables.  
 Et la jeunesse est en forte progression depuis 2022



## Faits marquants

Depuis fin juin 2024, la Librairie Adventiste bénéficie d'un Comité Directeur.

Ce comité a été mis en place pour accompagner la librairie dans sa mission, et l'aider à fonctionner de manière plus structurée et efficace.

Concrètement, cette équipe permet :

- De mieux organiser les décisions importantes,
- D'anticiper les besoins et les défis (stocks, projets, coordination...),
- Et de travailler ensemble avec plus de transparence.



Cette nouvelle étape donne à la librairie une base solide pour continuer à servir l'Église avec engagement et clarté.

Chers frères et sœurs,

La Librairie Adventiste n'est pas qu'un magasin.

C'est un centre missionnaire, un outil de formation spirituelle, un soutien pour nos familles.

Chaque achat est un acte de foi, un geste de solidarité, et un pas vers l'éternité.

Continuons ensemble à faire vivre cet espace de bénédiction !

Un grand merci à tous ceux qui soutiennent la Librairie Adventiste :

- Aux fidèles, pour leurs achats et leur engagement,
- Aux employés et bénévoles, pour leur travail fidèle chaque jour,
- Au comité directeur, pour leur accompagnement et leur vision,
- Aux églises et responsables, pour leur coopération dans les commandes et la mission.

Grâce à chacun de vous, la librairie peut continuer à diffuser l'Évangile, à servir les membres et à soutenir la croissance spirituelle de notre Église.

Aussi, nous vous invitons à inclure l'équipe de la librairie dans vos prières personnelles et collectives, afin que Dieu la soutienne, la renouvelle et la bénisse dans sa mission.



*Mélodie PICARD*

Gérante de la librairie Adventiste



## 17. Centre Média Adventiste

Le Centre Média Adventiste (CMA) de Polynésie française est au service de l'Église pour annoncer l'Évangile à travers les médias modernes.

Malgré deux années sans direction (2022–2024), l'équipe a fait preuve d'une remarquable résilience en maintenant la production et la diffusion de contenus essentiels à la mission.

Depuis 2025, un nouveau cap est pris : remotivation des équipes, réorganisation interne, rénovation des locaux, réforme des contenus (École du Sabbat, Arati'a, radio LVDL) et renforcement de la visibilité numérique.

Ces réformes posent les bases d'un CMA engagé et résolument missionnaire.

### Projets et réformes menées en 2025

- Remotivation des équipes : rétablir la confiance, redonner du sens et impulser une dynamique collective.
- Réorganisation interne : clarification des rôles, meilleure répartition des charges, pour favoriser les spécialisations et l'efficacité.
- Travaux électriques des locaux actuels : sécurisation de l'environnement de travail.
- Projet de rénovation des locaux : amélioration de l'environnement de travail.
- Réforme des émissions actuelles :
  - École du Sabbat : diminution du temps d'émission pour traiter l'essentiel.
  - Arati'a : intensification de la promotion et optimisation du format pour renforcer la visibilité et l'engagement.
- Réforme de la programmation radio LVDL : passage d'émissions quotidiennes en direct à un format mixte – capsules enregistrées en début de semaine et direct interactif le vendredi – pour mieux répondre aux besoins de la communauté et optimiser les ressources.
- Promotion des émissions et événements live : mise en place de campagnes de communication sur les réseaux sociaux (Facebook) favorisant la participation, le partage communautaire et la notoriété du CMA.
- Charte informatique & note de service : définition d'un cadre d'utilisation clair et sécurisé du matériel numérique.
- Système de suivi du matériel : création d'un dispositif de contrôle des entrées et sorties du matériel logistique et informatique, garantissant traçabilité et responsabilisation des utilisateurs.
- Visibilité numérique : optimisation de la stratégie de publication et harmonisation de l'image du CMA sur les différentes plateformes.

### Productions & partenariats menés

#### 2022 à 2024

- 561 productions audiovisuelles : émissions, capsules de foi, campagnes d'évangélisation, écoles du sabbat, événements
- 14 sessions de formation technique en partenariat avec une dizaine d'églises locales.
- Partenariats avec 4 églises pour les diffusions sabbatiques
- Collaboration annuelle avec l'école Ti'arama pour le concert spirituel.



## 2025

- 150 productions audiovisuelles (émissions, capsules de foi, sermons, campagnes d'évangélisation, écoles du sabbat, sermons, reportages, événements) - soit 27% des productions réalisées de 2022 à 2024
- 6 sessions de formation technique auprès de 6 églises locales – soit 43% des formations réalisées de 2022 à 2024
- 2 événements internationaux : Digital Discipleship à Brisbane et à Auckland
- Partenariats établis avec :
  - 7 églises pour des louanges spirituelles, et formations techniques audiovisuelles
  - 5 ministères pour leurs événements : GCV, Jeunesse, Éducation, MAE, MIFEM
  - la French Media Advisory (FMA) pour 2 capsules audiovisuelles
  - l'Union Pacifique pour le lancement de la plateforme Hopestudy en Polynésie française, et le lancement de la Radio LVDL en Nouvelle-Calédonie

## Bilan chiffré

- YouTube : 1,13 million de vues | 11,4 millions d'impressions | CTR ≈ 9,9 %
- Facebook : 616 731 personnes atteintes | 62 145 interactions | 11 397 abonnés
- Radio LVDL / Hope TV Polynésie : outils de proximité utiles, cependant absence de statistiques mesurables à défaut d'abonnement Médiamétrie et de partenariats audiovisuels formalisés.

## Analyse

- ✓ Public fidèle et engagé malgré des moyens limités.
- ✓ Rayonnement organique significatif sur Facebook et YouTube.
- X Absence d'outils de mesure pour la radio et Hope TV.

## Défis rencontrés et leçons tirées

- 1. Gouvernance et structuration
- Absence de direction (2022–2024) → démotivation et perte de repères.
  - Leçon : un leadership clair et bienveillant est essentiel à la stabilité et à la mobilisation des équipes.
- 2. Conditions de travail et moyens limités
- Locaux vétustes et équipements défectueux et insuffisants.
  - Leçon : la rénovation et l'investissement progressif en matériel adapté redonnent une base solide.
- 3. Communication interne
- Coordination limitée entre les pôles, manque d'anticipation.
  - Leçon : instaurer une communication régulière et participative renforce la cohésion et la mission commune.

## Perspectives 2025–2030

### Orientations stratégiques

- Priorité à l'évangélisation : recentrer toutes les actions du CMA sur la proclamation de l'Évangile, en multipliant les contenus missionnaires, les témoignages et les initiatives locales au service de la population polynésienne.
- Professionnaliser et former les équipes du CMA ainsi que les bénévoles impliqués dans les productions actuelles et à venir.
- Diversifier les contenus pour répondre aux besoins et sensibilités des différentes audiences (jeunesse, familles, seniors).



- Élargir la présence numérique du CMA en développant de nouveaux canaux (WhatsApp, TikTok, podcasts) afin d'atteindre des publics plus variés.
- Structurer les pôles communication, marketing et formation pour renforcer la cohérence et la qualité des productions.
- Impliquer davantage les membres d'église, les jeunes et les familles dans la mission médiatique et le discipulat numérique.
- Valoriser la présence de l'Église adventiste en Polynésie comme acteur spirituel, culturel et social au service du bien commun.

### Projets à initier ou à poursuivre

- Déploiement de Hope TV Polynésie et d'émetteurs IP radio.
- Développement de contenus bilingues (français et tahitien).
- Renforcement du discipulat numérique via HopeStudy PF.
- Création d'un studio référent et mobile.

### Besoins identifiés

- Recrutements spécifiques : community manager, ingénieur son
- Amélioration des connexions et des équipements techniques.
- Mise en place d'outils de mesure d'audience et d'impact.

### Défis organisationnels

- Réunions régulières de coordination avec les administrateurs et ministères prioritaires
- Cultiver une culture d'écoute, de respect et de reconnaissance partagée au sein de l'équipe.

### Conclusion

Depuis 2025, le CMA connaît un renouveau profond : équipes remotivées, rôles clarifiés, productions repensées, communication renforcée.

Les fondations d'un centre média solide, engagé et missionnaire sont désormais posées.

L'avenir repose sur la formation, la structuration et la collaboration, afin de faire du CMA un acteur de référence au service de l'Évangile en Polynésie française, et à terme, un pôle de rayonnement pour le Pacifique francophone.

« Avançons avec foi, clarté et engagement pour que la lumière de l'Évangile continue de rayonner. »



*Verly FAARUIA*

Directrice du Centre Média Adventiste



## 18. Représentants évangélistes

Mandature : 2021 – 2025

### But principal

Le but principal de notre ministère est d'exalter Dieu et d'attirer les hommes vers la vérité de sa parole. De préparer un peuple pour rencontrer Dieu, en publiant des ouvrages sur la santé, qui est le bras droit de l'évangile et en offrant les messagers silencieux tels que la Tragédie des siècles et bien d'autres.

### Principales réalisations

#### JO de Paris à Teahupoo du 27 Juillet au 05 Août 2024

- 996 livres distribués (Tragédie Des Siècles et Bible en anglais et en français).
- Visite du Haut-Commissaire, du Ministre d'Outre-mer et des autorités du pays qui ont acceptés nos ouvrages avec joie.



Le Haut-Commissaire et la Première ministre des Outre-mer. Nos autorités du Pays.

#### Sorties missionnaires avec notre équipe des Raromatai en novembre 2024

- 8 jours à Raiatea.
- 6 jours à Bora Bora.
- En deux semaines de sorties missionnaires, l'équipe des Raromatai a réalisée 76% de vente par rapport aux six premiers mois de 2024.



Notre jeune représentant de Raiatea, Raimana BROTHERRSON conduit par le Saint Esprit.





Notre représentante de Raiatea, Maire FOSSE à Bora Bora et à Tahiti avec une autre représentante, Simone Haumani.

## Réussites

- Record de distributions gratuites de nos ouvrages.
- Pluie de ventes aux îles-sous-le-vent avec l'équipe des Raromatai.
- 5 baptêmes et 30 études bibliques.

## Défis

- Continuer de travailler malgré la maladie et les indisponibilités de nos représentants évangélistes.
- Trouver des solutions aux problèmes de patente et des cartes professionnelles.
- Pallier au manque d'effectif.
- Trouver une solution par rapport à l'obligation d'acheter les livres que nous vendons, alors que les clients payent à crédit.

## Nos objectifs

- Recruter plus de représentants évangélistes, spécialement des jeunes.
- Avoir plus de sorties missionnaires, d'études bibliques et de baptêmes.
- Doubler les ventes.

## Statistiques

- Effectifs des Représentants Évangélistes : 8
- Nombres de démonstrations : 4 863
- Totalité d'heures : 7 945
- Achats : 5 559 153 XPF
- Ventes : 21 012 056 XPF
- Livres distribués gratuitement : 7789
- Personnes invitées à l'église ou à un programme évangélistique : 222
- Anciens adventistes visités : 30
- Prières avec les personnes rencontrées : 2 856
- Nombre d'inscription aux Études bibliques : 1141
- Nombre de baptêmes : 30

## KPI (Oct 2021-Jun 2025)

- Regular LE worked (Représentants évangélistes travaillant avec leurs Directrice) : 602 jours
- Unit meetings (Réunions) : 93
- Monthly report (Rapport mensuelle) : 41
- Weekly report (Rapport hebdomadaire) : 152
- Démonstrations de la directrice (Démonstrations des ouvrages dans les Foyers) : 1 669



## Remerciements

À l'issue de ce quinquennat, je souhaite adresser mes plus sincères remerciements aux administrateurs de la Division du Pacifique Sud, aux responsables du ministère de la Littérature, ainsi qu'à toutes les équipes qui ont soutenu et accompagné le développement de ce ministère en Polynésie française.

Je remercie également les administrateurs de la Mission Adventiste de la Polynésie Française, le corps pastoral, les départements, les responsables locaux, les personnels de la librairie, le Centre Média Adventiste ainsi que les membres des églises et des groupes pour leur engagement constant. A toutes nos représentants évangélistes ainsi que leurs familles respectives, les familles endeuillés ainsi ceux qui sont malades.

Enfin, je tiens à exprimer ma gratitude à ma famille, pour son soutien fidèle tout au long de ce mandat.

Que Dieu vous bénisse et vous garde dans Son œuvre.



*Fanny BROTHERSON*

Responsable des représentants évangélistes



## VI. REGLES DE FONCTIONNEMENT DE LA MISSION ADVENTISTE (STATUT)



## STATUT DE LA MISSION DE POLYNÉSIE FRANÇAISE DES ADVENTISTES DU SEPTIÈME JOUR

2021-2025

## 2021-2025

**MISSION DE POLYNESIE FRANÇAISE DES ADVENTISTES DU SEPTIEME JOUR**  
**55, COURS DE L'UNION SACREE – BP 95 – 98713 PAPEETE**



## STATUT DE LA MISSION DE POLYNÉSIE FRANÇAISE DES ADVENTISTES DU SEPTIÈME JOUR

### ARTICLE 1 – NOM

Cette organisation sera connue sous la dénomination de « Mission de Polynésie française des Adventistes du Septième Jour », ci-après dénommée « cette Mission ».

### ARTICLE 2 – OBJET

Cette mission a pour objet de faire des disciples de Jésus-Christ qui vivent comme Ses témoins aimants, et qui proclament à tous les peuples l'évangile éternel des messages des trois anges en préparation de Son prochain retour (Matthieu 28 : 18-20 ; Actes 1 : 8 ; Apocalypse 14 : 6-12).

### ARTICLE 3 – RELATIONS

La Mission de Polynésie française des Adventistes du Septième Jour est affiliée à l'Union des Fédérations de la Nouvelle-Zélande et du Pacifique (l'Union) et est située sur le territoire de la Division du Pacifique Sud (Division). Les objets, règles et procédures de cette Mission doivent être en harmonie avec les règles et procédures du travail de l'Union, de la Division et de la Conférence Générale des Adventistes du Septième jour (Conférence Générale). Cette Mission doit poursuivre la mission de l'Église Adventiste du Septième jour en harmonie avec les doctrines, programmes et initiatives adoptés et approuvés par la Conférence Générale lors de ses sessions quinquennales.

### ARTICLE 4 – TERRITOIRE GEOGRAPHIQUE

Le territoire de cette Mission comprend les îles et atolls qui forment le pays de la Polynésie française.

### ARTICLE 5 – MEMBRES

Les membres de cette Mission se composent des Églises qui ont été ou seront convenablement organisées dans n'importe quelle partie du territoire desservi par cette Mission et acceptées par le vote des délégués réunis à toute session de la Mission.

### ARTICLE 6 – SIEGE SOCIAL

Le siège social pour toutes opérations de la Mission de Polynésie française des Adventistes du Septième Jour est fixé et situé à Papeete-Tahiti. Il peut être transféré par simple décision du comité exécutif de l'Union.

R.T. — 8



## ARTICLE 7 – ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

### Section 1 – En Session Ordinaire

Cette Mission doit se réunir en session ordinaire tous les cinq ans aux dates et lieu fixés par le comité de Mission en consultation avec les dirigeants de l'Union. Dans l'éventualité où le comité exécutif ne convoquerait pas de sessions ordinaires au cours de la période quinquennale, le comité exécutif de l'Union peut convoquer une telle réunion, après notification, et en désigner l'heure et le lieu.

L'annonce de l'heure et du lieu de l'assemblée doit être donnée par écrit et envoyée aux Églises membres au moins trente jours avant la date de la session ordinaire.

### Section 2 – En Session Extraordinaire

- a. Le comité exécutif doit convoquer une session extraordinaire lorsque :
  - i. Elle est votée par le comité exécutif, ou
  - ii. Elle est votée par les délégués lors de n'importe quelle session, ou
  - iii. Elle est faite sur la demande d'au moins 25 % des églises par le biais de leurs comités d'église, ou
  - iv. Elle est votée par le Comité Exécutif de l'Union ou le Comité Exécutif de la Division.

La date d'une telle assemblée en réponse aux paragraphes iii. et iv. ci-dessus ne doit pas dépasser 90 jours à compter de la date à laquelle les décisions décrites aux paragraphes iii. et iv. ci-dessus sont communiquées aux dirigeants / comité exécutif de l'Union.

- b. En l'absence d'une réponse en temps opportun du comité exécutif aux paragraphes ii. à iv. dans la Section 2.a. ci-dessus, le comité exécutif de l'Union ou le comité exécutif de la Division peut convoquer une session extraordinaire de la Mission et désigner l'heure et le lieu de cette assemblée.
- c. L'ordre du jour des sessions extraordinaires doit être inclus dans l'annonce de l'assemblée.
- d. L'heure et le lieu des sessions extraordinaires sont indiqués de la même manière que pour les sessions régulièrement prévues.

**Section 3 – Participation virtuelle aux assemblées générales :** Généralement, les sessions ordinaires et extraordinaires sont tenues en personne et sur place. Toutefois, les délégués, à la demande du Comité Exécutif, et si la loi locale le permet, peuvent participer au moyen d'un système électronique ou par une communication similaire, par laquelle toute personne peut s'entendre au même moment, et la participation par de tels moyens constitue une présence en personne à une assemblée.

R.7-8



#### **Section 4 - Présidence et secrétariat des assemblées générales**

Le président de cette Mission assumera la présidence et le secrétaire de cette Mission assurera le secrétariat des assemblées générales de cette Mission. Le président peut désigner d'autres personnes pour assumer de temps à autre les fonctions de président de séance. Dans le cas où le poste du président est vacant ou que le président n'est pas disponible pour présider, l'administrateur de l'Union présent de rang supérieur présidera la séance.

De la même manière, des dispositions peuvent être prises pour un secrétaire provisoire si le poste du secrétaire est vacant ou si le secrétaire n'est pas disponible pour siéger à la session.

#### **Section 5 – Ordre du jour de la session ordinaire**

L'ordre du jour de la session ordinaire comprendra :

- 1) L'élection / la nomination du personnel pour divers postes (voir la Section 11. ci-dessous).
- 2) La réception des rapports du président, du secrétaire, du trésorier / directeur financier (rapport basé sur les comptes vérifiés), des directeurs des ministères et du vérificateur des comptes.
- 3) Les points prévus dans la présente Règle de fonctionnement.
- 4) Tous autres points recommandés par le comité exécutif.
- 5) Les points qui ont été proposés par écrit par tout comité d'église locale et examinés par le comité exécutif, et ces propositions doivent avoir été reçues par le secrétaire de la Mission au moins trois mois avant l'assemblée générale.
- 6) Les points qui découlent de la présentation de tout rapport de la session et de la discussion qui a suivi.

De plus, la session doit examiner / créer des plans pour faire passer la Mission au statut de fédération. Elle endosse / approuve / élabore également des plans pour la conduite des travaux qui sont souhaitables et en harmonie avec les règles de la Division.

#### **Section 6 - Quorum**

Au moins 50 % des délégués autorisés ci-après en vertu des Sections 1. et 2. de l'Article 8 doivent être présents à l'ouverture de toute session ordinaire ou extraordinaire pour constituer le quorum pour la conduite des affaires. Une fois la session déclarée ouverte, les délégués présents constitueront le quorum.

#### **Section 7 - Vote par Procuration**

Tous les délégués doivent être présents en personne à toute session, ou participer par les moyens électroniques, pour pouvoir voter. Il n'y aura pas de vote par procuration.

R.T. 8



### **Section 8 - Droit de vote des Délégués**

Chaque délégué nommé pour agir au nom des membres de cette Mission a droit à un vote sur chaque point à décider par la délégation. Les droits de vote des délégués individuels représentant les membres tels que prévus ci-après sont limités à l'assemblée générale en question de la Mission à laquelle ils ont été nommés.

### **Section 9- Vote**

Le vote sur les points en cours se fait normalement par la méthode prévue dans les orientations adoptées par les délégués. Le président peut appeler au vote par d'autres moyens, y compris un scrutin secret, lorsque cela est jugé opportun ou à la demande des membres. Les votes émis à distance auront la même validité que si les délégués se rencontraient et votaient sur place.

Le président de la session dispose d'un vote délibératif et, en cas d'égalité des voix, d'une voix prépondérante.

### **Section 10 - Autorité Parlementaire**

L'autorité parlementaire pour les assemblées générales concernant toutes les règles et procédures non couvertes par ses règles est basée sur celles publiées dans les Règles de procédure de la Division du Pacifique Sud, sauf décision contraire prise à la majorité des deux tiers (2/3) de vote de l'assemblée générale.

### **Section 11 - Élections / Nominations et Durée du mandat**

#### **a. Élections**

Le président, le secrétaire et le trésorier / directeur financier de cette Mission sont élus par la session quinquennale de l'Union ou son comité exécutif plutôt que par l'assemblée générale de cette Mission. L'élection des directeurs départementaux, directeurs départementaux associés, secrétaire (s) associé (s) ou trésorier (s) associé (s) se fait normalement lors de l'assemblée générale. Si le personnel pour les postes à pourvoir n'est pas élu dans son intégralité lors de la session, sa nomination est renvoyée au comité exécutif. La session élit également les membres (autres que d'office) du comité de Mission et, lorsque les documents de gouvernance des institutions de la mission locale l'exigent, le ou les administrateurs principaux et les membres du conseil d'administration de ces entités.

#### **b. Mandat**

Les personnes élues à la session et celles nommées par le comité exécutif servent normalement jusqu'à l'évaluation à mi-parcours ou à la prochaine session ordinaire. Cependant, leur période de service peut être écourtée en raison de démission, de retraite volontaire, de retraite dans les situations où l'âge légal et obligatoire du départ en retraite est en vigueur, ou de la révocation, pour motif valable\*, par le comité exécutif ou une session extraordinaire.

#### **c. Nature contraignante des Nominations**

Les nominations effectuées conformément à la présente Règle ou conformément aux statuts ou aux règles de fonctionnement de l'Union engageront les organismes employeurs concernés.

\* L'expression «pour motif valable», lorsqu'elle est utilisée dans le cadre de la révocation d'un poste élu ou nommé, comprend l'incompétence et / ou la conduite qui, de l'avis du comité exécutif, équivaut, sans s'y limiter, (1) à un refus persistant de coopérer avec l'autorité dûment

R.T. 

constituée sur les questions substantielles avec les règlements du travail de la dénomination, et / ou (2) les actions qui peuvent faire l'objet d'une discipline selon l'édition actuelle du Manuel de l'Eglise Adventiste du Septième Jour.

## **ARTICLE 8 – LA REPRÉSENTATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

### **Section 1 - Délégués Réguliers**

Les délégués réguliers à une assemblée générale de la Mission sont des délégués dûment accrédités par les églises organisées de la Mission, sur la base d'un délégué pour chaque église locale organisée, et :

- 1) Dans les Missions de moins de quinze mille membres, chaque église peut nommer un délégué supplémentaire pour chaque tranche de cent cinquante membres ou la majeure partie de ceux-ci.
- 2) Dans les Missions de quinze mille membres ou plus, chaque église peut nommer un délégué supplémentaire pour chaque tranche de cinq cents membres ou la majeure partie de ceux-ci.

Ces délégués seront nommés par vote du comité de chaque église locale respective.

### **Section 2 - Délégués d'Office**

Les délégués d'office à une assemblée générale de la Mission sont comme suit :

- a. Les membres du comité exécutif de cette Mission
- b. Les membres des comités exécutifs de la Conférence générale, de la Division et de l'Union qui sont présents à la session de cette Mission. Le nombre de ces délégués ne doit pas dépasser 10 % du nombre total de délégués autrement prévus.
- c. Tous les pasteurs consacrés et autorisés et ceux à qui a été octroyée une lettre de créance de missionnaire par l'Union ou la Mission.
- d. Toute autre personne qui pourrait être recommandée par le comité exécutif et acceptée par les délégués en assemblée générale. Le nombre de ces délégués ne dépassera pas 20% du nombre total des délégués et représentera un nombre s'équilibrant entre les employés (en particulier les enseignants) et les membres laïcs.

### **Section 3**

Tous les délégués nommés pour représenter les membres de cette Mission à la session doivent être des membres en situation régulière de l'Eglise Adventiste du Septième Jour.

## ARTICLE 9 – LES COMITÉS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Avant chaque session de cette Mission, le comité exécutif doit prévoir ces comités temporaires nécessaires pour mener les travaux préliminaires de la session.

Les comités qui facilitent les travaux de la session comprennent :

### Section 1 - Comité de Sélection

Un comité de sélection est constitué comme suit :

- a. Chaque église représentée à la session choisit ou habilite sa délégation à choisir un membre.
- b. Dans les églises de plus de 500 membres, un membre supplémentaire sera choisi pour chaque 500 membres. (Cela donnerait un total de deux membres pour les églises de 501 à 1 000 membres, trois membres pour les églises de 1 001 à 1 500, etc.)
- c. Les membres du comité de sélection sont choisis avant la session ou lors de celle-ci.
- d. Si le comité de sélection doit se réunir avant la session, l'heure et le lieu de la réunion doivent être indiqués dans l'annonce officielle de la session.
- e. Le président du comité de sélection est le président de l'Union ou son représentant.
- f. Le comité de sélection doit nommer et l'assemblée élire :
  - 1) Un comité de nomination.
  - 2) Autres comités nécessaires.

### Section 2 - Comité de Nomination

Le comité de nomination doit comprendre jusqu'à 17 personnes dans les Missions comptant jusqu'à 10 000 membres ; et jusqu'à 21 personnes dans les Missions de plus de 10 000 membres, y compris le président de l'Union ou son représentant, qui en assurera la présidence.

- a. Les personnes choisies comme membres du comité de nomination doivent être des délégués dûment nommés, présents à l'assemblée générale, et doivent représenter autant que possible un nombre qui doit s'équilibrer entre les membres laïcs et les employés de la Mission (les employés de la Mission incluent la direction des institutions sur le territoire de la Mission).
- b. Les personnes exerçant une fonction élective, comme indiqué à l'Article 7, Section 10, en cours de mandat ne sont pas éligibles pour siéger au comité de nomination.
- c. Le comité de nomination limite sa nomination aux postes pour lesquels des personnes doivent être élues à la session et pour lesquels des crédits budgétaires ont été prévus.

R-T 8



- d. Le comité de nomination nomme également des membres, autres que les membres d'office, du comité exécutif de la Mission et des conseils des institutions de la Mission, lorsque les statuts indiquent que les membres du conseil de l'entité sont élus lors d'une session de la Mission.
- e. Il n'est pas commun qu'un comité de nomination nomme l'un de ses membres au comité exécutif de la Mission. Cependant, dans des circonstances particulières, jusqu'à deux de ses membres peuvent siéger au sein du comité exécutif de la Mission.

### **Section 3 - Lettre d'offre**

Toutes les personnes élues ou nommées à des postes rémunérés au sein de la Mission, quelle que soit la date de cette élection ou nomination, recevront une lettre d'offre officielle qui définit clairement les conditions d'élection / de nomination avec une référence spécifique à ce qui est décrit dans l'Article 11, Section 6, de la présente Règle de fonctionnement. Une description de poste sera également procurée avec la lettre d'offre. Chaque personne élue / nommée doit examiner attentivement les termes et les conditions du poste offert et signaler son intention d'accepter ces termes et conditions, et l'offre contenue dans la lettre en signant la lettre d'offre et la description de poste à l'endroit désigné. Les lettres de nomination et les descriptions de poste signées doivent être conservées dans le dossier personnel de chaque personne par le secrétaire de Mission.

## **ARTICLE 10 – LE COMITÉ EXÉCUTIF**

### **Section 1**

Le comité exécutif de la Mission est présidé par le président de la Mission et le secrétariat est assuré par le secrétaire / secrétaire-trésorier de la Mission. Le comité est composé de cinq à quinze membres, selon la décision du comité exécutif de l'Union. Le président de Mission, le secrétaire et le trésorier / directeur financier sont membres d'office du comité exécutif.

Le nombre de membres élus, à l'exclusion des membres d'office, doit s'équilibrer de façon aussi égale que possible entre les membres laïcs et les employés de l'église. Le comité exécutif comprend au moins un membre de moins de 30 ans.

Les dirigeants de l'Union, de la Division et de la Conférence Générale sont membres d'office du comité exécutif de la Mission ; toutefois, leur nombre s'ajoutera au nombre indiqué ci-dessus. Ces dirigeants qui exercent leur droit de vote à une réunion, ne doit pas représenter plus de 10% des membres du comité présents.

### **Section 2 - Autorité Déléguée**

Le comité exécutif de cette Mission se voit déléguer le pouvoir d'agir au nom des membres entre les assemblées générales, y compris le pouvoir de destituer, pour motif valable \*, les personnes qui ont été élues lors d'une session de la Mission, notamment : les directeurs de départements / services ; administrateurs en chef des institutions ; et les membres du conseil / comité dont l'élection ou la nomination est le résultat d'une session ou d'une réunion du comité exécutif, et de pourvoir, pour le reste du mandat, aux postes vacants ainsi créés.

RT 8

### **Section 3 - Autorité Administrative**

Le comité exécutif doit avoir une pleine autorité administrative :

- a. Pourvoir à toute vacance de poste pour le mandat en cours pouvant survenir par suite de décès, de démission ou autre, dans ses commissions, comités, départements ou tous autres postes pourvus par élection lors des sessions.
- b. Nommer des comités, comme un comité administratif, avec ses termes de référence.
- c. Recruter tout personnel nécessaire au bon fonctionnement du travail de la Mission.
- d. Accorder et retirer les autorisations ou les lettres de créance. Le retrait des lettres de créance nécessite le consentement des deux tiers (2/3) des votants lors d'une réunion du comité exécutif où la majorité des membres est présente.

### **Section 4**

Le comité exécutif est convoqué par le président, chaque fois qu'il l'estime nécessaire, ou en cas d'absence du président, les réunions sont convoquées par le secrétaire à la demande écrite d'au moins trois membres du comité exécutif.

### **Section 5 - Présence aux réunions**

Lorsque la législation locale le permet, les membres du comité exécutif peuvent participer aux réunions au moyen d'une conférence électronique ou de communications similaires permettant à toutes les personnes participantes de s'entendre en même temps, et la participation par de tels moyens constitue une présence en personne à une telle réunion.

### **Section 6 - Avis de convocation**

Un avis de convocation indiquant la date, l'heure, le lieu et toute autre exigence en vertu de la présente règle de fonctionnement doit être délivré à tous les membres du comité de manière raisonnable au moins 48 heures avant la réunion, si la réunion a lieu par conférence électronique ou communications similaires, ou au moins 96 heures si la réunion doit avoir lieu entre personnes physiquement présentes.

### **Section 7 - Quorum**

Sauf indication contraire dans la présente règle, 50% des membres, y compris le président du comité exécutif, doivent être présents pour constituer le quorum.

### **Section 8**

Le comité exécutif, immédiatement après une session ordinaire et par la suite si nécessaire, doit déterminer qui sont les pasteurs autorisés à exercer dans sa juridiction, doit accorder les lettres de créances, autorisations ou certificats à ces pasteurs, et peut recommander à l'Union des candidats pour la consécration, en harmonie avec les principes de la Division. Cette Mission doit également accorder des lettres de créance, autorisations et certificats aux autres employés de la Mission.

Les lettres de créance, autorisations ou certificats accordés ou délivrés par le comité exécutif restent en vigueur et sont valables jusqu'à la fin de l'année au cours de laquelle l'évaluation à mi-parcours est prévue ou jusqu'à ce qu'une session ordinaire soit tenue, sauf si ceux-ci ont été précédemment révoqués par le comité exécutif de la Mission.

R-T *[signature]*

#### **Section 9**

Un membre nommé au comité exécutif qui ne participe pas à trois réunions ordinaires consécutives du comité exécutif perd sa position au sein du comité exécutif et est remplacé sauf, de l'avis du comité exécutif, en cas de circonstances spéciales ou atténuantes. Si un membre nommé du comité exécutif change de domicile et réside hors du territoire de la Mission, il n'est plus éligible à la fonction de membre du comité exécutif et doit être remplacé, sauf en cas de circonstances spéciales ou atténuantes. De plus, si un membre du comité exécutif change de statut et ne tombe plus dans la catégorie selon laquelle il a été élu au comité, il perd son poste au sein du comité et est remplacé.

### **ARTICLE 11 – LES ADMINISTRATEURS ET LEURS FONCTIONS**

#### **Section 1 – Les Administrateurs Exécutifs**

Les administrateurs exécutifs de cette Mission sont un président, un secrétaire et un trésorier / directeur financier. Le secrétaire et le trésorier / directeur financier peuvent être une seule personne en qualité de secrétaire-trésorier. Le président et le secrétaire peuvent également être une seule personne en qualité de président-secrétaire.

Il est du devoir de ces dirigeants, en consultation les uns avec les autres, de faire avancer le travail de l'Église selon les projets, les principes et les programmes votés par la session et / ou le comité exécutif de la Mission et / ou l'Union. Ces projets, principes et programmes doivent être en harmonie avec les doctrines et les mesures prises et approuvées par la Conférence Générale lors de sa session quinquennale.

Les dirigeants de cette Mission doivent être élus lors de la session quinquennale de l'Union, ou par le comité exécutif de l'Union entre les sessions quinquennales d'Union. Ils sont membres d'office du comité de Mission. Les vacances pour ces postes doivent être pourvues par décision du comité exécutif de l'Union.

#### **Section 2 - Président**

Le président, qui doit être un pasteur consacré et d'expérience, est le premier dirigeant et fait rapport au comité exécutif en consultation avec le secrétaire et le trésorier / directeur financier. Il assure la présidence des sessions et du comité exécutif et exerce ses missions dans l'intérêt général de la Mission comme déterminés par la session et le comité exécutif. Sous sa direction, il adhère aux principes de l'Union, de la Division et de la Conférence Générale, travaille en harmonie avec le comité de l'Union et en étroite collaboration avec les dirigeants de l'Union. Lorsqu'un président de Mission locale doit s'absenter du champ pendant de longues périodes, le comité de Mission est autorisé, en consultation avec les dirigeants de l'Union, à nommer une personne pour présider pendant son absence.

#### **Section 3 - Secrétaire**

Le secrétaire, associé au président en tant que dirigeant exécutif, exerce ses fonctions sous la direction du comité exécutif et agit à titre de vice-président du comité exécutif. Le secrétaire doit faire rapport au comité exécutif après consultation avec le président. Il est du devoir du secrétaire de tenir les procès-verbaux des assemblées générales et du comité exécutif et d'en fournir copie à tous les membres du comité exécutif et aux dirigeants de l'Union. Le secrétaire est également responsable de fournir les informations à la demande du président ou des comités exécutifs de la Mission locale ou de l'Union, et remplit toutes autres fonctions se rapportant au bureau.

RT 8

9



#### **Section 4 - Trésorier / chef des finances**

Le trésorier / chef des finances, associé au président à titre de dirigeant exécutif, exerce ses fonctions sous la direction du comité exécutif. Il doit faire rapport au comité exécutif après consultation avec le président. Il se doit de fournir un leadership financier à l'organisation qui inclura, mais sans s'y limiter, la réception, la sauvegarde et le décaissement de tous les fonds en harmonie avec les votes du comité exécutif, de transférer tous les fonds nécessaires à l'Union / Division / Conférence Générale en harmonie avec la réglementation de la Division et de fournir des informations financières au président et au comité exécutif. Le trésorier / directeur financier est également responsable de présenter des copies des états financiers aux dirigeants de l'Union et opère conformément à la législation, aux normes professionnelles applicables, aux votes du comité exécutif et aux principes de la dénomination. Il doit également veiller à ce que tous les biens immobiliers, acquis ou loués par l'Église, soient enregistrés au nom de l'organisation fiduciaire de la dénomination utilisée pour détenir les biens de l'Église dans le pays.

#### **Section 5 - Autres Administrateurs**

D'autres personnes peuvent être administrateurs de la Mission, comme secrétaire adjoint et trésorier associé / directeur financier.

#### **Section 6 - Mandat**

Les officiers restent en fonction jusqu'à la tenue d'une réunion de mi-mandat du comité exécutif de l'Union, à moins qu'ils ne démissionnent, ne soient démis de leurs fonctions par le comité exécutif de l'Union ou jusqu'à ce qu'un successeur soit élu et entre en fonction. Les personnes nommées lors d'une réunion à mi-parcours du comité exécutif de l'Union restent en fonction jusqu'à la prochaine session ordinaire de l'Union, à moins qu'elles ne démissionnent, ne soient démis de leurs fonctions par le comité exécutif de l'Union ou jusqu'à ce qu'un successeur soit élu et entre en fonction.

### **ARTICLE 12 - DIRECTEURS DES MINISTÈRES / ASSOCIATIONS / SERVICES**

#### **Section 1 - Structure des Ministères / Services**

Les départements, associations et services de la Mission sont organisés en harmonie avec le département, l'association et la structure des services de la Conférence Générale, mais ne font pas nécessairement double emploi avec les départements, associations et services de l'Union ou de la Division.

#### **Section 2 - Directeurs des Ministères**

Les directeurs des ministères / associations / services de cette Mission travaillent sous la direction du comité exécutif et du président et exercent une fonction consultative sur le terrain.

#### **Section 3 - Durée du Mandat**

Les directeurs des ministères et services, leurs associés et adjoints, et le secrétaire de l'association pastorale restent en fonction jusqu'à la réunion à mi-parcours d'un comité d'évaluation nommé par le comité exécutif de la Mission, à moins qu'ils ne démissionnent, soient révoqués de leurs fonctions par le comité exécutif de la Mission conformément à l'Article 10, Section 2, ou jusqu'à ce qu'un successeur soit élu et entre en fonction. Ceux

recommandés par le comité d'examen à mi-parcours et nommés par le comité exécutif de la Mission restent en fonction jusqu'à la prochaine session ordinaire de la Mission, à moins qu'ils ne démissionnent, ne soient démis de leurs fonctions par le comité exécutif de la Mission conformément à l'Article 10, Section 2, ou jusqu'à ce qu'un successeur soit élu et entre en fonction.

Le comité de d'évaluation nommé par le comité exécutif de la Mission doit comprendre :

**Membres d'office**

Administrateur de l'Union, président de séance

Secrétaire de l'association pastorale de l'Union

Président de Mission

**Membres nommés**

Un pasteur œuvrant dans le champ

Un enseignant de la Mission

Deux membres laïcs (qui ne sont pas membres du comité exécutif de la Mission mais nommés par celui-ci)

Ce comité fera rapport au comité exécutif de la Mission locale, étant entendu que ses recommandations ne peuvent être modifiées que sur approbation du comité exécutif de l'Union.

## **ARTICLE 13 – FINANCES**

### **Section 1 - Dîmes et offrandes**

Les fonds de l'église gérés par cette Mission seront :

- a. La portion de dîme qui sera attribuée selon les règlements et provenant de toutes les églises locales et membres isolés de la Mission.
- b. Subventions de l'Union ou de la Division.
- c. Dons spéciaux.

### **Section 2 - Règlements**

La portion de dîme réservée à cette Mission, comme spécifié par les règlements, et tous les autres fonds seront utilisés en harmonie avec les règles de la Division de la Conférence Générale ; et dans le cas des dons, leur utilisation doit être conforme aux spécifications des donateurs et conforme aux réglementations gouvernementales. La dîme est partagée avec l'Union et la Division selon des pourcentages fixes déterminés par le comité exécutif de la Division et avec la Conférence Générale sur des pourcentages fixes déterminés par le Conseil Annuel du Comité exécutif de la Conférence Générale. Cette Mission transmettra mensuellement à l'Union le pourcentage de dîme spécifié, toutes les offrandes de Mission et autres fonds tels que requis par les règlements de l'Union et de la Division.

### **Section 3 - Comptes Bancaires**

Les fonds de cette Mission seront sauvegardés en harmonie avec les politiques financières de la Division. Les sommes sont déposées au nom de la Mission sur des comptes réguliers ou spéciaux dans les banques ou institutions d'épargne désignées par

le comité de Mission et ne sont retirées que par des personnes autorisées par résolution du comité de Mission.

#### **Section 4 - États Financiers**

La Mission préparera régulièrement des états des revenus et des soldes des fonds et sera responsable du dépôt d'exemplaires des états financiers annuels auprès de l'Union, de la Division et, dans la mesure requise par la loi, de toute succursale de gouvernement local ou national.

### **ARTICLE 14 – LE BUDGET, REVISION DES SALAIRES DES EMPLOYÉS ET AUDIT FINANCIER**

#### **Section 1 - Budget**

La Mission préparera un budget annuel en harmonie avec les règles de la Division.

#### **Section 2 - Salaires des Employés et vérification des dépenses**

Le comité exécutif nomme un comité de révisions des salaires des employés et de la vérification des dépenses, y compris un administrateur de l'Union ou un ou plusieurs représentants nommés par le comité de l'Union. Les tâches de ce comité sont décrites dans le manuel *Working Policy* de la Conférence Générale.

#### **Section 3 - Audit Indépendant**

Un audit financier de cette Mission sera effectué au moins une fois par an par un auditeur choisi en harmonie avec le manuel *Working Policy*. Les registres de cette Mission ou de l'une de ses filiales, agences ou institutions doivent, à tout moment, être à la disposition de l'auditeur.

### **ARTICLE 15 - DISSOLUTION ET CESSION D'ACTIFS**

Cette Mission ne peut être dissoute que par décision du comité exécutif de l'Union.

En cas de dissolution de cette Mission et sauf indication contraire de la législation locale, tous les actifs restants, après que toutes les réclamations auront été satisfaites, seront transférés à une personne morale autorisée par la Division.

### **ARTICLE 16 - INDEMNISATION**

#### **Section 1 - Définitions / Clarifications**

Dans ce règlement :

« action judiciaire » désigne toute procédure ou action judiciaire quelle qu'elle soit et, sans limiter la généralité de ce qui précède, comprend une action légale envisagée ou potentielle, une procédure quasi judiciaire et une enquête ou une procédure disciplinaire menée par une autorité gouvernementale ou conformément à une loi, mais n'inclut pas une procédure judiciaire à laquelle cette Mission ou l'une de ses institutions, organisations ou services est ou est proposée comme partie ayant un intérêt opposé à celui du titulaire de la fonction ;

R. 7

8

12



«Frais et débours juridiques» désigne le coût des services juridiques fournis par des praticiens de droit et les débours encourus avant l'approbation écrite ultérieure du comité exécutif.

« passifs » comprend, sans s'y limiter, les dépenses, les dommages et intérêts, les sommes versées à titre de règlement, les amendes, les pénalités, les intérêts, les frais juridiques (sur une base avocat et client) et les débours.

« titulaire de poste » : toute personne qui est ou était :

- a. un membre du comité exécutif ; ou
- b. un membre d'un comité ou sous-comité de cette Mission ou de l'une de ses institutions, organisations ou services, qui a été nommé par cette Mission ou l'une de ses institutions, organisations ou services ; ou un administrateur, agent ou employé de cette Mission, ou l'une de ses institutions, sociétés, organisations ou services, autre qu'un agent, qui, n'étant pas un employé, agit en tant que tel moyennant une rémunération ou récompense ;
- c. un administrateur, représentant ou employé de la Mission, ou l'une de ses institutions, organisations ou services, autre qu'un représentant, qui, n'étant pas un employé, agit en tant que tel moyennant une rémunération ou récompense.

mais n'inclut pas un titulaire de poste d'une entité affiliée.

« titulaire d'une entité affiliée » : toute personne qui est ou était :

- a. un membre d'un comité ou sous-comité d'une entité affiliée à la Mission ; ou
- b. un administrateur, agent ou employé d'une entité affiliée à la Mission, autre qu'un représentant qui, n'étant pas un employé, agit en tant que tel moyennant une rémunération ou récompense.

«exercice de fonctions» comprend une tentative d'exécuter des fonctions et un manquement à ces fonctions.

## **Section 2 - Titulaires de Poste**

Sous réserve des Articles 3, 4 et 5 de la présente règle, cette Mission indemniserá un titulaire de poste de toutes les responsabilités encourues à la suite de toute procédure judiciaire dont il ou elle constitue une partie ou dont il est proposé, qu'il ou elle constitue une partie concernée, ou au vu de la performance de ses devoirs en tant que titulaire.

## **Section 3 - Exclusions**

Indemnité accordée par la Section 2 ne s'étend pas aux responsabilités encourues en conséquence de/des :

actes ou omissions du titulaire, s'il était au courant avant le 1er janvier 1995, que ces actes ou omissions pourraient entraîner des poursuites judiciaires dont il pourrait être partie, à moins que le comité exécutif, à son entière discrétion, n'en décide autrement ;

R.T. §



- a. action en justice intentée ou envisagée par le titulaire du poste sans le consentement écrit préalable du comité exécutif, à moins que le comité exécutif, à son entière discrétion, n'en décide autrement ;
- b. la commission de délibération d'un tort ou d'un autre délit civil, ou d'une conduite malhonnête ou malveillante par le titulaire du poste ;
- c. la commission d'un délit pénal par le titulaire du poste, à moins que, de l'avis du comité exécutif, à sa seule discrétion, le titulaire n'ait commis intentionnellement les actes ou omissions constituant le délit ;
- d. la conduite (y compris les omissions) du titulaire de poste, lorsqu'il ne parvient pas à convaincre le comité exécutif qu'il croyait honnêtement et raisonnablement que cette conduite servirait les intérêts légitimes de cette Mission ;
- e. les responsabilités (autres que celles imposées par un tribunal ou une autre autorité publique sans le consentement du titulaire) engagées par le titulaire sans le consentement écrit préalable du comité exécutif, ce consentement ne devant pas être refusé sans motif raisonnable, sauf si le comité exécutif, à son entière discrétion, en décide autrement.

#### **Section 4 - Titulaires de postes une entité affiliée**

Lorsqu'un titulaire de poste bénéficie d'une indemnité pour les responsabilités découlant de ou en relation avec l'exercice de ses fonctions en tant que fonctionnaire d'une entité affiliée à la Mission conformément à la constitution de l'entité affiliée, l'indemnité de la Section 2 ne s'applique qu'aux frais juridiques et aux débours qui découlent de ou en relation avec l'exercice des fonctions du titulaire de poste pour cette entité affiliée.

#### **Section 5 - Notification par écrit**

Aucune indemnité ne sera accordée en vertu de l'Article 2, à moins que le titulaire du poste ne donne une notification écrite au comité exécutif dès que cela est raisonnablement possible, après avoir pris connaissance de tout événement pouvant entraîner la demande d'une indemnité en vertu de l'Article 2., à moins que le comité exécutif, à son entière discrétion, n'en décide autrement.

#### **Section 6 - Intervention du Comité Exécutif**

Comme condition à l'octroi d'une indemnité en vertu de l'Article 2, le comité exécutif ou son représentant a le droit de prendre en charge et de mener au nom du titulaire la supervision et le règlement de la procédure judiciaire (autre que la défense d'une poursuite pénale), et le titulaire de poste ne doit accepter aucune responsabilité civile ni régler une quelconque réclamation faite contre lui ou elle sans le consentement du comité exécutif ou de son représentant.

#### **Section 7 - Action du Comité Exécutif**

- a. Lorsque le titulaire n'est pas éligible pour une indemnité en vertu de l'Article 2, le comité exécutif peut, à son entière discrétion, payer tout ou une partie des frais juridiques (sur une base avocat et client) d'un titulaire de poste qui est en nom ou en substance un défendeur de toute action en justice, civile ou pénale, lorsque le comité exécutif considère, à son entière discrétion, que les raisons pour lesquelles un titulaire de poste a été nommé défendeur, inclut le fait qu'il est titulaire d'un poste, et qu'il serait juste et approprié pour cette Mission d'effectuer le paiement.

R-T §

- b. Cette Mission ou le comité exécutif n'a pas d'obligation légale d'effectuer un paiement autorisé par le paragraphe a. ou de déterminer si un paiement doit être effectué dans un cas particulier.
- c. Le comité exécutif peut imposer des conditions qu'il juge, à son entière discrétion, opportunes pour effectuer un paiement en vertu du paragraphe a.

#### **Section 8 - Pouvoir discrétionnaire du comité exécutif**

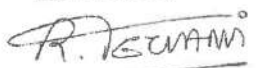
- a. Notant qu'un titulaire de poste d'une entité affiliée n'est pas éligible à une indemnité en vertu de la Section 2 du présent article, le comité exécutif peut, à son entière discrétion, indemniser un titulaire d'une entité affiliée de toutes dettes encourues en conséquence de toute procédure judiciaire dont il est une partie ou dont il est proposé qu'il soit une partie découlant de ou en relation avec l'exercice par le titulaire de ses fonctions de titulaire de poste d'une entité affiliée, et lorsque le comité exécutif considère qu'il serait juste et approprié que la Mission effectue le paiement.
- b. La Mission ou le comité exécutif n'a aucune obligation légale d'effectuer un paiement autorisé par le paragraphe a. de la présente section ou de déterminer si un paiement doit être effectué dans un cas particulier.
- c. Lorsque le comité exécutif décide d'indemniser un titulaire de poste d'une entité affiliée conformément au paragraphe a., et lorsque le bénéficiaire de l'indemnité est également :
  - un membre du comité exécutif ; ou
  - i. le parent, le conjoint, l'enfant ou une personne de la fratrie d'un membre du comité exécutif ; ou
  - ii. le parent, l'enfant ou une personne de la fratrie du conjoint d'un membre du comité exécutif,

l'indemnité est sans effet tant qu'elle n'est pas approuvée par le comité exécutif de l'Union. Le comité exécutif de l'Union n'a pas d'obligation légale à autoriser tout paiement ou indemnité autorisé par le paragraphe a. ou pour déterminer si un paiement ou une indemnité doit être effectuée dans un cas particulier.

### **ARTICLE 17 - AMENDEMENTS**

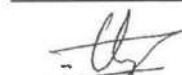
Lors de toute réunion annuelle du comité exécutif de l'Union, cette règle de fonctionnement peut être modifiée par un vote majoritaire, à condition que ces modifications ne soient pas incompatibles avec la Constitution de la Conférence Générale et les règles de travail de la Division, et avec l'esprit de la Règle de Fonctionnement modèle de la Mission Locale. Cependant, ces portions de cette Règle de fonctionnement qui sont essentielles à l'unité de l'Église Mondiale et qui sont désignées en caractères gras ne doivent être amendées ou révisées que de temps à autre par le comité exécutif de l'Union afin de se conformer aux changements apportés à la Règle de Fonctionnement Modèle d'une Mission Locale telle que votée par le comité exécutif de la Conférence Générale lors de ses réunions annuelles.

Le Président,

  
M. TETUANUI Roger

 Église Adventiste  
du Septième Jour  
*Polynésie française*  
55, cours de l'Union Sacrée  
BP 95 - 98713 PAPEETE - TAHITI - Polynésie française  
Tél : 40 50 82 50 - FAX : 40 45 14 27  
mission@adventiste.pt.f

Le Secrétaire-Trésorier,

  
M. RAMIANDRISOA Jean-Claude



## VII. AGREMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MISSION ADVENTISTE (CAMA)



### HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

|                                                                                                                               |                                                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DIRECTION DE LA<br>RÉGLEMENTATION ET<br>DES AFFAIRES<br>JURIDIQUES<br>****<br>Bureau de la réglementation<br>et des élections | ARRÊTÉ N° HC / <b>65</b> / DIRAJ / BRE du <b>19 janvier 2015</b><br>Portant agrément du conseil d'administration de la Mission adventiste en<br>Polynésie française |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

### LE HAUT-COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

*Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite*

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, notamment ses articles 103 à 117 ;

Vu la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie ;

Vu le décret-loi du 16 janvier 1939 instituant outre-mer des conseils d'administration des missions religieuses ;

Considérant la demande d'agrément présentée au titre du décret-loi du 16 janvier 1939 susvisé par Monsieur Roger TETUANUI, président du conseil d'administration de l'église adventiste du 7<sup>ème</sup> jour en Polynésie française ;

Considérant le procès-verbal de l'assemblée générale des 3 et 4 octobre 2015 du conseil d'administration de la mission adventiste en Polynésie française et la liste des membres composant le comité exécutif ;

Sur proposition du secrétaire général du haut-commissariat de la République

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Le haut-commissaire agréé le conseil d'administration de la Mission adventiste en Polynésie française (CAMA).

**Article 2** : Le secrétaire général du haut-commissariat de la République est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au conseil d'administration de la Mission adventiste en Polynésie française.



## VIII. OPINION AUDIT KPMG EXERCICE 2020



"Mission de Polynésie française des adventistes du Septième jour"  
INDEPENDENT AUDITOR'S REPORT  
Year ended December 31st, 2020

### OPINION

In our opinion, the financial statements give a true and fair view of the assets and liabilities and of the financial position of "Mission de Polynésie française des adventistes du Septième jour" as at December 31, 2020 and of the results of its operations for the year ended in accordance with International Financial Reporting Standards.

Without reconsidering the opinion expressed above, we would like to bring the following topics to your attention:

- Some accounting methods do not comply with French GAAPs. They are mentioned in disclosures (paragraph V.3) :
  - Some lands booked in fixed assets of financial statements are not transcribed behalf "Mission de Polynésie française des adventistes du Septième jour" with mortgage service.
  - Financial statements do not include bookshop's (CDRA) accounts.
- Point 4 of paragraph V of the appendix which sets out the change in accounting method relating to the recognition of Immo replacement reserves.

PAPEETE, the 10<sup>th</sup> of December 2021

KPMG Entreprises S.A.  
Member of KPMG International

Simon CHAIZE  
Chartered accountant



## IX. OPINION AUDIT KPMG EXERCICE 2021



Eglise adventiste du Septième jour - Mission de la Polynésie Française  
Independent auditor's report  
Year ended December 31st, 2021

### OPINION

In our opinion, the financial statements give a true and fair view of the assets and liabilities and of the financial position of "Mission de Polynésie française des adventistes du Septième jour" as at December 31, 2021 and of the results of its operations for the year ended in accordance with International Financial Reporting Standards.

Without reconsidering the opinion expressed above, we would like to bring the following topics to your attention:

- Some accounting methods do not comply with French GAAPs. They are mentioned in disclosures (paragraph V.3) :
  - Some lands booked in fixed assets of financial statements are not transcribed behalf "Mission de Polynésie française des adventistes du Septième jour" with mortgage service.
  - Financial statements do not include bookshop's (CDRA) accounts.

PAPEETE, the 1<sup>st</sup> of December 2022

S.A.S. KPMG ENTREPRISES  
Member of KPMG International

Simon CHAIZE  
Chartered accountant



## X. OPINION AUDIT KPMG EXERCICE 2022



### OPINION

Sur cette base, nous certifions que les états financiers donnent à notre avis une image fidèle de la situation financière de l'Eglise adventiste du 7ème jour au 31 décembre 2022, pour l'exercice clos à cette date.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les sujets suivants :

- Les options comptables retenues qui dérogent au PCG sont mentionnées en annexe au point 3 du paragraphe V, à savoir :
  - Certains terrains comptabilisés à l'actif des comptes annuels ne sont pas transcrits au nom de la Mission de Polynésie Française, auprès du service des hypothèques.
  - Les états financiers de la Mission de Polynésie Française n'incluent pas les comptes de la Librairie.
- Au cours de nos travaux, nous avons identifié deux créances intercos avec l'Union (#467614 et #467615). Au 31 décembre 2022, le montant de ces deux créances s'élève à 11.490.785 XPF.

Ces créances présentent une antériorité significative et correspondent à des fonds à verser par l'Union pour la réalisation de missions globales.

Nous sommes en attente du retour de l'Union sur ce point. A la date de notre intervention, ces créances sont en cours d'investigation entre l'Union et l'Eglise pour en définir le recouvrement final.

PAPEETE, le 28 avril 2023

Pour la SAS KPMG Entreprises  
Membre de KPMG International

Simon CHAIZE  
Expert-comptable diplômé

## XI. OPINION AUDIT KPMG EXERCICE 2023



### OPINION

Sur cette base, nous certifions que les états financiers donnent à notre avis une image fidèle de la situation financière de l'Eglise adventiste du 7ème jour au 31 décembre 2023, pour l'exercice clos à cette date.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les sujets suivants :

- Les options comptables retenues qui dérogent au PCG sont mentionnées en annexe au point 3 de la rubrique V, à savoir :
  - Certains terrains comptabilisés à l'actif des comptes annuels ne sont pas transcrits au nom de la Mission de Polynésie Française, auprès du service des hypothèques.
  - Les états financiers de la Mission de Polynésie Française n'incluent pas les comptes de la Librairie.
- Au cours de nos travaux, nous avons identifié deux créances intercos avec l'Union (#467614 et #467615). Au 31 décembre 2023, le montant de ces deux créances s'élève à 11.490.785 XPF.

Ces créances présentent une antériorité significative et correspondent à des fonds à verser par l'Union pour la réalisation de missions globales.

A la date de notre intervention, ces créances sont en cours d'investigation entre l'Union et l'Eglise pour en définir le recouvrement final.

PAPEETE, le 26 avril 2024

Pour la SAS KPMG ENTREPRISES  
Membre de KPMG International

Simon CHAIZE  
Associé

Eglise Adventiste du Septième jour - Mission de la Polynésie française  
Rapport de l'auditeur indépendant  
Exercice clos le 31 décembre 2023

3



## XII. OPINION AUDIT KPMG EXERCICE 2024



### OPINION

Sur cette base, nous certifions que les états financiers donnent à notre avis une image fidèle de la situation financière de l'Eglise adventiste du Septième jour au 31 décembre 2024, pour l'exercice clos à cette date.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les sujets suivants :

- Les options comptables retenues qui dérogent au PCG sont mentionnées en annexe au point 3 de la rubrique V, à savoir :
  - Certains terrains comptabilisés à l'actif des comptes annuels ne sont pas transcrits au nom de la Mission de Polynésie Française auprès du service des hypothèques.
  - Les états financiers de la Mission de Polynésie Française n'incluent pas les comptes de la Librairie.

PAPEETE, le 2 mai 2025

Pour la S.A.S. KPMG ENTREPRISES  
Membre de KPMG International

  
Simon CHAIZE  
Associé

Eglise adventiste du Septième jour - Mission de la Polynésie Française  
Rapport de l'auditeur indépendant  
Exercice clos le 31 décembre 2024

3



## XIII. DIRECTIVES ET PROCEDURES D'UNE SESSION

### Général

1. Les procédures décrites dans le présent document sont les procédures d'une Session à recommander pour conduire les réunions administratives lors d'Assemblée Générale à travers l'Union de la Nouvelle-Zélande et du Pacifique (NZPUC). Ce document doit être fourni à chaque délégué.
2. Tous les délégués réguliers et délégués d'office doivent être enregistrés en vue de participer aux travaux de la session.
3. Tous les délégués réguliers et délégués d'office devront être assis dans les zones réservées par secteur, durant toute la Session.
4. Seuls les délégués réguliers et délégués d'office peuvent participer aux discussions, aux votes et aux activités de la Session.
5. L'Église reconnaît, après une prière sincère demandant l'intervention du l'Esprit-Saint et un examen attentif par les différents comités, que le Seigneur dirige son Œuvre à travers les nominations. Par conséquent, le lobbying ou les activités de groupes de pression avant ou pendant la session de la Mission sont inappropriés. Les personnes connues pour s'être engagées dans ce type d'activités seront considérées comme inéligibles à siéger à des comités.

### Tâche des délégués

Les délégués à une session de Mission, de Fédération ou d'Union ne représentent pas seulement leur Église. Ils doivent avoir une conception globale de leur travail et garder à l'esprit leur responsabilité quant au bien de l'œuvre mondiale de l'Église. Les délégations d'Église ou de Mission ne sont pas autorisés à s'organiser ou à essayer d'orienter leurs votes sous forme de bloc, pas plus que les délégués d'une grande Église ou de la Mission ne sont autorisés à prétendre à un rôle prééminent dans la direction des délibérations d'une session de Mission, de Fédération ou d'Union. Chaque délégué doit être ouvert à l'influence du Saint-Esprit et ne voter qu'en fonction de ses convictions personnelles. Tout responsable ou dirigeant d'Église ou de Mission qui tenterait de contrôler les suffrages d'un groupe de délégués sera considéré comme inéligible à tout poste de responsabilité.

6. Tous les travaux de la session devraient être conduits « avec bienséance et avec ordre » et, surtout, d'une manière constructive et avec un esprit christique.
7. Les délégués aux assemblées générales de Mission sont des délégués réguliers et des délégués d'office :

### Délégués Réguliers

Les délégués réguliers à l'assemblée générale sont de deux catégories :

- Les délégués dûment accrédités par les églises organisées de la Mission, sur la base d'un délégué pour chaque église locale organisée et dans les Missions où il y a moins de 5 000 membres, chaque église devra désigner un délégué en plus par tranche de 150 membres.
- Les délégués des groupes sont désignés par le Conseil d'administration de la Mission, sans que leur nombre dépasse les 20 % de celui des délégués des églises.



## Délégués d'Office

Sont délégués d'office :

- Tous les membres du Comité exécutif de la Mission.
- Tous les membres du Comité exécutif de la Conférence Générale, de la Division et de l'Union qui sont présents au moment de la session de la Mission.
- Tous les pasteurs consacrés et autorisés et ceux à qui a été octroyée une lettre de créance de missionnaire par l'Union ou par la Mission.
- Le directeur du département des Publications, le vérificateur et les directeurs des départements reconnus par la Mission.
- Les personnes recommandées par le Comité exécutif. Le nombre de ces délégués ne devra pas dépasser 20% du nombre total de délégués et représenteront un équilibre entre les employés et les laïcs.
- Les pasteurs retraités de la Mission.

Ne peuvent être désignés délégués aux assemblées générales de la Mission toute personne faisant l'objet d'une procédure disciplinaire par son église.

8. Le Président de l'Union de la Nouvelle Zélande et du Pacifique devra ouvrir et présider toutes les réunions administratives de la Mission, mais il a la possibilité de demander à un représentant de la Division du Pacifique Sud ou de la Conférence générale ou à un des membres du Comité exécutif de l'Union de la Nouvelle Zélande et du Pacifique pour l'assister à présider les réunions administratives, et a le pouvoir d'assigner une ou un tel à la présidence de séance.
9. Une motion d'ordre sur la procédure peut être faite par les délégués s'ils estiment que les procédures de vote ne sont pas suivies. Le président de séance statue de maintenir ou de rejeter une motion d'ordre.
10. Le programme de la session devrait prévoir :
  - a. Des périodes de pause adéquates.
  - b. Les heures prédéterminées d'ouverture et de conclusion, en évitant les situations où les gens sont trop fatigués pour réfléchir ou alors où un nombre important de délégués ont quitté la salle de réunion.
11. Les discours et observations ne devraient pas dépasser deux minutes, sauf avec la permission du président de séance.
12. Le vote sur les points du jour de la session peut être à main levée, par carte de vote, par scrutin secret ou par des procédures de vote électronique.
13. Les délégués présents qui occupaient des postes électifs ne sont pas éligibles à être nommés dans les comités d'organisation ou de Nomination.
14. Tout le personnel nommé (par exemple les administrateurs, directeurs / associés / assistants de département, les membres du comité exécutif) entre en fonction à partir du moment où leurs charges sont prises jusqu'à la prochaine session ordinaire ou jusqu'à ce qu'un successeur soit élu et entre en fonction. Ils sont éligibles pour une réélection sauf s'ils démissionnent ou sont démis de leurs fonctions en conformité avec les dispositions de la Constitution.
15. Sur toutes les motions, chaque délégué à la session dispose d'une seule voix. Le président de séance a un vote délibératif, et dans le cas d'égalité de vote, a un vote prépondérant.



## Ordre du jour de la Session

1. Les points seront ajoutés à l'ordre du jour de la session comme suit :
  - a. Les points prévus par les statuts.
  - b. Les points recommandés par le Comité exécutif de la Mission.
2. Le président a le devoir de maintenir la discussion sur les éléments qui ont été approuvés en vertu de l'article 1. Le président peut exercer le pouvoir de veto sans accepter d'autres points à moins qu'ils remplissent les conditions de la clause 1.a.
3. Les motions de session sont consignées dans les minutes de la session, indépendamment de savoir si la motion est acceptée ou non.

## Participation

1. Tous les délégués sont éligibles à participer aux affaires de la session.
2. Les délégués ont le droit de s'exprimer à tout rapport ou motion qui, s'ils estiment que, ce faisant, une contribution utile peut être apportée aux travaux de la session.
3. Avant de s'exprimer, un délégué doit se lever, se déplacer à un microphone, et lorsqu'il y est invité doit clairement donner son nom et également le nom de l'entité qu'il représente ou qu'il est délégué d'office, et son rôle au sein de sa mission ou institution.

## Motions

1. Une motion doit être proposée par un délégué, appuyée par un autre délégué et acceptée par le président avant de débattre.
2. Une fois qu'une motion a été acceptée cela doit, en temps voulu, être soumise à un vote à moins qu'elle soit annulée par l'auteur de la motion ou remplacée par une modification approuvée.
3. Une nouvelle ou motion alternative ne peut être acceptée par le président lorsqu'une motion existante est encore sous considération, à l'exception d'un amendement sur la motion ou d'une motion de procédure qui prime sur une motion substantielle.
4. Chaque délégué ne peut s'adresser qu'une seule fois sur une motion ou un point, pour une durée maximale de deux minutes, sauf autorisation expresse du président. L'auteur d'une motion, cependant, a le droit de réponse avant le vote.
5. Lors de la discussion, un amendement à une motion peut être présenté, et si appuyé, est présenté au vote.
  - a. Si l'amendement est soutenu, la motion modifiée devient la motion à considérer, et après plus ample discussion, le cas échéant, doit être voté. Si l'amendement est rejeté la motion originale demeure et est soumis au vote.
  - b. Un amendement ne peut annuler une motion, mais doit être constructif à la motion originale.
6. La discussion d'une motion doit se limiter à des questions directement liées à la motion.
7. L'expression « je propose que l'on passe au vote » est souvent utilisée dans les réunions administratives ecclésiastiques. Quand une motion est considérée et qu'elle a été suffisamment débattue, un délégué peut prendre l'initiative de mettre fin à un examen plus approfondi ou au débat en déclarant : « je propose que l'on passe au vote ». C'est en effet dire qu'il n'y a pas d'autres questions et que la motion en discussion doit être votée. Le président doit déterminer si un examen plus approfondi est justifié ou si la discussion doit cesser et la motion doit être mise au vote en réponse au vote exprimé.



8. La discussion d'une motion peut cesser lorsque :
  - a. Le président appelle au vote, lorsque le débat a cessé.
  - b. Le président demande aux délégués s'ils sont prêts à appuyer la déclaration « je propose que l'on passe au vote ». Si un délégué déclare « je propose que l'on passe au vote » la motion peut alors être votée. (Ni le délégué qui présente une motion ni celui qui appuie n'ont la possibilité de déclarer : « je propose que l'on passe au vote » sur cette motion.)
  - c. Un délégué présente une motion pour clore la discussion. Si elle est appuyée, le président doit accepter telle motion, mais devrait expliquer clairement la procédure avant de passer au vote. Si la motion est adoptée, la motion initiale est ensuite mise au vote sans discussion supplémentaire. En cas de perte, la discussion de la motion originale se poursuit.
9. Toute proposition sera adoptée ou rejetée par un vote majoritaire sauf si relative à une modification des statuts de la Mission, auquel cas elle doit être votée par une majorité d'au moins deux tiers des délégués présents et votants comme prévu dans les statuts.
10. La discussion d'un point auparavant voté, ou sur lequel la déclaration « je propose que l'on passe au vote » fut faite et appuyée, peut être rouverte par un vote à la majorité des délégués présents et votants.



## XIV. CELEBRATION

### 135 ans déjà...

#### ARRIVÉE DES PREMIERS MISSIONNAIRES ADVENTISTES À TAHITI – 24 DÉCEMBRE 1890

L'histoire de l'Église adventiste en Polynésie française est une épopée spirituelle marquée par la foi, la persévérance et la mission.

Elle commence bien avant l'arrivée des premiers missionnaires adventistes à Tahiti, avec les événements dramatiques de la mutinerie du Bounty en 1789, venu chercher des plants de l'Arbre à Pain, notre « Uru » et qui mèneront à l'établissement d'une communauté chrétienne sur l'île de « Pitcairn ».

C'est de cette île, transformée par la Bible et la foi en Dieu, que naîtra l'élan missionnaire qui atteindra Tahiti le 24 décembre 1890.

L'histoire prend racine à « Pitcairn », où John Adams, dernier survivant des mutins du « Bounty », transmet la foi chrétienne et l'observance du sabbat à une communauté isolée.

Bien plus tard, en 1886, John Ives Tay, un Adventiste du septième Jour, entend parler de cette communauté fidèle au sabbat.

Curieux, Il s'embarque sur le navire « Oiseau des Tropiques » comme charpentier et après 28 jours de voyage il atteignait Papeete.

Un séjour de 3 mois lui permet de laisser des publications adventistes puis après ce court séjour à TAHITI, il s'embarqua pour l'île de « Pitcairn » sur le navire « Pelican ».

Là-bas, Il convertit, par des études bibliques, l'ensemble des habitants composés à l'époque de 80 personnes.

Bien qu'il ne soit pas pasteur, son témoignage et ses études bibliques transforment les habitants de Pitcairn, qui demandent à être baptisés.

Ne pouvant les baptiser lui-même, John Ives TAY sollicite la « Conférence Générale des Adventistes du septième Jour ».

Grâce à une offrande spéciale, que l'on appellera par la suite l'offrande du 13ème sabbat, le navire missionnaire « Pitcairn » est construit.

Il quitte San Francisco pour l'île de « Pitcairn » le 20 octobre 1890 avec à son bord les pasteurs Albert READ, Edward GATES, leurs épouses, et d'autres missionnaires.

Après avoir baptisés 64 personnes à « Pitcairn » le 6 décembre 1890, ils poursuivent leur mission vers Tahiti. Le 24 décembre 1890, le « Pitcairn » entre dans la passe de la toute jeune Commune de Papeete.

C'est le début de l'œuvre adventiste en Polynésie française.

Les missionnaires rencontrent Paul DEANE, pasteur protestant d'Arue, qui, touché par le message du sabbat, commence à l'enseigner.

Malgré les résistances administratives et religieuses, les missionnaires, avec le soutien de Paul DEANE, obtiennent l'autorisation d'exercer leur culte.

Le 29 novembre 1893, la première chapelle adventiste est construite sur la Terre « Tematai Tahiti » à Arue et le 8 avril 1894, les 12 premiers baptêmes Adventistes sont célébrés, marquant la naissance officielle de l'Église adventiste du septième à Tahiti.



Notre histoire aux finales est une histoire de « Navire et de Pain ». Le 26 octobre 1788 le « Bounty » arrive à Tahiti à la recherche du fruit de l'Arbre à Pain, « le Uru », avec un objectif bien précis, nourrir les esclaves de ses colonies anglaises en Amérique.

Ce pain terrestre, destiné à apaiser la faim du corps, marqua le début d'un lien entre nos îles et le monde extérieur.

Mais un siècle plus tard, en décembre 1890, un autre navire jeta l'ancre dans notre histoire, c'est le « Pitcairn ».

À son bord, John Ives TAY, Edward GATES et Albert READ, n'apportaient pas un pain pour le ventre, mais le Pain de Vie, Jésus-Christ, pour nourrir l'âme.

Ce fut le début d'une mission spirituelle qui allait transformer nos îles et nos vies à tous.

L'arrivée des missionnaires adventistes à Tahiti le 24 décembre 1890 ne fut pas seulement un événement historique.

Ce fut le début d'un réveil spirituel qui allait transformer des vies et poser les fondations d'une Église vivante et engagée.

De Pitcairn à Tahiti, de la mutinerie du Bounty à la paix du sabbat, cette histoire témoigne de la fidélité de Dieu et de la puissance de Sa Parole.

Aujourd'hui, plus de 135 ans plus tard, l'Église adventiste en Polynésie française continue de croître, portée par la foi des pionniers et l'espérance du retour imminent de Jésus-Christ.

Comme l'a écrit Ellen G. White : « Nous n'avons rien à craindre de l'avenir, si ce n'est d'oublier la façon dont le Seigneur nous a conduits. »

Que cette histoire nous inspire à garder les yeux fixés sur Jésus, notre Pain de Vie, et à poursuivre notre marche vers l'éternité, unis dans l'attente joyeuse de Son glorieux retour où nous pourrons enfin, tous ensemble fouler les rivages éternels.



*Manava ORTAS*

Responsable du Mémorial Adventiste Polynésien





